

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Proclamation d'une députée (p. 3).

2. Questions au Gouvernement (p. 3).

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL « SOUPLESE » ET « FLEXIBILITÉ » (p. 3)

MM. Jean-Pierre Michel, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS (p. 4)

MM. Alain Tourret, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

CONTRÔLE DU DÉSARMEMENT DE L'IRAK (p. 4)

MM. François Loncle, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

CULTURE DU MAÏS TRANSGÉNIQUE (p. 5)

MM. Joël Goyheneix, Louis Le Pen, ministre de l'agriculture et de la pêche.

LOI SUR L'EMPLOI DES JEUNES (p. 5)

M. Marcel Rogemont, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE (p. 6)

MM. François Dosé, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

MALAISE CHEZ LES PERSONNELS ENSEIGNANTS (p. 8)

MM. Maxime Gremetz, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

POLITIQUE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRO-NUCLÉAIRE (p. 9)

MM. Franck Borotra, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

INTERPRÉTATION DE DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE (p. 12)

MM. Renaud Muselier, Lionel Jospin, Premier ministre.

CONSÉQUENCES DE L'ARRÊT DE SUPERPHÉNIX (p. 13)

M. Pierre Micaut, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LA CRISE AVEC L'IRAK (p. 14)

MM. Jean-Jacques Weber, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

INCENDIES ET CAMBRIOLAGES AU CRÉDIT LYONNAIS (p. 15)

MM. Gilbert Gantier, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Suspension et reprise de la séance (p. 16)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 16).

4. Réduction du temps de travail. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 16).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 16)

Article 1^{er} (*suite*) (p. 16)

AmendementS n° 1372 et n° 1370 de M. Jacques Barrot : MM. François Goulard, Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité ; MM. Renaud Dutreil, Pierre Lequiller. – Retrait de l'amendement n° 1370. – Rejet de l'amendement n° 1372.

Amendement n° 1366 de M. Goulard : MM. François Goulard, le rapporteur, Mme le ministre, M. Yves Rome. – Rejet.

Amendement n° 1030 de M. Le Garrec : M. le rapporteur. – Adoption.

Amendements n°s 775 de M. Lellouche, 38 de M. Teissier, 1231 de M. Herbillon, 809 de M. Doligé, 1082 de M. Goulard et 39 de M. Teissier : MM. Pierre Lellouche, Guy Teissier, Michel Herbillon, Eric Doligé, François Goulard, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Marc Laffineur, Bernard Accoyer. – Rejet des amendements n°s 775 et 38 ; rejet, par scrutin, de l'amendement n° 1231 ; rejet des amendements n°s 809, 1082 et 39.

Amendement n° 645 de M. Schneider : MM. André Schneider, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Pierre Lellouche, Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles ; Marc Laffineur. – Rejet.

Amendement n° 1495 de M. Baroin : Mme Roselyne Bachelot-Narquin, M. le rapporteur, Mme le ministre, MM. Marc Laffineur, André Angot, Yves Rome, Maxime Gremetz. – Rejet.

Mme le ministre, M. François Goulard.

Amendement n° 772 de M. Lellouche : M. Pierre Lellouche.

Amendements n°s 773 et 774 de M. Lellouche : MM. Pierre Lellouche, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Léonce Deprez, Dominique Dord. – Rejet des amendements n°s 772, 773, et 774.

Amendement n° 431 de M. Schneider : MM. André Schneider, le rapporteur, Mmes le ministre, Marie-Thérèse Boisseau, Roselyne Bachelot-Narquin. – Rejet.

Amendement n° 1283 de M. Fromion : MM. Yves Fromion, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Philippe Vuilque, Renaud Muselier. – Rejet.

Amendement n° 644 de M. Schneider. – Rejet.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Suspension et reprise de la séance (p. 32)

Amendement n° 1282 de M. Fromion : MM. Yves Fromion, le rapporteur, Mme le ministre. – Rejet.

Amendement n° 1280 de M. Fromion. – Rejet.

Amendement n° 1281 de M. Fromion. – Rejet.

Amendement n° 603 de M. Leroy : MM. Maurice Leroy, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Marc Laffineur, André Angot. – Rejet.

Amendement n° 51 de M. Poignant : MM. Serge Poignant, le rapporteur, Mme le ministre, M. François Goulard, Mme Roselyne Bachelot-Narquin. – Rejet.

Amendement n° 732 de M. Kossowski : M. Jacques Kossowski, Mme le ministre, MM. Bernard Accoyer, Dominique Dord. – Rejet.

Amendement n° 731 de M. Kossowski : MM. Jacques Kossowski, le rapporteur, Mme le ministre, MM. François Guillaume, Christian Jacob. – Rejet.

Amendement n° 1483 de M. Baroin : MM. Renaud Muselier, Mmes le ministre, Marie-Thérèse Boisseau, MM. André Angot, Guy Hascoët. – Rejet.

Amendement n° 568 de M. Demange : MM. Bernard Accoyer, le rapporteur, Mme le ministre, M. Dominique Dord. – Rejet.

Amendement n° 1265 de M. Fromion : M. Yves Fromion, Mme le ministre. – Rejet.

Amendements identiques n°s 33 de M. Accoyer et 1494 de M. Baroin : MM. Bernard Accoyer, le rapporteur, Mme le ministre, MM. Dominique Dord, Serge Poignant. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Fait personnel (p. 44).

M. Bernard Accoyer, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

6. Ordre du jour (p. 45).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

PROCLAMATION D'UNE DÉPUTÉE

M. le président. J'ai reçu, en application de l'article L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 2 février 1998, m'informant que Mme Marie-Jo Zimmermann a été élue, le 1^{er} février 1998, députée de la troisième circonscription de la Moselle. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent longuement.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL :
« SOUPLESSE » ET « FLEXIBILITÉ »

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le Premier ministre, notre assemblée est actuellement saisie du projet de loi sur la réduction du temps de travail...

M. Charles Cova. Hélas !

M. Jean-Pierre Michel. ... un texte qui, constituant à n'en pas douter une avancée sociale importante, permettra de créer des emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas évident !

M. Jean-Pierre Michel. Pensez-vous, monsieur le Premier ministre, que ce projet donnera aux entreprises davantage de souplesse dans la gestion de leur personnel...

M. Pierre Lellouche. Non !

M. Jean-Pierre Michel. ... comme le dit le ministre de l'emploi et de la solidarité ou davantage de flexibilité, comme l'a dit à Davos, en anglais, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Rires et applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. André Santini. Ah, bonne question !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues ! Nous sommes encore au début de la séance ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Monsieur le député, ma collègue Martine Aubry défend devant le Parlement le texte de loi sur les 35 heures. C'est un projet du Gouvernement et j'ai défendu, à Davos, la politique du Gouvernement.

M. Pierre Lellouche. C'était mieux à Davos, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous parlons de la même voix. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Briand. Pas la même langue.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. A Davos, j'ai effectivement utilisé le mot anglais *flexibility* qui, ouvrez un dictionnaire, se traduit par souplesse qui lui-même renvoie à *flexibility*.

M. Pierre Lellouche. Allez, monsieur le ministre, soyez franc ! C'était courageux. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans ces conditions, pourquoi, me direz-vous, ne pas employer le même mot en français ? Parce que les mots se chargent parfois de sens différents. Et le mot flexibilité, dans notre pays, a été adapté à une situation qui veut dire érosion du SMIC, érosion des droits des salariés, ce dont ne veulent ni Martine Aubry, ni moi, ni l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En revanche, qui peut nier que les entreprises ont besoin de plus de souplesse pour s'adapter au marché ? Le projet de loi sur les 35 heures que votre assemblée, je l'espère, va bientôt adopter dans sa version définitive, est évidemment un instrument de souplesse. La réduction du temps de travail, parce qu'elle permet de multiplier les équipes, d'avoir des horaires d'ouverture plus longs, de mieux utiliser les équipements, est aussi évidemment un instrument de souplesse. En français, il y a une différence entre la flexibilité qui porte atteinte au droit du travail et la souplesse qui correspond à une adaptation. (*Protesta-*

tions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Voilà pourquoi j'ai employé le mot *flexibility* en anglais, mais en français je parlerais de souplesse, comme l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Il reste à souhaiter que de plus en plus d'anglophones apprennent le français ! (*Sourires.*)

M. Richard Cazenave. *Ridiculous*, ça se traduit comment ?

PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS

M. le président. La parole est à M. Alain Tourret.

M. Alain Tourret. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Dans quelques heures, une jeune femme âgée de trente-huit ans, Karla Tucker, va être exécutée au Texas. Les Etats-unis restent la dernière démocratie à appliquer la peine de mort ! Et de manière massive, puisque trente-huit Etats l'ont rétablie. Au 20 janvier 1998, 3 365 condamnés à mort attendaient leur exécution dans les couloirs dits « de la mort ». Ces assassinats légaux nous révoltent.

Or la France s'est habituée à cette situation intolérable. Elle l'a en quelque sorte banalisée. La société occidentale, les pays d'Europe ont en commun un creuset de valeurs fondamentales, en particulier le refus de la peine de mort, qui est peut-être la valeur essentielle de notre démocratie. Plusieurs autorités, y compris celle de notre président, se sont déjà exprimées sur ce sujet.

Que compte faire la France...

M. Philippe Briand. Mais rien, comme d'habitude !

M. Alain Tourret. ... pour rappeler à la première puissance mondiale, si prompt à donner des leçons de morale au monde entier, sa condamnation d'un procédé et d'une élimination qui relèvent de la barbarie ?

De quelle façon la France compte-t-elle intervenir auprès du gouverneur du Texas, M. Bush, pour lui demander de surseoir à l'exécution de Mme Tucker ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, comme vous, nous espérons, ce qui est tout à fait normal, que le gouverneur du Texas décidera de surseoir à cette exécution.

La France a aboli la peine de mort en 1981, sous la présidence de François Mitterrand – Pierre Mauroy étant alors Premier ministre –, à l'initiative de Robert Badinter, qui avait été applaudi ici même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Gérard Saumade. Bravo !

M. le ministre des affaires étrangères. Au sein de toutes les organisations internationales, nous ne manquons jamais de rappeler notre position, que les Etats-

Unis connaissent bien. A l'Assemblée générale des Nations unies, nous nous associons régulièrement à des résolutions allant dans ce sens. C'est le cas également au Conseil de l'Europe. Nous poursuivrons inlassablement dans cette voie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Barrau. Très bien.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CONTROLE DU DÉSARMEMENT DE L'IRAK

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le contrôle du désarmement de l'Irak est à l'origine d'une crise internationale grave entre ce pays, la communauté internationale et les Etats-Unis d'Amérique.

L'Irak a multiplié les gestes de défiance à l'égard des Nations unies. (« *Chevènement aussi !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Les Etats-Unis, avec le soutien de la Grande-Bretagne, préparent, de manière quasiment unilatérale, une riposte militaire.

Plusieurs Etats, la Russie, la Turquie, l'Allemagne et bien entendu la France, souhaitent que le dossier puisse être réglé par le dialogue, par la médiation, par l'action diplomatique, sur la base du droit international, dans le cadre défini par les Nations unies. Le secrétaire général du ministère français des affaires étrangères, porteur d'un message de M. le Président de la République, est attendu aujourd'hui en Irak. Estimez-vous, monsieur le ministre, que la France a la possibilité de faire entendre le message du bon sens, le message des résolutions de l'ONU, afin de sortir d'une impasse dommageable à l'Irak comme aux intérêts bien compris de la communauté internationale ?

Pensez-vous trouver auprès de nos partenaires européens le soutien nécessaire pour faire aboutir une telle initiative, évitant ainsi le conflit militaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce n'est pas Chevènement qui répond ?

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les dirigeants irakiens, pour que M. Saddam Hussein, en fait, comprennent que la seule issue possible est d'accepter l'inspection de la commission de contrôle des Nations unies, qui, selon les résolutions votées par le Conseil de sécurité, doit mener à son terme le contrôle déjà entamé. C'est ce qui a d'ailleurs déjà permis de régler une partie du problème, aux dires mêmes de la commission de contrôle et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. On peut être, j'y insiste, un pays souverain, digne et accepter des contrôles de ce type. Tous les pays qui ont souscrit à des accords de désarmement, dont le nôtre, acceptent de s'y soumettre. Ce n'est pas contradictoire.

Nous avons la ferme espérance que les dirigeants irakiens le comprendront une fois de plus puisqu'à plusieurs reprises, dans le passé, après avoir, dans un premier temps, refusé des contrôles de ce type, ils les ont finale-

ment acceptés, ce qui est souhaitable pour tout le monde, pour le peuple irakien, pour la région et pour nous tous. Effectivement, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères sera reçu demain par M. Saddam Hussein. Il est porteur d'un message du Président de la République qui lui répétera ce que disent inlassablement tous les jours en ce moment les membres permanents du Conseil de sécurité qui sont en liaison entre eux.

J'ai eu ce matin encore M. Primakov au téléphone. J'ai bien dû constater l'autre soir, en recevant Mme Albright à Paris – j'ai noté la détermination américaine – que toutes les options étaient ouvertes. Ce n'est peut-être pas ce que nous souhaitons, mais c'est un constat et c'est la réalité. Tout cela va dans le même sens. Il faut poursuivre les efforts. Il y a une grande homogénéité de pensée à ce sujet parmi les Européens. J'espère que nous aboutirons par ces procédés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CULTURE DU MAÏS TRANSGÉNIQUE

M. le président. La parole est à M. Joël Goyheneix.

M. Joël Goyheneix. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

L'autorisation de cultiver le maïs transgénique suscite bon nombre d'interrogations de la part non seulement de certaines associations de consommateurs qui ont exprimé leurs craintes, mais aussi de la part de producteurs qui, ayant fait le choix d'une production naturelle de qualité, labellisée, redoutent que, du fait de la pollinisation, le soupçon pèse désormais sur l'ensemble des produits ayant fait appel au maïs. Je pense en particulier au canard gras.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Joël Goyheneix. Seul un débat public – il a été promis au moment de la décision – est susceptible d'apaiser ces inquiétudes, s'il lève clairement les doutes exprimés ici ou là.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, apporter des précisions sur le calendrier et les modalités de ce débat attendu avec beaucoup d'impatience ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, votre question appelle deux remarques et une réponse.

D'abord, le gouvernement précédent a autorisé, en février 1997, l'importation de maïs transgénique en France, et donc sa consommation. A ce titre, les canards gras étaient déjà concernés.

M. Jean Glavany. C'est vrai.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ensuite, le maïs n'a pas, en Europe, de variété sauvage avec laquelle échanger des gènes. En conséquence, il n'y a pas de problèmes environnementaux s'agissant de la production de maïs.

Cela étant, il ne nous a pas échappé qu'un certain nombre de problèmes éthiques, économiques et sociaux pouvaient se poser et je conçois qu'il y ait besoin d'un débat public, – pour les biotechnologies, il est apparu à ce jour plutôt étroit et confiné, voire confidentiel.

M. Arnaud Lepercq. Ce n'est pas le cas pour Superphénix !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, sensible à la proposition faite par le président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, M. Le Déaut, a proposé qu'un grand débat public, ouvert, transparent, ait lieu dans le cadre de cet office. M. Le Déaut s'active à sa préparation. Le débat pourrait avoir lieu fin mai, début juin. Pour sa part, le Gouvernement le suivra avec un intérêt particulier et en tiendra le plus grand compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

LOI SUR L'EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Ma question, qui s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, a trait à l'application de la loi dite emplois-jeunes.

Le Gouvernement, avec l'appui de sa majorité, a fait de la lutte pour l'emploi sa priorité. Plusieurs actions déterminantes ont été initiées.

M. Thierry Mariani. On voit le résultat !

M. Marcel Rogemont. Je citerai la relance, qui crée des emplois, et nous en voyons, oui, quelques résultats.

M. Arnaud Lepercq. Grâce au précédent gouvernement !

M. Marcel Rogemont. Je citerai aussi le débat sur le projet de loi tendant à favoriser la création d'emplois par la réduction du temps de travail, et la loi relative au développement des activités pour l'emploi des jeunes, le premier grand texte voté sous la présente législature. L'importance de cette loi tient à un constat dont chaque famille malheureusement mesure la portée : en France, seul un jeune de moins de vingt-cinq ans sur quatre a un emploi contre un jeune sur deux en Allemagne. Le retard est grand et l'attente des familles, et notamment des jeunes, est forte.

Nous avons pu adopter la loi sur les emplois-jeunes à la mi-octobre. Depuis, dans nos régions, dans nos départements et dans nos villes, des personnes se mobilisent afin de débusquer des emplois, si possible durables, tantôt dans une association, tantôt dans une collectivité. Le Gouvernement a lui-même pris sa part. Voilà trois mois que la mobilisation existe.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire où on est de l'application ? Combien de jeunes ont déjà trouvé un emploi ? Combien vont en trouver un prochainement ? Qu'en est-il de la mobilisation des collectivités territoriales ? Nous la sentons dans nos circonscriptions sans pouvoir la mesurer totalement. Vers quels secteurs d'activité s'orientent ces emplois ? En bref, madame la ministre, quel chemin a été parcouru et quel chemin reste à parcourir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord de cette question (*Exclamations sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) qui permet, trois mois après le vote de la loi, de dresser un premier bilan.

La majorité, très sensible au chômage des jeunes, souhaite savoir comment s'appliquent les lois votées par le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Au 31 janvier, nous pouvons dire que 40 000 jeunes ont d'ores et déjà trouvé un travail, que ce soit dans l'éducation nationale, la police, les associations ou les collectivités locales. A quoi s'ajoutent l'ensemble des projets – au nombre de 8 000 – qui sont aujourd'hui déposés par les collectivités locales et par les associations. Couvrant environ 26 000 emplois, ils ont d'ores et déjà donné lieu à la création de 10 200 emplois. Tous les jours, il y a une montée en charge du dispositif emplois-jeunes, grâce au nombre de projets déposés, grâce aux contrats signés avec les préfets et grâce à l'embauche effective de certains jeunes.

Je tiens à souligner le caractère exemplaire de la mise en œuvre de la loi sur les emplois-jeunes. Au-delà du travail du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur, cette exemplarité est due aux élus et aux associations. La loi était difficile à mettre en application. Il ne suffisait pas de remplir deux critères et de s'adresser à un guichet pour avoir droit à une aide. Dans chaque cas, il faut analyser un projet et vérifier s'il s'agit bien de nouvelles activités, professionnalisées, qui ont une chance d'être pérennes.

Les dossiers concernant de petits projets – la plupart d'entre eux intéressent de un à cinq jeunes – et touchent des secteurs d'activité très divers qui vont de l'environnement, de la culture, des services aux personnes à la qualité de la vie. Néanmoins, 40 000 jeunes sont déjà au travail. Dans deux mois, je dresserai un nouveau bilan et je suis convaincue qu'il sera nettement plus élevé car la prise en charge est très importante.

Néanmoins, il y a quelques départements où il ne se passe pas grand-chose. (*« Lesquels ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Des noms !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. On en dénombre une quinzaine. Il ne s'y passe pas grand-chose, peut-être parce que les élus s'y mobilisent moins qu'ailleurs, peut-être aussi parce que notre administration est parfois trop tatillonne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Je dois comme je le pense.

Je dois, avec le ministre de l'intérieur, rencontrer les préfets, des membres de mon cabinet ayant fait le tour de l'ensemble des régions pour examiner les projets. Nous allons procéder à un recadrage dans les quinze départements où se posent des problèmes.

M. Jean-Michel Ferrand. Quel aveu !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je remarque aussi que d'autres départements sont exemplaires. C'est le cas de la Seine-Saint-Denis, par exemple, où trente-sept des quarante communes ont déjà signé des contrats concernant des emplois-jeunes.

Enfin, je note que le premier texte voté par le parlement aura permis à 40 000 jeunes d'être aujourd'hui au travail, ce qui fait que nous enregistrons déjà des résultats positifs, même si ce n'est pas la seule cause de la baisse du chômage des jeunes en décembre et en janvier.

M. Arnaud Lepercq. On verra plus tard !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Il faut se réjouir que la majorité ait voté très rapidement ce texte et qu'il ait été appliqué avec autant de promptitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. François Dosé.

M. François Dosé. Monsieur le Premier ministre, au fil des mois, les déclarations plurielles et les vœux parfois contradictoires concernant la production énergétique, la gestion des déchets radioactifs (*« Ah ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) à vie longue et d'autres activités se sont multipliés.

Au lendemain de la réunion interministérielle consacrée au nucléaire, pouvez-vous m'apporter des réponses aux questions suivantes.

Oui ou non, le Gouvernement invitera-t-il en 1998 le Parlement à tenir un débat sur la donne et les perspectives énergétiques ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Arnaud Lepercq. Un vrai débat !

M. François Dosé. Oui ou non, les trois voies d'investissement prévues par la loi seront-elles, en 1998, équitablement soutenues grâce à une mobilisation des crédits permettant de mener trois types de recherche, sans *a priori* abandonner ou privilégier l'une d'entre elle ?

Oui ou non, serons-nous capables, en 1998, de définir juridiquement la réversibilité ?

Enfin, oui ou non, des outils institutionnels indépendants permettront-ils de mettre en œuvre une évaluation, une information, un contrôle démocratique faisant fi des lobbies économiques, financiers ou politiques dans le domaine nucléaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, comme vous l'avez rappelé, autour du Premier ministre s'est réuni hier un comité interministériel visant à définir des choix énergétiques pour la France en matière nucléaire et de diversification des énergies.

A cet égard, il convient d'abord de souligner que le choix nucléaire qui a été effectué par la France dans les années 70 s'est révélé un bon choix (*« Tiens ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), aussi bien du point de vue du coût de l'énergie en rendant nos entreprises compétitives, que du point de vue de l'indépendance énergétique ou de l'environnement. Je me permets de vous rappeler que, durant ces vingt dernières années, notre pays a vu ses émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère diminuer de 20 % et celles de dioxyde de soufre de 60 % (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Grâce à qui ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Néanmoins, l'évolution des technologies et la nécessité de diversifier conduisent à opérer des choix clairs. Vous m'interrogez sur ceux-ci, je vais les énoncer.

Conformément à ce qu'il avait annoncé, le Gouvernement a choisi de décider l'arrêt définitif de Superphénix. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Arnaud Lepercq. Le bradage de la technologie française !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un instrument qui avait été prévu en d'autres temps, à une époque où la pénurie d'uranium devenait probable, parce que nous nous apercevons aujourd'hui que, tant sur le plan industriel que sur celui de la recherche, il s'agit d'un instrument trop coûteux. Pour faire de la recherche, nous avons d'autres moyens mieux adaptés. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et les emplois !

M. Arnaud Lepercq. Il faut un débat au Parlement, sanctionné par un vote !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est pourquoi à cette fermeture de Superphénix sera associé un ensemble de mesures qui permettront localement de réindustrialiser le site.

M. Jacques Myard. Baratin !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Des moyens considérables, budgétaires et bancaires, seront mobilisés en ce sens, de la part d'EDF comme de la part de l'Etat.

M. Pierre Lellouche. Les régionales approchent !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Bien entendu, aucun des salariés qui travaillent aujourd'hui directement ou indirectement sur ce site ne sera laissé-pour-compte et ne se verra pas offrir une possibilité de trouver un emploi.

M. Arnaud Lepercq. Du vent !

M. Robert Galley. C'est le corbillard qui passe !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Malgré l'importance du nucléaire, la diversification est essentielle. C'est pourquoi le Gouvernement a choisi de mettre fortement l'accent sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables. Ainsi, 500 millions de francs seront destinés à l'ADEME – c'est plus que le doublement de ses moyens – ...

M. François d'Aubert. C'est de l'argent perdu !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... pour que des efforts soient faits dans notre pays afin que nous puissions rattraper le retard qui avait pu exister jusqu'à présent en matière de maîtrise de l'énergie et surtout d'énergies renouvelables.

M. Arnaud Lepercq. Du vent !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est vrai pour le solaire, la géothermie et pour bien d'autres types d'énergie.

Il faut aussi s'occuper de l'aval du site, et c'est plus précisément sur cet aspect que portait votre question.

Trois voies ont été définies par la loi de décembre 1991 : la transmutation, autrement dit, de façon plus simple, la transformation d'éléments fortement radioactifs en éléments moins radioactifs qu'il s'agisse de neptunium ou d'américium, ou qu'il s'agisse de produits de fission ; le stockage en profondeur ; le stockage en surface.

Chacune des voies définies par la loi doit continuer de faire l'objet de recherches pour que, en 2006, comme la loi l'a prévu, votre assemblée puisse débattre des résultats de ces recherches et choisir ce que seront la ou les voies de la France en matière de déchets.

Pour l'heure, nous en sommes au stade de la recherche. Afin de permettre de continuer la recherche en matière de transmutation, le réacteur Phénix, qui avait été prévu pour être un réacteur de recherche, sera remis en fonctionnement. La direction de la sûreté nucléaire a considéré que cette opération pouvait se faire sans aucun danger.

Pour ce qui est de la deuxième voie, celle du stockage en profondeur, la recherche sera conduite à son terme. A cette fin, des laboratoires souterrains – je dis bien des laboratoires – seront mis en place dans un délai très rapide. Quelques éléments techniques manquent encore pour pouvoir faire le choix de leur emplacement. Ce choix aura lieu dans quelques mois, lorsque les derniers éléments en matière de conditionnement et d'emballage des colis seront parfaitement connus.

Pour ce qui concerne la troisième voie, celle du stockage en surface, jusqu'à présent, les recherches ont été insuffisantes. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de leur consacrer, dès 1998, 15 % de ressources budgétaires en plus de ce qui était prévu, et, en 1999, 20 % supplémentaires.

Nous ne nous arrêterons pas à ces trois voies, car une quatrième voie, qui n'est pas prévue dans la loi de 1991, mérite investigation : il s'agit du stockage en subsurface. Les instruments juridiques permettant d'étudier ce type de stockage seront bientôt mis en place pour que nous puissions avancer dans cette voie.

Il s'agit de recherches. En aucun cas, des déchets ne seront stockés. Dans dix ans, notre pays devra faire un choix et il pourra l'effectuer en toute connaissance de cause.

M. Jacques Myard. Au revoir Voynet !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Enfin, pour répondre pleinement à votre question, je précise que le Premier ministre a souhaité que, dans notre pays où le contrôle technique du nucléaire est parfaitement satisfaisant, mais où le contrôle démocratique et l'information sur ce contrôle ne sont sans doute pas suffisants, des éléments soient fournis par le Gouvernement pour mettre en place une agence indépendante qui aura vocation à effectuer tous les contrôles qu'elle jugera bons, à les rendre publics, à informer l'opinion en matière de sûreté nucléaire comme en matière de sûreté et de santé des personnels qui travaillent dans le secteur. Ce sera bientôt chose faite.

Au total, nous réaffirmons le choix du nucléaire, qui a permis notre indépendance énergétique et qui fait de nous le moins polluant des pays européens (« Bravo ! » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

M. Thierry Mariani. Grâce à qui ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... tout en mettant davantage l'accent sur la diversification de nos sources d'énergie, car le tout nucléaire n'est pas une solution. Il faut que nous avançons...

M. Arnaud Lepercq. Dans le sens du vent !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... dans la direction de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, et que nous prévoyions de même la possibilité de substituer, demain, en semi-base, du gaz au nucléaire.

M. Bernard Accoyer. Equilibriste !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour que la loi de 1991 continue de jouer et pour organiser la transparence, le comité interministériel d'hier a redéfini une large palette de notre politique énergétique, dans le sens, je le pense, que souhaite la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jacques Myard. Ce n'est qu'un au revoir Voynet !

M. le président. Nous passons à une question du groupe communiste.

MALAISE CHEZ LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre de l'éducation nationale (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), la semaine dernière, les étudiants, les personnels des IUT et les instituteurs sont descendus dans la rue. (*« Oh ! Oh ! » sur les mêmes bancs.*) Aujourd'hui, ce sont les enseignants du secondaire qui sont en grève. Autrement dit, l'ensemble de l'éducation nationale connaît un malaise. Cela s'explique, car les motifs d'inquiétude ne manquent pas.

Face à la précarité qui touche les personnels et tous les degrés d'enseignement, avec les conséquences que l'on connaît pour les jeunes, des solutions sont certes proposées, mais au compte-gouttes. Les élèves, les étudiants, les enseignants et leurs syndicats demandent, monsieur le ministre, que l'on consacre à l'enseignement public les moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et ce dans une large concertation.

Ne convient-il pas d'apporter des réponses aux questions que suscitent le déroulement de carrière des personnels et l'intégration des suppléants ?

M. Pierre Lellouche. Très juste !

M. Maxime Gremetz. N'est-il pas nécessaire d'accélérer les processus d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école ? Est-il juste, en effet, que ces enseignants perçoivent un salaire différent pour un même travail fourni ?

N'est-il pas possible d'améliorer le système de remplacement (*« Mais si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), afin de le rendre plus efficace en tenant compte du droit à la formation des personnels et des congés légaux, car c'est le système actuel qui est défectueux et non les enseignants ?

Quelle réponse comptez-vous apporter, monsieur le ministre,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Aucune !

M. Maxime Gremetz. ... à la demande des personnels et de leurs organisations syndicales d'organiser rapidement une rencontre pour engager de véritables négociations ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je répondrai à votre question point par point. (*« Houlà ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Enfin !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Vous m'avez d'abord interrogé sur le problème de la précarité et sur le travail des jeunes.

Je rappelle que nous avons repris, sur le budget de l'éducation nationale, 28 000 maîtres auxiliaires, qui, sinon étaient à la rue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Francis Delattre. Vous l'avez déjà dit !

M. Guy Teissier. Les enseignants sont dans la rue !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Je rappelle aussi que j'ai créé, avec ma collègue Martine Aubry, 40 000 postes d'emplois-jeunes. Ils sont actuellement en place. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Des fonctionnaires !

M. Arnaud Lepercq. Et les pions ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Autrement dit, 60 000 jeunes qui auraient dû être au chômage travaillent actuellement dans l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Thierry Mariani. Où ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par ailleurs, depuis notre prise de fonction, nous avons engagé des négociations pour l'intégration des personnels occupant des emplois précaires, et nous l'avons fait en suivant les règles de la fonction publique car nous sommes très attachés au respect de ces règles. Au demeurant, nous souhaitons que ces emplois précaires disparaissent.

M. Bernard Accoyer. Et les élèves ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par conséquent, sur ce chapitre, il n'y a pas d'ambiguïté.

M. Jean-Louis Debré. Bref, tout va bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ensuite, vous avez parlé du problème des IUT. (*« Non, il n'en a pas parlé ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce problème est différent et il est désormais réglé.

M. Yves Nicolin. M. Gremetz n'en a pas parlé !

M. Dominique Paillé. Vous êtes hors sujet, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce problème était d'ailleurs en grande partie dû à des ambiguïtés.

M. Yves Nicolin. Hors sujet !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il résultait notamment d'une disparité de volonté sur la manière de contrôler les connaissances.

M. François d'Aubert. Mais quel charabia !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Le ministère n'ayant pas à prendre parti à ce sujet, il a réuni une table ronde. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Jacques Myard. Pour tourner en rond !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... au cours de laquelle les différentes parties sont tombées d'accord sur le contrôle des connaissances.

Ce problème résultait aussi d'un glissement qui s'était opéré depuis un certain nombre d'années. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Glissement dû à la droite !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Non, pour une fois, ce glissement n'était pas dû à la droite, mais au fait que les présidents d'université avaient petit à petit rogné sur l'indépendance des IUT.

M. Dominique Paillé. Et le mammoth ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons rappelé au respect de l'article 33 et de la loi !

M. Yves Nicolin. Toujours le charabia !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Enfin, nous sommes tombés d'accord avec les directeurs d'IUT sur le fait que les IUT n'accueillaient pas suffisamment de bacheliers technologiques, en raison probablement d'une mesure un peu brutale de l'administration. Les directeurs d'IUT me feront des propositions à ce sujet dans un mois.

M. Yves Nicolin. Trop long !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Le dialogue a donc été total, et nous avons été respectueux de nos engagements et de l'intérêt général.

Quant aux instituteurs, ils ont, je tiens à le dire, une revendication que, pour ma part, je n'estime pas déraisonnable. Je rappelle simplement qu'un accord avait été passé. Grâce à Lionel Jospin, leurs fonctions avaient été

revalorisées comme jamais elles ne l'avaient été. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Les ingrats !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cet accord a été respecté, y compris d'ailleurs quand la droite était au pouvoir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Cela dit, j'estime que, dans le contexte budgétaire actuel, il est difficile de faire l'effort que nous réclamons les instituteurs.

M. Pierre Lellouche. C'est la faute à Maastricht !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Toutefois, je me suis engagé, dès qu'il y aurait une "fenêtre" possible (*Rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Jean-Louis Debré. La fenêtre, c'est pour sauter dans la rue !

M. Albert Facon. A la porte, Debré !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... à satisfaire cette revendication.

Je me suis également occupé du problème des remplacements. En effet, 12 % de cours ne sont pas assurés, comme le montre un récent rapport du recteur Bloch.

M. Pierre Lellouche. C'est exact !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Lorsqu'on examine ce problème, on s'aperçoit que les remplacements sont beaucoup mieux assurés dans le primaire que dans le secondaire.

M. Jean-Louis Debré. Vous êtes recalé !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La raison ? Très simple : le primaire a une gestion déconcentrée alors que le secondaire a une gestion centralisée.

M. Pierre Lellouche. Vous avez raison !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est pourquoi, monsieur le député, nous nous sommes engagés dans un processus de déconcentration, qui rendra les décisions plus proches du citoyen et qui permettra d'améliorer la qualité du service public auquel je suis par-dessus tout attaché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRO NUCLÉAIRE

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

J'ai écouté la réponse de M. Strauss-Kahn concernant les déchets nucléaires...

M. Jean Glavany. Très bonne réponse !

M. Franck Borotra. ... et je trouve qu'elle n'est pas exempte d'ambiguïtés. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En 1973, la France a engagé un effort de construction de son outil électronucléaire, qui a permis la construction de 56 tranches nucléaires pour un coût de 1 000 milliards de francs et grâce auquel, au-delà de l'effet de serre, notre pays produit aujourd'hui de l'électricité dont le coût est le plus bas de tous les pays industrialisés, à l'exception de ceux qui disposent de ressources énergétiques. Cela a été rendu possible par la continuité de la politique nucléaire civile de la France.

M. Robert Galley. Très bien !

M. Didier Chouat. Cela a été rendu possible surtout grâce au service public !

M. Franck Borotra. En 1991, l'Assemblée a voté à l'unanimité une loi faisant obligation au Gouvernement, d'une part, de laisser ouverte les trois voies de recherches possibles et, d'autre part, de rendre compte, chaque année, à l'Assemblée nationale.

Pour la première fois et de manière partielle, vous avez rompu avec la continuité de la politique nucléaire civile de la France en décidant de fermer Superphénix. Vous l'avez fait non pour des raisons scientifiques, puisque Superphénix est cinq ou six fois plus performant que ne l'est Phénix. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*) Vous ne l'avez pas non plus fait pour des raisons de sûreté (*« Ce réacteur ne marche pas ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), puisque Superphénix possède les mêmes caractéristiques en matière de sûreté nucléaire que toutes les autres tranches de production nucléaire d'électricité.

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Franck Borotra. Vous ne l'avez pas davantage fait pour des raisons économiques, puisque le prix de l'investissement est maintenant derrière nous et que la production d'électricité permet aujourd'hui de couvrir les frais de fonctionnement. Vous avez fermé Superphénix pour des raisons politiques (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), c'est-à-dire pour faire une concession à l'une des composantes de votre majorité plurielle !

M. Bernard Accoyer. En effet, et c'est honteux !

M. Franck Borotra. De plus, monsieur le Premier ministre, vous avez assorti cette décision d'une ambiguïté avec l'annonce du redémarrage de Phénix.

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, vous avez eu raison d'indiquer que l'autorisation de ce redémarrage avait été donnée. Mais il faut ajouter, afin que l'Assemblée soit éclairée, que, pour la première fois, cette autorisation a été donnée, non à l'unanimité, mais à la majorité et contre l'avis des experts de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, l'IPSN.

M. Robert Galley. Et de ceux de la CRII-RAD !

M. Thierry Mariani. Ce qui est scandaleux !

M. Franck Borotra. Il faut savoir que Phénix est un outil dépassé, obsolète, non adapté aux risques sismiques et qui, de plus, connaît, on le sait, des problèmes de fonctionnement liés en particulier à des sauts de réactivité.

Vous avez donné l'impression de maintenir ouverte la voie de la transmutation, en fermant d'un côté Superphénix et en annonçant de l'autre le redémarrage de Phénix, dont tout le monde scientifique sait qu'il ne fonctionnera que quelques semaines ou quelques mois ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arnaud Lepercq. Parce qu'il n'y connaît rien !

M. Franck Borotra. J'ajoute que vous avez créé une autre ambiguïté en ne prenant pas la décision qui s'impose concernant la création des deux laboratoires souterrains qui pourraient, le moment venu, ouvrir, de manière réversible ou irréversible, la voie au stockage en profondeur. (*« La question ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ma question est simple. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est le Gouvernement qui ne l'est pas !

M. Franck Borotra. Parce qu'il s'agit de la loi...

M. Arnaud Lepercq. D'une loi bafouée !

M. Franck Borotra. ... dans son esprit et dans sa lettre ; parce qu'il s'agit de la transparence – certes, dans le passé, des libertés ont peut-être été prises par rapport à cette nécessité, mais, aujourd'hui, il y a une aspiration croissante à la transparence ; ...

De nombreux députés du groupe socialiste. La question ! La question !

M. Franck Borotra. ... parce qu'il y va de l'intérêt à moyen et long terme de notre pays dans la production d'électricité, je vous demande solennellement, monsieur le Premier ministre, de saisir le Parlement, d'y provoquer un débat...

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

M. Franck Borotra. ... et de soumettre à son vote les orientations de politique énergétique et de politique nucléaire que vous avez choisies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Franck Borotra. Agissant ainsi vous respecterez la loi et la volonté populaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Arnaud Lepercq. Et la démocratie ! Mais de toute façon ils ont peur du peuple !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. (*« Non ! Voynet ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Allons, mes chers collègues ! Nous ne sommes pas dans un monôme ! (*Sourires.*)

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, vous posez des questions, mais les réponses ne vous intéressent guère. Vous vous intéressez davantage à vos propres propos qu'aux réponses du Gouvernement ! Alors, si vous me permettez de vous répondre, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais ce n'est pas à vous de répondre !

M. Arnaud Lepercq. Un débat ! Un vote !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... je voudrais vous fournir plusieurs éléments. D'abord, il ne faut pas aller trop loin en invoquant l'expression de la volonté populaire car elle s'est exprimée il y a huit mois, ce qui n'est pas si lointain (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

M. Arnaud Lepercq. La volonté populaire est ici !

M. Jean-Louis Debré. Les choses changent ! Il y a près de moi une collègue nouvellement élue !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et je vois mal comment vous pourriez la remettre en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Vous me direz, parce que vous êtes taquin, qu'elle n'aurait pas dû s'exprimer il y a huit mois mais seulement dans un mois. Ce n'est pas nous qui avons fait ce choix...

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Arnaud Lepercq. Nous sommes les représentants du peuple, cela vous ennuie !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Sur le fond, des laboratoires de recherche seront installés pour que la recherche soit effective. La décision sera prise dans quelques semaines, disons avant l'été.

M. Thierry Mariani et M. Louis de Broissia. Après les régionales !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il reste des points techniques à régler.

M. Pierre Lellouche. Après les élections !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Messieurs, vous avez peut-être le sentiment que ces questions sont simples. Si elles étaient si simples, vous auriez certainement trouvé le temps d'y répondre entre 1993 et 1997.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Quelques semaines de retard ne changeront pas grand-chose. Je le dis clairement, les laboratoires seront mis en place, comme la loi le prescrit.

M. Jean-Louis Debré. Qu'en pense Voynet ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour autant, le choix des sites dépend d'éléments qui ne sont pas encore connus. Ils ne le seront que dans quelques semaines.

M. Pierre Lellouche. Après les élections !

M. Jean-Louis Debré. Qu'en pense Voynet ? A moins qu'elle ne pense plus ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais la majeure partie de la question portait sur Superphénix. Je comprends mal votre argumentation, monsieur le député. Vous dites qu'on ne peut pas faire de recherche sur la transmutation avec Phénix, que seule Superphénix le permet.

M. Franck Borotra. Vous fermez la centrale !

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas son domaine, c'est celui de Mme Voynet !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est bien votre raisonnement, n'est-ce pas ? Pourtant, quand la loi de 1991 a été votée – j'en ai quelque souvenir puisque je l'ai faite adopter, vous l'avez rappelé, à l'unanimité, par le Parlement...

M. Arnaud Lepercq. Avec M. Bataille !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le rapporteur était M. Bataille, en effet. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Quand la loi de 1991 a été votée, monsieur Borotra, personne n'envisageait d'utiliser à des fins de recherche Superphénix qui devait produire de l'électricité.

M. Jean-Yves Le Déaut. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Personne dans le débat n'avait avancé l'idée qu'on puisse utiliser Superphénix autrement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*) La recherche sur la transmutation avait été dévolue à Phénix !

Vous en appelez à la loi et c'est justement à la loi que nous revenons. C'est Phénix qui servira aux recherches sur la transmutation. En outre, un autre réacteur à refroidissement par eau, dit réacteur Jules Horowitz, sera aussi utilisé s'il est prêt dans les délais – mais je pense que ce sera le cas – pour cette même recherche.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Voynet est d'accord ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En tout état de cause, vous ne pouvez aucunement prétendre devant le pays que Superphénix était destinée à la recherche quand, en 1991, vous-même avez voté le texte que je vous proposais, qui ne le prévoyait pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. André Santini. A quand le débat ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Maintenant, vous proposez un débat. (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Le Gouvernement y est toujours prêt. (« Ah ! » sur les mêmes bancs.)

Ce débat, nous l'avons déjà eu dans le cadre de la présentation du budget du ministère de l'énergie. (« Non ! » sur les mêmes bancs.) Vous avez tous eu le loisir de vous exprimer sur cette question. (« Non ! » sur les mêmes bancs.)

Nous l'aurons à nouveau dans ce cadre-là et si des mesures législatives sont de nouveau proposées sur la transparence ou la mise en place d'une entité indépendante.

M. Yves Nicolin. Avant les régionales ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Lorsque vous aurez exprimé votre opinion, comme vous le faites aujourd'hui, l'Assemblée décidera ce qu'il doit en être en matière d'autorité indépendante. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de revenir sur la loi de 1991, même si vous le souhaitez. Nous l'appliquerons telle qu'elle est. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

INTERPRÉTATION DE DÉCLARATIONS
DU PREMIER MINISTRE

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Monsieur le Premier ministre, par deux fois, lors des séances de questions d'actualité, notre groupe vous a interrogé sur certaines de vos déclarations ou sur certaines déclarations de vos ministres. Par deux fois, dans vos réponses, vous avez remis en cause la crédibilité de l'Agence France Presse dont on connaît le sérieux.

M. Michel Françaix. Qu'est-ce que vous racontez ?

M. Renaud Muselier. La première fois, le 13 janvier, nous vous avons interrogé au sujet des surprenantes déclarations que vous aviez faites lors de votre voyage officiel au Mali. Vous aviez dit que venir en France de manière irrégulière n'est, je cite, « ni un crime ni un délit ».

M. Gérard Bapt. Voilà le Front national !

M. Renaud Muselier. Notre source ? Une dépêche de l'AFP du 21 décembre 1997 dans laquelle vos propos sont cités entre guillemets. Je la tiens à votre disposition.

Vous nous avez fait répondre par votre ministre de l'intérieur, et je me réfère au *Journal officiel* : « le Premier ministre n'a jamais tenu les propos que vous lui prêtez ». Ou encore : seules les déclarations du Premier ministre font foi et non pas les commentaires qui peuvent en être faits par un certain nombre de feuilles plus ou moins inspirées... on voit bien par qui ! »

Le 27 janvier, votre ministre de l'éducation nationale (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),...

M. François Vannson. Le mammoth !

M. Renaud Muselier. ... interrogé sur ses déclarations qualifiant les IUT de « premier cycle de luxe », nous a répondu qu'il n'avait fait aucune déclaration et que ce n'est pas parce qu'un fait est imprimé qu'il est vrai !

Notre source, là encore, une dépêche de l'AFP du 20 janvier dans laquelle les propos du ministre sont cités entre guillemets. Je la tiens, bien entendu, à votre disposition.

M. Jean-Claude Perez. Bon, vous n'avez rien à dire !

M. Didier Boulaud. Sauf sur la sardine qui bouche le port ?

M. Renaud Muselier. Monsieur le Premier ministre, allez-vous continuer à nier vos propos et ceux de vos ministres, alors qu'ils sont toujours cités par l'AFP ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, mesdames, messieurs les députés, je n'ai naturellement pas l'intention de reprendre...

M. François Vannson. Comme d'habitude !

M. le Premier ministre. ... à une question portant sur des interprétations relatives à ce qui a été dit ou non par des ministres.

M. Jacques Godfrain. Il y a des guillemets !

M. le Premier ministre. S'agissant des propos que j'ai tenus au Mali, je n'avais pas répondu, parce que je ne voyais pas exactement quel était le sens de la question,...

M. Jean-Claude Perez. Il n'y en avait pas !

M. le Premier ministre. ... j'avais laissé répondre le ministre de l'intérieur. Puisque vous y revenez, je pense qu'il est bon que je m'exprime.

J'ai fait un voyage en Afrique – au Maroc, au Sénégal et au Mali. Dans chacun de ces trois pays, j'ai évoqué les problèmes de l'immigration, dans le respect de ceux qui sont pour nous des amis fidèles et des partenaires dans le cadre des relations entre la France et l'Afrique, et, dans le cadre essentiel auquel est attaché M. le Président de la République, de la francophonie. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

J'ai abordé franchement et sincèrement les problèmes liés aux flux migratoires avec nos amis, et je peux me vanter d'avoir tenu devant eux, notamment devant l'Assemblée nationale malienne réunie exceptionnellement pour cette rencontre, le même langage que celui que je tiens à Paris.

A l'occasion de ses vœux aux ambassadeurs ayant avec la France des liens privilégiés, M. le Président de la République – et je tiens ses déclarations à votre disposition –,...

M. Jean-Michel Ferrand. Vous mélangez tout !

M. le Premier ministre. ... a lui-même déclaré, à l'Elysées que devait être allégée la politique des visas concernant les scientifiques, les étudiants, les élites universitaires de ces pays ; telle est la politique de ce gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

A Bamako, devant les parlementaires maliens réunis, j'ai donc tenu le même discours que celui que je tiens à Paris et que tient M. le ministre de l'intérieur dans le débat sur l'entrée et le séjour des étrangers.

M. Yves Nicolin. Hors sujet !

M. le Premier ministre. J'ai dit effectivement (« Effectivement ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) – et vous pouvez vous reporter à mes propos publics et à mon texte imprimé, que je vous ferai remettre, monsieur le député, car c'est la parole que j'ai exprimée au nom du Gouvernement – que les personnes originaires du Mali qui seraient en situation irrégulière en France auraient à être reconduites dans leur pays dans le cadre d'une politique de codéveloppement.

Ce à quoi vous faisiez allusion ne tient pas à mon texte écrit mais au débat qui s'est noué avec les parlementaires. (« Oh alors ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Claude Lanfranca. Un peu de dignité, messieurs de la droite !

M. le Premier ministre. Je pense en effet que lorsque des hommes et des femmes confrontés à la misère et à la difficulté de vivre dans leur pays veulent aller dans d'autres pays, ils ne commettent pas un crime.

M. Pierre Carassus. Très juste !

M. le Premier ministre. Certes, ce n'est pas conforme à nos lois, ce ne peut pas être accepté et l'on doit procéder à des reconduites à la frontière. (*Applaudissements sur les*

bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

J'ajoute que je préfère avoir tenu ce langage responsable devant les parlementaires maliens (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qu'avoir été dans un gouvernement qui a mis de force dans des avions des gens parfois menottés. (*Protestations sur les mêmes bancs – « Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Au moins, avec mon gouvernement, on est sûr que les policiers qui accompagneront des immigrés maliens au Mali ne s'y feront pas attaquer eu égard aux conditions dans lesquelles on leur a fait accompagner un certain nombre d'hommes et de femmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ces derniers retourneront dans leur pays parce que nous l'avons décidé, mais pas les menottes aux poignets ni nous sédatif.

M. Jean-Michel Ferrand. Comment y retourneront-ils ? A la nage ?

M. le Premier ministre. Et nos policiers ne courront pas le risque de se faire agresser comme ils l'ont été ; ils travailleront dans des conditions dignes.

Fermeté, dignité, respect de nos lois et respect de la personne humaine, telle est la politique de ce gouvernement en matière d'immigration, comme dans les autres domaines. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

CONSÉQUENCES DE L'ARRÊT DE SUPERPHÉNIX

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Ma question s'adresse, très précisément, à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Non pas à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ! Je dis bien à Mme le ministre de l'environnement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Vous vous en doutez, madame le ministre, ma question a trait à l'arrêt de Superphénix et à ses conséquences. (*« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement vient d'annoncer l'abandon du sur-générateur Superphénix de Creys-Malville et le redémarrage du vieillot Phénix.

Deux questions, à ce sujet, courtes mais précises. Est-il acceptable que des décisions de cette importance soient prises sans que la représentation nationale ait été appelée à en apprécier les conséquences,...

M. Arnaud Lepercq. En dehors du peuple !

M. Pierre Micaux. ... notamment en termes budgétaires, sur la recherche et sur l'emploi ? A l'évidence, il y a eu marchandage électoral. Mais pas de débat public devant le Parlement. Redoutez-vous le résultat d'un vote ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'autre part, vous avez déclaré : « Que l'on ne compte pas sur moi pour apposer ma signature au bas d'une autorisation de redémarrage de Phénix. » Déclaration gra-

tuite, semble-t-il, puisque votre signature ne serait pas nécessaire. Que signifie donc pour vous, la participation à un gouvernement dès lors que vous refusez d'en assumer les décisions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) A ces questions précises, j'attends des réponses précises, pas le brouillard.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Enfin ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion de détailler de façon plus précise le dispositif que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour accompagner sa décision de fermer le surgénérateur Superphénix. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Cela a déjà été fait !

M. le président. Chers collègues, vous avez posé une question à Mme Voynet, elle vous répond, écoutez la.

M. Jean-Louis Debré. Elle ne répond pas à la question !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a détaillé les motifs pour lesquels la décision d'arrêter définitivement le surgénérateur avait été prise.

M. Yves Nicolin. Que faites-vous dans ce gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est une décision économique, financière...

M. Gilbert Gantier. Le ministre a déjà dit tout ça !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... qui s'inscrit parfaitement dans la volonté de ce gouvernement de mettre en œuvre de façon équilibrée, dans toutes ses dimensions, la loi de 1991 sur les déchets nucléaires et sur l'aval du cycle.

M. Gilbert Gantier. Non !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous le savez, cette décision comporte des dispositions techniques...

M. Jean-Luc Préel. Etes-vous ou non solidaire ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... qui concernent notamment le déchargement du cœur du surgénérateur et la vidange des 4 500 tonnes de sodium présentes dans cette installation.

M. Yves Nicolin. Que faites-vous au Gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle prévoit également un dispositif spécifique d'accompagnement à destination des 1 200 salariés du site, dont la moitié ont un contrat de travail avec EDF ou la Nersa, qui garantit des possibilités de mobilité, de reconversion et de reclassement à proximité, mais dont l'autre moitié mérite d'être accompagnée dans une démarche de reclassement professionnel.

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas la question !

M. Jean-Luc Prél. Etes-vous solidaire, madame le ministre ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce dispositif, largement financé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,...

M. Jean-Luc Prél. Baratin !

M. Jacques Limouzy. C'est une femme qui nous coûte cher !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... associée à une cellule de reclassement interentreprises des dispositifs d'encouragement au développement du commerce, un allègement de la charge des collectivités locales et des encouragements à la création d'entreprise. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Lucien Degauchy. Répondez à la question !

M. le président. Chers collègues, s'il vous plaît !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Apparemment, la réponse ne les intéresse pas. Je doute qu'ils puissent l'entendre dans ce charivari ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, écoutez Mme Voynet.

Poursuivez, madame le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Elle ne répond pas aux questions !

M. le président. Alors ne lui en posez pas !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'insiste sur le fait que nous sommes tout à fait en mesure d'assumer des chantiers de reclassement de ce type. En effet, les travaux viennent de se terminer sur le site de Civaux, et nous avons à prévoir le reclassement professionnel des 3 000 personnes qui y ont travaillé. La DATAR et le secrétariat à l'industrie sont tout à fait habitués à ce genre d'exercice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LA CRISE AVEC L'IRAK

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Ma question s'adresse à M. Le Premier ministre.

Je regrette d'abord que Mme Voynet n'ait pas daigné répondre vraiment à la question qui vient d'être posée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Debré. Le Gouvernement est aux abonnés absents !

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le Premier ministre, dimanche, votre ministre de l'intérieur, M. Chevènement, a déclaré : aujourd'hui, l'Irak n'est plus une menace militaire, c'est évident, pour personne dans cette région. Le pétrole joue le rôle principal. La stratégie américaine est prisonnière d'une espèce de diabolisation imbécile qui date de sept à huit ans. Il est temps, a ajouté M. Chevènement, de lever un embargo féroce qui a déjà probablement conduit à 1 million de morts. C'est absolument déshonorant, et j'espère que la France fera entendre une voix claire.

J'ai moi-même, monsieur le Premier ministre, beaucoup de compassion pour le peuple irakien pris en otage par un dictateur. Mais de telles déclarations sont d'une extrême gravité, parce que, au regard du monde et de l'opinion irakienne aussi, elles sont susceptibles d'engager le gouvernement de la France.

M. Chevènement oublie-t-il la nature de l'enjeu ? Des stocks d'ogives nucléaires, de gaz innervant, d'armes biologiques – armes terrifiantes de destruction massive – qui sont à la merci d'un dictateur !

La déclaration de M. Chevènement est, de plus, dangereusement contradictoire avec le message du Président de la République dont est porteur le secrétaire général du Quai d'Orsay qui sera demain à Bagdad. C'est hallucinant et scandaleux ! Aussi, monsieur le Premier ministre, je vous demande, au nom de la représentation nationale, de nous dire clairement si, oui ou non, vous cautionnez ces déclarations. Dans la négative, croyez-vous possible que M. Chevènement reste ministre de votre gouvernement (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) alors que des positions si divergentes s'expriment en son sein de façon aussi ostensible ? Peut-être attendez-vous qu'il démissionne de lui-même, comme il le fit en 1991 en pleine guerre du Golfe, alors même qu'il était ministre de la défense ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Pierre Lellouche. Du courage, monsieur Védrine, c'est facile !

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. le ministre de l'intérieur a exprimé, avec la sensibilité qui lui est propre et que l'on connaît (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du du Rassemblement pour la République*) des questions qu'on ne peut pas ne pas se poser sur tous les bancs.

Si j'entends bien, en effet, c'est une chose que de considérer que les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité doivent être appliquées, respectées pour établir une zone de sécurité dans cette région, c'en est une autre que d'être indifférent aux conséquences qu'elles peuvent avoir sur une population en quelque sorte doublement victime, et elle n'en peut mais, des décisions prises par ses dirigeants et des réactions inévitables du Conseil de sécurité. (*Protestations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Thierry Mariani. Alors il ne fallait pas voter les résolutions !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pourquoi la France, tant le Président de la République que le Gouvernement, ne cesse d'agir pour que l'embargo, qui est la conséquence de l'enchaînement que j'ai rappelé, soit atténué dans ses effets.

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas la politique de M. Chevènement !

M. le ministre des affaires étrangères. Il m'a semblé que, lorsqu'il s'est récemment exprimé, M. Chevènement visait en particulier l'embargo et ses conséquences sur la population. Et c'est bien à cela que nous pensons alors que le Président de la République ou le Gouvernement ne cessent d'agir au sein du Conseil de sécurité pour que la résolution 986, dite « pétrole contre nourriture » et que ceux d'entre vous qui ont étudié de près la question connaissent, soit élargie...

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Chevènement ! Il a fait allusion à une opération militaire ! Il y a une contradiction au sein du Gouvernement !

M. le ministre des affaires étrangères. ... afin que la vie de la population puisse être améliorée, qu'il s'agisse de l'aspect alimentaire, des médicaments ou des conditions sanitaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas la question !

M. le ministre des affaires étrangères. A la suite de l'insistance française, le secrétaire général du Conseil de sécurité, qui a peut-être également entendu M. Chevènement, a décidé de proposer que l'Irak vende désormais 5,2 milliards de dollars de pétrole par semestre au lieu de 2 milliards.

Les conséquences de l'embargo, excessivement cruelles pour la population...

M. Arnaud Lepercq. Et les armes chimiques, elles ne sont pas cruelles, peut-être !

M. le ministre des affaires étrangères. ... sont dans l'esprit de tous, sur tous les bancs, et ont pris en considération par tous les gouvernements qui sont sensibles à l'aspect humain de la situation.

M. Thierry Mariani et M. Patrick Ollier. Ce n'est pas la question !

M. le ministre des affaires étrangères. Grâce à la politique française sur l'élargissement de l'embargo, je pense que nous allons réussir à desserrer l'étau. C'est cela que M. Chevènement a voulu dire avec la force qui est la sienne.

Pour le reste, je vous rappelle ce que nous disions tout à l'heure : la France fera tout pour que la crise dans laquelle nous sommes encore soit résolue par d'autres moyens que la force. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

INCENDIES ET CAMBRIOLAGES AU CRÉDIT LYONNAIS

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Au mois de mai 1996, le siège du Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, a été la proie d'un incendie très grave, les dégâts étant évalués à 1,5 milliard de francs.

Au mois d'août 1997, au Havre, des entrepôts abritant des registres appartenant au Crédit lyonnais ont été également la proie d'un incendie.

Il y a eu encore ces derniers mois un cambriolage dans les entrepôts du Crédit lyonnais et chez ses avocats.

Tout récemment, la presse a signalé que l'incendie du siège du Crédit lyonnais de mai 1996 était un incendie criminel.

Si l'on songe que le Crédit Lyonnais a coûté à tous les Français au minimum 120 milliards, peut-être 150, voire 190, peut-on savoir où en est, monsieur le Premier ministre, l'enquête qui a été ouverte sur ces incendies criminels et ces destructions d'archives ?

A qui profite le crime ?

Saura-t-on un jour quelque chose sur les détournements opérés au Crédit lyonnais ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, le 5 mai 1996, le Crédit lyonnais a en effet été la proie d'un incendie. Une instruction a été ouverte par Mme Bernard, juge d'instruction à Paris, du fait de destruction volontaire par incendie contre personne non dénommée. A la suite de quoi, des experts judiciaires ont été désignés et ils viennent de remettre leur rapport.

Comme la presse l'a rapporté, l'existence de deux foyers distincts laisse penser que l'incendie a bien pu être d'origine criminelle.

M. Arnaud Lepercq. A qui profite le crime ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour le moment, l'instruction est conduite et je n'entends nullement m'exprimer sur une affaire en cours d'instruction.

Le Crédit lyonnais collabore de la façon la plus étroite avec la justice afin que l'on découvre, si possible, qui est à l'origine de l'incendie.

Le Crédit lyonnais, qui a reçu une prime d'assurance pour réparer les dégâts de l'incendie, n'est pas mis en cause : une telle prime existe dans tous les cas de figure.

Nous devons donc attendre, vous comme moi, que l'enquête ait abouti, que le juge d'instruction rende ses conclusions et que l'on sache qui est à l'origine de l'incendie en question.

Monsieur le député, je profiterai du fait que, s'agissant des pertes du Crédit lyonnais, vous avez cité des chiffres que je considère comme fantaisistes,...

M. Philippe Auberger. Hélas, il ne le sont pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... pour vous apporter quelques précisions supplémentaires afin que ceux qui nous écoutent n'aient pas le sentiment de disposer des informations fallacieuses.

Aujourd'hui, personne ne prétend, même plus la Commission de Bruxelles, que les pertes soient supérieures à 100 milliards de francs, chiffre déjà considérable. Il me paraît donc illégitime que la représentation nationale se fonde sur d'autres informations.

J'informe également l'Assemblée que je suis en train de traiter avec la Commission de Bruxelles le dossier du Crédit lyonnais et que j'espère arriver à lui apporter, dans les

semaines qui viennent, une solution. Ainsi serait bouclé un des nombreux dossiers que j'ai trouvé ouverts à mon arrivée au ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi autorisant la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (n° 650).

4

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (nos 512, 652).

Discussion des articles (*suite*)

M. le président. Jeudi soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen de l'article 1^{er} et s'est arrêtée à l'amendement n° 1372.

Article 1^{er} (*suite*)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 1^{er} : « Art. 1^{er}. – Il est créé au chapitre II du titre I du livre II du code du travail un article L. 212-1 *bis* ainsi rédigé :

« Art. L. 212-1 bis. – Dans les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 ainsi que dans les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et

leurs dépendances, la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à trente-cinq heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2002. Elle est fixée à trente-cinq heures dès le 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises dont l'effectif est de plus de vingt salariés, cet effectif étant apprécié dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 421-1. »

Les cinq amendements nos 1372, 1370, 35, 36 et 37, pouvaient être soumis à une discussion commune mais les amendements nos 35, 36 et 37 ne sont pas défendus.

L'amendement n° 1372, présenté par MM. Jacques Barrot, Goulard et Douste-Blazy, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 1^{er} :

« I. – Dans le premier alinéa de l'article L. 212-1 du code du travail, après les mots : "39 heures par semaine", sont insérés les mots : "calculées en moyenne sur l'année".

« II. – Dans l'avant-dernier alinéa de l'article L. 212-2 du code du travail, les mots : "à l'intérieur de la semaine", sont supprimés.

« III. – Le cinquième alinéa de l'article L. 212-5 du code du travail est ainsi rédigé :

« Sans préjudice des dispositions de l'article L. 212-1, les heures supplémentaires se décomptent par année civile. »

L'amendement n° 1370, présenté par M. Jacques Barrot, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 1^{er} :

« A la fin du premier alinéa de l'article L. 212-1 du code du travail, après les mots : "39 heures par semaine", sont insérés les mots : "calculée en moyenne sur l'année". »

La parole est à M. François Goulard, pour soutenir l'amendement n° 1372.

M. François Goulard. Monsieur le président, madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, mes chers collègues, l'amendement n° 1372, comme d'autres amendements dont il doit être rapproché, a pour objet l'annualisation de la durée du travail.

Au moment où nous reprenons ce débat, je tiens à rappeler que la conception française de la durée du travail a quelque chose d'archaïque. On le constate quand on compare les législations étrangères, et notamment européennes, à la nôtre : dans aucun pays, on ne trouve l'équivalent d'une durée légale hebdomadaire du travail.

Par ailleurs, chacun sait que les impératifs de l'économie contemporaine obligent les entreprises à s'adapter à la concurrence et, par conséquent, à adopter des rythmes de travail n'ayant rien à voir avec la régularité qui pouvait prévaloir autrefois. Dans ces conditions, la rigidité qui subsiste encore dans notre droit, malgré les progrès déjà réalisés, en particulier sous la législature précédente, entraîne des blocages qui représentent autant d'obstacles à l'extension de nos entreprises et sont donc contraires à l'intérêt général.

C'est pourquoi, avec mes collègues, j'ai souhaité engager le débat sur l'annualisation dès l'article 1^{er}, en supprimant de façon symbolique la référence au temps de travail hebdomadaire et en prévoyant que la durée légale soit calculée en moyenne sur l'année.

La présentation de cet amendement me donne également l'occasion de rappeler notre opposition de principe à la réduction autoritaire, uniforme et donc pénalisante de la durée hebdomadaire du travail.

M. le président. Monsieur Goulard, pouvons-nous considérer que l'amendement n° 1370, qui est contenu dans l'amendement n° 1372, est retiré ?

M. François Goulard. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 1370 est retiré.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 1372, qui reste seul en discussion.

M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Les cinq amendements qui faisaient l'objet d'une discussion commune ont été rejetés par la commission. Ils sont en effet en complète contradiction avec le texte dont nous débattons, puisqu'ils tendent soit à maintenir les 39 heures soit à appliquer les 35 heures au 1^{er} janvier 2000 à des entreprises dont la taille est supérieure à celle prévue à l'article 1^{er}.

Bien entendu, le débat sur l'annualisation reste ouvert et nous l'aborderons lorsque viendront en examen les nombreux amendements consacrés directement à ce sujet.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement est défavorable à l'amendement n° 1372 pour deux raisons.

D'une part, il impose dans la loi l'annualisation du temps de travail de manière en quelque sorte unilatérale, alors que nous souhaitons qu'elle soit négociée et ne puisse s'appliquer que dans certains cas.

D'autre part, il ne fixe aucune limite à l'annualisation alors que le code du travail, dans ses dispositions actuelles, prévoit une durée maximale et définit des règles à appliquer dans la négociation.

Si nous sommes favorables à une certaine modulation sur l'année, par voie d'accord et dans des limites apportant des garanties aux salariés, nous ne pouvons accepter une suppression unilatérale et sans aucune garantie de la référence à la durée hebdomadaire du travail.

M. le président. La parole est à M. Renaud Dutreil.

M. Renaud Dutreil. Madame le ministre, je ne peux vous laisser dire que vous souhaitez lier annualisation et négociation, car ces deux mots, dans votre bouche, sont incompatibles. Dans le code du travail, il existe en effet des dispositions sur l'annualisation, mais elles lient précisément l'annualisation à la réduction du temps de travail. Or votre projet accorde une réduction très importante sans aucune contrepartie en matière d'annualisation, ce qui va rendre quasiment impossible la mise en place d'accords d'entreprise ou de branche sur une annualisation, sauf à envisager que les chefs d'entreprise acceptent, sous la contrainte, de descendre au-dessous des 35 heures. Avec ce texte, vous cassez le mouvement de négociation sur l'annualisation. Ne nous dites pas l'inverse, par pitié !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Nous sommes convaincus, madame le ministre, que l'aménagement du temps de travail doit être traité par la voie contractuelle et non législative. Comme vient de l'indiquer M. Dutreil, en imposant une réduction uniforme et collective de la durée du travail sur la semaine, vous videz la négociation de son contenu.

Cette démarche est en totale contradiction avec la volonté que vous affichez de tenir compte des spécificités de chaque entreprise. Le monde de l'entreprise est pluriel. La voie contractuelle a fait ses preuves, en France comme ailleurs. Les entreprises ne sont pas hostiles à la réduction négociée du temps de travail. Mais elles doivent, elles-aussi, en retirer des avantages. On ne peut pas, comme le fait la majorité depuis l'ouverture de ce débat, opposer sans cesse les patrons aux salariés. Ils concourent ensemble à la réussite de leur entreprise.

M. Dominique Strauss-Kahn, à Davos, a parlé de flexibilité, de souplesse et aussi de modération salariale. Son attitude est plus raisonnable que la vôtre. Souscrivez-vous à ses déclarations, lorsqu'il laisse entendre que le revenu minimal mensuel que vous allez créer augmenterait moins vite que le SMIC ?

En réalité, vous fermez la porte à l'annualisation, c'est-à-dire à la négociation. Nous tenons beaucoup aux amendements que nous avons présentés, car ils visent à donner à la négociation une plus grande souplesse.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1372.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'Assemblée est consultée par assis et levé.)

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Goulard a présenté un amendement, n° 1366, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le début de l'article 1^{er} :

« L'article L. 212-1 du chapitre II du titre I du livre II du code du travail est complété par l'alinéa suivant :

« Dans ces mêmes établissements et professions ainsi que dans les établissements... » (le reste sans changement).

La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Je propose d'intégrer à l'article L. 212-1 les dispositions de l'article L. 212-1 *bis* créé par l'article 1^{er} du projet de loi. Cet amendement n'est certes que formel, mais il vise à appeler l'attention de l'Assemblée sur l'in vraisemblable complexité de notre code du travail.

Ce code à vocation essentiellement pratique devrait être l'outil de travail, si je puis dire, des salariés pour la défense de leurs droits, aussi bien que des chefs d'entreprise. Or tous ceux qui, parmi nous, en ont étudié les dispositions pour apprécier les conséquences du projet de loi, n'ont pu que constater, je le répète, leur invraisemblable complexité, le caractère totalement incompréhensible de certains articles, les renvois enchevêtrés d'un article à l'autre. Bref, c'est un contre-modèle de rédaction législative.

Quant au projet de loi, il comporte, au-delà de l'article 1^{er}, dont la rédaction est relativement simple, bien d'autres articles qui présentent le défaut de ne rien simplifier et même d'ajouter à la non-lisibilité du code.

C'est un problème réel pour le monde du travail. Le sens de cet amendement est d'inviter le Gouvernement à s'atteler à la simplification du code du travail afin d'en améliorer la lisibilité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. J'ai avec M. François Goulard un point : d'accord le code du travail est trop complexe. C'est pourquoi j'ai présenté l'amendement n° 1030 dont l'objet est précisément d'éclairer la rédaction.

tion de l'article 1^{er}. Son propre amendement n'ayant pas cette ambition, j'ai une préférence, il le comprendra, pour le mien. Comme il ne s'agit pas d'un débat de fond, il pourrait peut-être retirer le sien.

M. le président. Mais je crois comprendre que M. Goulard ne le souhaite pas.

M. François Goulard. Non !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. A partir du moment où les 35 heures ne s'appliqueront que dans deux ans, il y a nécessairement « cohabitation » de deux textes. Le seul moyen de simplifier le code, ce serait d'appliquer les 35 heures dès à présent. Je ne pense pas, monsieur Goulard, que vous le souhaitiez. *(Sourire.)*

Mais il faudra, j'en conviens, que, dans la seconde loi, sur la durée légale aussi bien d'ailleurs que sur la modulation annuelle, nous nous attachions à simplifier l'ensemble du dispositif. Eclairés par les avancées de la négociation sur divers points, comme la durée du travail des cadres, nous serons à même de rédiger une loi finale de passage aux 35 heures qui soit plus simple et plus lisible. En attendant, je ne peux que m'opposer à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Yves Rome.

M. Yves Rome. L'amendement de M. Goulard devant être en quelque sorte éclairé par le suivant, je vous invite, mes chers collègues, à le rejeter.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1366.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Le Garrec, Rome et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 1030, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 1^{er} :

« Après l'article L. 212-1 du code du travail, il est inséré un article L. 212-1 *bis* ainsi rédigé : »

La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. C'est l'amendement que je viens de défendre.

M. le président. Et le Gouvernement ne peut qu'y être favorable.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de six amendements n°s 775, 38, 1231, 809, 1082 et 39, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 775, présenté par M. Lellouche, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Art. L. 212-1 *bis*. – La durée légale du travail, à compter du 1^{er} janvier 2000, pourra être réduite jusqu'à 1645 heures par an. L'Etat encouragera les partenaires sociaux à négocier, au niveau de chaque entreprise, la libre répartition du temps de travail hebdomadaire ou mensuel, sur la base d'un accord entre employeur et employés, dans le sens d'une meilleure compétitivité de l'entreprise et utilisation de l'outil de travail, et pour dégager, là où cela est possible, de nouveaux postes de travail. »

L'amendement n° 38, présenté par M. Teissier, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Dans les entreprises, les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 ainsi que dans les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances, la durée légale du travail effectif des salariés peut être fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2000. »

L'amendement n° 1231, présenté par M. Herbillon, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Art. L. 212-1 *bis*. – Les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 ainsi que les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances peuvent fixer la durée légale du travail effectif des salariés à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2000. »

L'amendement n° 809, présenté par M. Doligé et M. Charié, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Les établissements ou les professions mentionnées à l'article L. 200-1 ainsi que les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances qui auront volontairement négocié selon les modalités de l'article 2 et bénéficié des aides prévues à l'article 3, appliqueront une durée légale du travail effectif des salariés de 35 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2002. Selon les mêmes conditions, cette durée légale sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2000 aux entreprises dont l'effectif est de plus vingt salariés, cet effectif étant apprécié dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 421-1. Les entreprises n'entrant pas dans ce cadre conserveront la base légale de trente-neuf heures par semaine. »

L'amendement n° 1082, présenté par M. Goulard, Mme Boisseau, MM. Bur, de Courson, Dominati, Dord, Gengenwin, Herbillon, Jégou, Laffineur, Landrain, Méhaignerie, Proriot et Dutreil, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Art. L. 212-1 *bis*. – Dans les établissements ou les professions mentionnées à l'article L. 200-1 ainsi que dans les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances, la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2002.

« Toutefois, la durée légale du travail reste fixée par les dispositions de l'article L. 212-1 si la durée légale moyenne du travail dans les pays de la Communauté européenne, France exceptée, a diminué d'au moins 10 % entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2001. »

L'amendement n° 39, présenté par M. Teissier, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« Dans les entreprises de moins de vingt salariés, les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 ainsi que dans les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépen-

dances, la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2002. »

La parole est à M. Pierre Lellouche, pour soutenir l'amendement n° 775.

M. Pierre Lellouche. Je propose de rédiger ainsi l'article L. 212-1 *bis* du code du travail :

« La durée légale du travail, à compter du 1^{er} janvier 2000, pourra être réduite jusqu'à 1645 heures par an. L'Etat encouragera les partenaires sociaux à négocier, au niveau de chaque entreprise, la libre répartition du temps de travail hebdomadaire ou mensuel, sur la base d'un accord entre employeur et employés, dans le sens d'une meilleure compétitivité de l'entreprise et utilisation de l'outil de travail, et pour dégager, là où cela est possible, de nouveaux postes de travail. »

A l'énoncé même de cette proposition, vous aurez sans doute compris, madame le ministre, que, comme je vous l'avais indiqué jeudi soir, nous estimons intellectuellement possible et politiquement nécessaire d'explorer toutes les voies pour essayer de trouver des solutions au problème du chômage.

Certains pays autour de nous, je pense notamment à la Hollande, ont réussi à créer un grand nombre d'emplois grâce à une flexibilité négociée au niveau de chaque entreprise.

M. Jean-Claude Lefort. Au moins, c'est clair !

M. Jean-Yves Gateaud. C'est Lellouche-la-rengaine !

M. Thierry Mariani. La vérité est toujours bonne à dire !

M. Pierre Lellouche. Dans cette discussion, nous avons le choix entre deux démarches : ou bien entrer dans le jeu de l'idéologie, comme vous le faites à l'article 1^{er} ; ou bien, et je pense que nous en avons le devoir, produire des solutions qui peuvent marcher. J'ai cité la Hollande en exemple parce que ce pays a été gouverné, ces dernières années, non pas par d'affreux conservateurs, mais par des gouvernements de centre gauche, et que j'ai moi-même parlé du temps de travail avec le président des syndicats hollandais et celui du patronat. La démarche retenue était bien celle de la libre négociation au niveau de l'entreprise. Une fois constaté qu'elle permettait de créer des emplois, elle a été récemment consacrée par une loi.

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes donc pour la loi...

M. Pierre Lellouche. J'ai donc l'humble prétention de suggérer au Gouvernement de remplacer sa méthode autoritaire et contre-productive, reposant sur une approche hebdomadaire qui n'a plus aucune signification, par une autre logique, celle de l'annualisation. Le chiffre de 1645 heures annuelles que je propose correspond à 47 semaines ouvrées à raison de 35 heures hebdomadaires. On peut effectivement descendre jusqu'à ce niveau de 1645 heures, mais par la négociation. L'Etat ne se substitue pas aux partenaires sociaux, il les encourage à discuter. A l'issue de la négociation et après une phase d'expérimentation, on regarde si l'outil de travail est mieux utilisé, si les salariés sont satisfaits, et on essaye de dégager des postes de travail supplémentaires, c'est-à-dire des emplois.

M. Jean-Claude Lefort. Zéro !

M. Pierre Lellouche. Telle est notre philosophie. Je le dis sans polémique aucune. Nous sommes prêts, sur cette base-là, à envisager la réduction du temps de travail. Mais

le Gouvernement, lui, a fait le choix de l'idéologie, de l'autoritarisme ; il méprise et la négociation, et la loi du marché. L'article 1^{er} produira des résultats exactement inverses à ceux que vous en attendez : il ne créera pas des emplois supplémentaires, mais des chômeurs en plus. En outre, vous allez devoir répercuter l'augmentation de 11,4 % du coût du travail. Ce surcoût, il faudra bien que quelqu'un le paie : le contribuable, le consommateur, l'entreprise ou le salarié. Si c'est l'entreprise, elle créera du chômage, car elle devra licencier ou même fermer. Si c'est le salarié, il perdra du pouvoir d'achat. Nous nous acheminons vers un double SMIC – vous l'avez annoncé, madame Aubry – et très probablement vers une limitation des salaires. Ceux qui touchent un peu plus que le salaire minimum, sans doute 1,3 fois le SMIC, verront ainsi le revenu de leur travail diminuer.

Pour éviter ces conséquences extrêmement dommageables, je prie solennellement le Gouvernement de bien vouloir considérer que, à côté de cette approche à la soviétique, dont on connaît les résultats (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), il existe une autre approche qui passe par la négociation et l'incitation.

M. Jean-Claude Lefort. Pour les 35 heures ! C'est comme le scorpion, le venin est dans la queue !

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier pour soutenir l'amendement n° 38.

M. Guy Teissier. Je souhaiterais que l'article L. 212-1 *bis* soit ainsi libellé :

Dans les entreprises, les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 ainsi que dans les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances, la durée légale du travail effectif des salariés peut être fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2000. »

Cette rédaction permettrait d'introduire de la souplesse dans le dispositif et répondrait aux observations formulées par Pierre Lellouche. Elle éviterait que soient imposées autoritairement aux entreprises les nouvelles mesures. Madame le ministre, certaines de ces entreprises pourront supporter le choc des 11,4 %, mais d'autres ne verront que deux solutions : le licenciement, et le but que vous vous étiez fixé ne sera donc pas atteint, ou le gel de la feuille de paye, ce que nous ne souhaitons pas pour les salariés.

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon, pour soutenir l'amendement n° 1231.

M. Michel Herbillon. Cet amendement vise, lui aussi, à remplacer le caractère obligatoire et général de la réduction du temps de travail par une possibilité offerte aux entreprises. Il doit être tenu compte de la spécificité propre à chaque branche, à chaque entreprise, en fonction des caractéristiques auxquelles elle se trouve confrontée sur son marché. Madame le ministre, c'est en procédant ainsi que vous favoriserez la création d'emplois. L'entreprise n'a pas pour vocation de répondre impérativement à une obligation législative, surtout lorsque celle-ci est funeste et risque d'entraîner des suppressions d'emplois et le gel des salaires. Sa vocation est de contribuer à l'activité économique de notre pays et de créer de l'emploi. Plutôt que d'imposer, il serait donc préférable que vous incitez.

En outre, cela vous donnerait l'occasion d'accepter, enfin, l'un des amendements de l'opposition, tant il est vrai que la grande courtoisie du rapporteur en commission n'a eu d'égalé que son hostilité au moindre de nos amendements.

M. le président. Il reste encore trois amendements en discussion commune. Mes chers collègues, soyez brefs car ces amendements sont assez semblables. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Ces amendements sont très importants !

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé, pour soutenir l'amendement n° 809.

M. Eric Doligé. Cet amendement n'est pas tout à fait comparable aux autres, monsieur le président.

Madame le ministre, nous essayons depuis quelques jours et à titre tout à fait amical de vous faire comprendre les risques qu'il y aurait à imposer de façon autoritaire une réduction du temps de travail. « Attention, danger ! » : ne cesse-t-on de vous répéter. De fait, et notre collègue Lellouche l'a dit il y a un instant, cette expérience, chaque fois qu'elle a été lancée en Europe, aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, voire en France dans certains cas, n'a réussi que lorsqu'elle avait été précédée par une négociation. Or, vous nous proposez une réduction autoritaire, c'est-à-dire une augmentation des coûts et une perte de compétitivité, qui entraînera automatiquement, tous ceux qui connaissent le monde des entreprises le savent, une réduction d'emplois.

Parlant des 35 heures payées 39, Mme Notat – et Dieu sait si je n'aime pas beaucoup la citer ! –, a déclaré qu'il s'agissait de publicité mensongère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh bien, je reprendrai ses propos à mon compte. Oui, c'est une publicité mensongère, et de plus en plus de gens commencent à le voir !

Dans ce texte où il y a peu de chose à négocier, nous souhaiterions au moins, madame le ministre, obtenir quelques concessions dont, à terme, vous pourriez du reste vous féliciter.

Permettez-moi, de vous citer un exemple. J'ai inauguré vendredi une entreprise de 49 salariés. Doit-on établir un lien entre ce nombre et le fameux seuil des 50 salariés – j'ai en mémoire la démonstration que vous avez faite la semaine dernière sur les seuils ? Peut-être. Toujours est-il que cette entreprise de confection qui compte 48 femmes et un seul homme réalise 8 millions de chiffre d'affaires, soit 160 000 francs par personne. Alors je sais que ces choses-là vous font rire, madame le ministre, mais je suis sûr que, dans deux ans ces 48 femmes vont se retrouver au chômage. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Je prends rendez-vous avec vous ! La raison en est simple : dans la mesure où 80 % du chiffre d'affaires provient des salaires, si le dirigeant de cette entreprise augmente de 11 % les charges sur ces salaires, son entreprise fera faillite. Alors, si c'est ce que vous voulez, continuons ainsi ! Sinon, acceptez nos amendements ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. François Goulard pour soutenir l'amendement n° 1082.

M. François Goulard. Mais cet amendement porte sur un sujet tout à fait différent, monsieur le président !

M. le président. Les six amendements sont en discussion commune. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Charles de Courson. Qui en a décidé ainsi ?

M. le président. Ils visent tous, en effet, à rédiger autrement l'article 1^{er}. Mais ils seront mis aux voix séparément. Monsieur Goulard, vous êtes un trop ancien parlementaire pour ne pas connaître la procédure...

M. François Goulard. Oui, voilà au moins huit mois que je suis député monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. C'est bien ce que je disais ! (*Sourires.*)

M. François Goulard. Loin de moi, en tout cas, l'idée de contester vos décisions qui sont souveraines.

Par l'amendement n° 1082, auquel nous attachons une très grande importance, nous voulons appeler l'attention de l'Assemblée et du pays tout entier sur le fait que nous allons prendre une voie qui n'est pas celle choisie par nos partenaires européens. Et cela, au moment même où va être franchie une étape importante de la construction européenne, je veux parler de la monnaie unique. Il est pour le moins paradoxal, en effet, qu'alors que les pays européens, du fait de la monnaie unique, s'imposent des règles communes en matière d'équilibre budgétaire, de taux d'intérêt et de contrôle du déficit et de l'inflation, la France présente dans le même temps, seule, comme un des axes principaux de sa politique économique de lutte contre le chômage la réduction autoritaire de la durée du travail.

Nous sommes dans nos rangs favorables à la réduction de la durée du travail telle qu'elle a été rendue possible par la loi du 11 juin 1996. La méthode suivie aujourd'hui par le gouvernement français est totalement à l'opposé des voies de souplesse retenues dans les pays européens et les autres pays à l'économie comparable.

M. Jean-Yves Gateaud. Ils ont tort !

M. François Goulard. Or nombre d'entre eux obtiennent des résultats infiniment supérieurs aux nôtres en matière de lutte contre le chômage.

Globalement, la France n'est pas un pays où l'on travaille trop. Les chiffres en témoignent. Ainsi, chez nous, le taux d'activité pour les 15-64 ans – c'est une référence internationale, les chiffres de l'OCDE – est un des plus bas du monde. Nous sommes tombés en dessous de 60 % alors que dans beaucoup d'autres pays le taux est supérieur à 70 %.

M. Jean-Yves Gateaud. Qu'est-ce que ça prouve ?

M. François Goulard. Précisons encore que c'est en France que le taux d'activité a le plus baissé depuis vingt ans, à la suite de la conjonction entre 1975 et 1995 de deux phénomènes extrêmement forts : la baisse du taux d'activité des quinze à soixante-quatre ans et de la durée du travail, qui représentent plus de 12 % chacune. Cela signifie que le nombre d'heures travaillées dans une vie active a reculé de 23 %, puisque, chacun le sait, des facteurs comme ceux-là ne s'additionnent pas mais se multiplient.

La France est le seul pays à connaître un mouvement de cette ampleur. C'est pourtant le moment que choisit le Gouvernement pour essayer d'imposer par la loi une réduction uniforme et autoritaire de la durée du travail. Par cet amendement, nous voulons souligner que la France agit à rebours de l'évolution générale. Madame le

ministre, nous voudrions avoir une réponse claire du Gouvernement sur ce *hiatus* qui existe entre la politique française et celle des autres pays européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour soutenir l'amendement n° 39.

M. Guy Teissier. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les six amendements ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. L'article 1^{er} a déjà donné lieu à un long débat, de même que les amendements qui tendaient à le supprimer – ils ont été repoussés par l'Assemblée. Ma position est donc cohérente et non pas, comme vous l'avez dit, monsieur Herbillon, hostile. C'est un problème de désaccord politique sur le fond et on ne doit y voir aucune hostilité. Chacun a pu longuement s'exprimer en commission, puis ici, lors de la discussion générale, ou à l'occasion des motions de procédure. Avoir une explication était normal. Maintenant, les choses sont parfaitement claires. Et c'est au nom de la logique que je demande à l'Assemblée de rejeter ces six amendements, repoussés par la commission.

Je me contenterai d'une remarque à propos du faible taux d'activité évoqué par M. Goulard. Il a raison sur un point : le nombre global d'heures travaillées a diminué, passant de 37 à 33 milliards. Deux phénomènes l'expliquent.

Tout d'abord, la France détient le record du taux de chômage des jeunes, avec toutes les conséquences sociales que cela pose. J'ai lu aujourd'hui dans un journal du soir un article extrêmement inquiétant. Je ne le commenterai pas, car il est des sujets qui imposent la pudeur, je dirai simplement qu'il montre bien que nous vivons une crise très profonde.

M. Thierry Mariani. On essaie de la vaincre !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Ensuite la France connaît le taux le plus faible d'Europe de salariés de plus de cinquante ans. Cela signifie qu'en définitive l'arbitrage est en train de se faire de la pire manière qui soit : d'une part, en empêchant l'entrée dans le monde du travail des salariés jeunes, et, d'autre part, en mettant de plus en plus tôt les salariés en préretraite, tout en demandant d'ailleurs à l'État d'en assurer le financement sans forcément lui payer ce qu'on lui doit.

Nous nous trouvons donc dans une situation socialement et économiquement désastreuse, y compris pour les entreprises. Chacun le sait, les entreprises doivent, à l'heure actuelle, « reformater » leur pyramide des âges, pour employer un terme technique que je n'aime pas beaucoup. Elles pourront précisément le faire grâce à la diminution du temps de travail et à l'aide apportée aux entreprises. Souvenez-vous, monsieur Doligé, des propos tenus par Mme la ministre vendredi matin, lors de la discussion d'une proposition de loi portant sur l'allègement des charges sur les bas salaires. En favorisant l'embauche des jeunes, nous permettrons à l'ensemble de notre système de travail de se rééquilibrer. Voilà une raison supplémentaire de repousser ces six amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces six amendements ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je partage évidemment le sentiment du rapporteur. La France est aujourd'hui dans la moyenne européenne pour le

nombre d'heures de travail : les dernières statistiques Eurostat qui viennent d'être publiées le montrent abondamment. Je redirai encore que, sur la voie des 35 heures, certains pays nous ont devancé, adoptant des dispositifs différents, en fonction de la culture ou de leurs relations sociales. C'est le cas de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique. Et d'autres s'orientent avec nous vers les 35 heures...

M. Pierre Lellouche. Non, il n'y en a pas d'autres !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous le savons, ce n'est jamais facile. Mais on ne peut pas affirmer, en tout cas, que la France s'avance seule sur la voie des 35 heures.

M. le président. Pour répondre au Gouvernement et à la commission, M. Laffineur et M. Accoyer se sont inscrits les premiers, et eux seuls auront la parole.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Madame le ministre, nous ne sommes évidemment pas du même avis que vous. Ce qui compte c'est la durée de travail dans le cycle de vie.

Mme Janine Jambu. Tiens, une nouvelle formule !

M. Marc Laffineur. Or la France est le pays d'Europe où l'on travaille précisément le moins !

M. Jean-Claude Lefort. Allez le dire à ceux qui ont commencé à quatorze ans !

M. Marc Laffineur. On ne peut pas parler uniquement du travail horaire. D'ailleurs, et comme je l'ai rappelé dans la discussion générale, l'expérience allemande, engagée à l'initiative du syndicat IG Metall, et qui a consisté à ramener à 35 heures la durée du travail dans la métallurgie, s'est traduite par la suppression de 100 000 emplois dans ce secteur. Y faisant allusion, un haut fonctionnaire a déclaré que c'était sans doute la plus grande bêtise que l'Allemagne ait jamais faite.

Madame le ministre, ces amendements me paraissent très fondés. Vous vous dites favorable au dialogue social. Mais comment voulez-vous qu'il se développe si vous fixez une date butoir pour la mise en œuvre des 35 heures ? Grâce à nos amendements, en revanche, le dialogue social aura toute sa place.

Nous ne sommes pas du tout opposés aux 35 heures. Nous souhaitons simplement introduire pour les entreprises, qui en ont tant besoin, sinon un peu de « flexibilité », – je sais que vous n'aimez pas ce mot – du moins un peu de « souplesse », bien que je ne saisisse pas tellement la différence entre les deux termes. En les soumettant, comme vous le faites, à trop de rigidités, vous allez pénaliser les salaires. De nombreuses entreprises, en effet, seront obligées de faire stagner le niveau des salaires pour garder leur compétitivité.

Par ailleurs, nous allons nous retrouver avec un Smic à deux vitesses. Ainsi, dans l'arboriculture, les saisonniers, qui sont payés à l'heure, toucheront moins avec votre Smic horaire sur la base de 35 heures que ceux qui percevront le Smic mensuel, 4 800 F contre 5 290 F. Or, compte tenu de leur niveau, ce sont précisément des salaires qui ne peuvent pas être diminués.

Enfin, il est bien évident que les 35 heures doivent faire l'objet d'une harmonisation européenne. A cet égard, l'amendement de M. Goulard me paraît extrêmement pertinent. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La France ne peut pas conduire seule une politique totalement dif-

férente. Si les pays européens, dans leur ensemble, vont vers les trente-cinq heures, alors il sera tout à fait logique que nous suivions nous-mêmes cette voie. Mais, tant que ce ne sera pas le cas, le faire seul reviendrait à se lancer dans une aventure et prendre le très grand risque de perdre des centaines de milliers d'emplois.

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Ces amendements étaient autant d'appels à l'adresse du Gouvernement sur les dangers que comporte ce texte – nous en sommes persuadés – en marquant notre défiance à l'encontre de décisions autoritaires et rigides qui introduisent de nouveaux seuils.

Ces nouvelles contraintes – on le sait y compris dans les rangs de la majorité – seront des éléments d'aggravation du chômage.

Madame la ministre, vous êtes en train de mettre la France dans une situation d'insularité : tout ici pourrait être différent de ce qui se passe dans les autres pays en Europe avec lesquels nous sommes en concurrence.

Vous avez dit que l'Allemagne, l'Italie s'étaient lancées dans une opération de diminution du temps de travail. Madame la ministre, vous le savez bien, il s'agit là d'expériences restreintes – nous l'avons déjà rappelé au cours du débat, nous n'y reviendrons donc pas – et des membres du Gouvernement ou des syndicalistes éminents les ont condamnées, comme en Allemagne, en Italie et au Portugal.

Madame la ministre, vous avez dit aussi que la durée hebdomadaire du travail en France se situait dans la moyenne. Sans même revenir sur la nécessité d'évaluer cette durée sur l'année, en réalité, elle est, en France, l'une des plus brèves d'Europe. Qu'en sera-t-il en 2000 et en 2002, quand nous aurons diminué la durée hebdomadaire de cinq heures ? La France ne sera plus dans les limites de l'épure. Vous vous référez toujours à la situation actuelle et non à celle que vous voulez créer autoritairement par ce texte. Vous prenez ainsi la responsabilité de faire sortir la France de la moyenne et elle en sera très éloignée. En réalité, ce texte c'est le passage brutal, en 2000 ou en 2002 selon la taille des entreprises, de cinq à dix semaines de congés payés ! Madame la ministre, quel pays, quelle entreprise peut aujourd'hui, dans la sérénité, l'imposer à ses concitoyens ? C'est exposer le pays, les entreprises, nos concitoyens à un risque d'aggravation dramatique du chômage.

Madame la ministre, ces amendements n'avaient d'autre objet que d'ouvrir le débat et d'essayer de vous persuader que la voie de la raison est celle de la pérennité du dialogue social que vous mettez à mal.

En contraignant les entreprises à se soumettre à ces dispositions, qui sont sans rapport avec celles auxquelles sont soumis nos partenaires ou concurrents, vous tuez le dialogue social.

Votre détermination n'a pas même été entamée par la dénonciation de conventions collectives nationales, telle celle des industries sucrières.

M. Pierre Lellouche. Le ministre ne vous écoute pas !

M. le président. Monsieur Lellouche, vous n'êtes pas chargé de rappeler le ministre à l'ordre !

Poursuivez, monsieur Accoyer, et concluez.

M. Bernard Accoyer. Madame la ministre, le travail social qui s'est élaboré progressivement dans le pays et qui a abouti, dans de nombreuses entreprises, à un assouplissement des règles qui conduisaient au chômage ne

vous a pas émue. La dénonciation de la convention nationale concernant les industries sucrières, la dénonciation de la convention nationale concernant le secteur bancaire n'ont pas l'air de vous émouvoir.

Madame la ministre, par ces amendements, dont vous auriez pu reconnaître la pertinence et que vous auriez pu accepter comme les amendements relatifs au volontariat et à l'annualisation pour concrétiser le dialogue social, vous auriez pu atténuer la gravité des conséquences de votre texte. Nous regrettons l'avis que vous émettez et nous invitons l'Assemblée à les adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Sur l'amendement n° 1231, je suis saisi par le groupe de l'Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est d'ores et déjà annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je mets aux voix l'amendement n° 775.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets maintenant aux voix par scrutin public l'amendement n° 1231.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	186
Nombre de suffrages exprimés	186
Majorité absolue	94
Pour l'adoption	84
Contre	102

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 809.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1082.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 39.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. André Schneider a présenté un amendement, n° 645, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises qui accueillent des jeunes en contrat d'apprentissage ou de qualification". »

La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Les nombreuses petites entreprises qui accueillent des jeunes en formation en alternance ne doivent pas être économiquement pénalisées.

La formation des jeunes est essentielle et mérite d'être encouragée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Nous commençons l'examen d'environ 60 amendements, que j'appellerai « amendements écureuils ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Mais c'est charmant, chers collègues, l'écureuil !

Ce sont, en effet, des amendements « de grignotage ». Après avoir rejeté les amendements qui supprimeraient l'article 1^{er}, puis ceux qui le transformaient, nous rejetons ceux qui le grignotent par petits bouts. Nous sommes dans la logique du débat politique.

Rejet par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Même avis, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Leroy. Laissez parler l'écureuil. (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. Au nom du syndicat des écureuils de l'Assemblée nationale (*Sourires*) ; permettez-moi de vous rappeler, madame le ministre, que l'ensemble de votre dispositif est fondé sur l'article 1^{er} du projet de loi.

M. Christian Cuvilliez. C'est bien pour cela que vous voulez le détruire !

M. Pierre Lellouche. Toute la philosophie de ce texte, disais-je, s'appuie sur l'article 1^{er}.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Tout à fait !

M. Pierre Lellouche. ... je veux dire la durée hebdomadaire du temps de travail,...

M. Bernard Outin. On le sait !

M. Pierre Lellouche. ... la réduction autoritaire, l'application à une partie seulement de l'économie, c'est-à-dire le secteur marchand. Nous contestons cela !

Nous avons essayé d'exposer une philosophie différente. Vous n'avez même pas daigné répondre au fond. Vous venez de balayer nos amendements d'un revers de main. J'en prends à témoin le public qui est dans les tribunes et les membres de la presse ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Monsieur Lellouche, vous vous exprimez pour l'Assemblée.

M. Pierre Lellouche. Nous sommes dans une phase du débat où nous sommes obligés, eu égard à votre attitude, de proposer des amendements de détail, qui sont destinés à montrer que votre approche consiste à traiter de la même façon tous les secteurs de l'économie, toutes les entreprises quel que soit le nombre de leurs salariés, quel que soit leur domaine d'activité, quelle que soit leur situation financière. Quelle hérésie économique !

C'est la raison pour laquelle nous avons, non pas dans un but dilatoire, mais dans un but pédagogique pour le Gouvernement, déposé des amendements qui s'appliquent à des cas très précis que je rencontre dans ma propre circonscription.

M. Maurice Adevah-Poef. On ne sait même pas où elle est !

M. Pierre Lellouche. Ces amendements, je vous demande de les examiner avec un minimum de respect. Il s'agit d'entreprises et de salariés français. (*Applaudissements*

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. Mes chers collègues, quel que soit le plaisir que nous avons d'accueillir du public, je tiens à rappeler à l'Assemblée qu'il ne peut jouer aucun rôle dans nos débats et qu'il ne peut pas être pris à témoin au cours de nos discussions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Bartolone, président de la commission. Cher collègue Lellouche, nous comprenons parfaitement que les entreprises de votre circonscription de Sarcelles..., pardon, de Cannes..., non pardon, de Paris (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*) puissent avoir quelques inquiétudes en ce qui concerne ce projet de loi, mais si vous voulez jouer au malin, nous pouvons y jouer aussi ! (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Après trois motions de procédure, après une discussion générale de six heures et demie, après les interventions du rapporteur en commission et celles du ministre, vous avez eu les réponses pédagogiques aux questions que vous avez posées.

Chers collègues de l'opposition, le débat sur les amendements, nous l'avons fait lorsque nous étions dans l'opposition, autant le dire, ...

M. René Couanau. Eh oui !

M. Claude Bartolone, président de la commission. ... mais nous en sommes maintenant à une succession de tentatives de stratégies différentes de la part de l'opposition.

D'abord, à la demande des présidents de groupe, nous avons eu un temps de discussion générale suffisant, tant en commission qu'en séance publique, pour aborder le fond. Chacun a vanté l'intérêt de ce débat.

Ensuite, nous avons assisté à une deuxième stratégie : le dépôt de 1 700 amendements...

M. Maurice Leroy. Vous en avez déposé 500 !

M. Claude Bartolone, président de la commission. ... par des députés qui souhaitent exprimer les préoccupations des entreprises de leur circonscription.

Après, nous avons eu droit à une autre stratégie : l'opposition ayant un modèle différent, le groupe UDF a déposé une proposition de loi. Nous avons vu une vingtaine de parlementaires de l'opposition soutenir bruyamment les représentants de l'UDF dans leur exercice intellectuel. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Maintenant, voici une nouvelle stratégie ! Nous sommes prêts au débat et nous avons eu l'occasion de le montrer toute la semaine, mais, sur un tel sujet, la représentation nationale, comme l'ensemble de nos concitoyens, ont intérêt à connaître réellement vos positions plutôt que de laisser ce débat s'enliser sur des amendements qui n'ont plus rien à voir avec le projet qui nous réunit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Eric Doligé. Quand il n'y aura plus d'entreprises, il n'y aura plus de débat.

M. le président. La parole est M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président de la commission, ce débat est suffisamment sérieux pour que vous répondiez, sans provocation, à l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous défendons la France, nous défendons les Français, nous défendons les salariés au moins autant que vous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Bernard Outin. Comme en 36 !

M. Marc Laffineur. Cet amendement n'est pas de circonstance. Il intéresse beaucoup les jeunes qui, le rapporteur nous l'a dit, se heurtent en France à de très gros problèmes. C'est vrai.

L'apprentissage est primordial. En effet, si l'apprentissage marchait mieux, il y aurait certainement beaucoup moins de jeunes au chômage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Olivier de Chazeaux. Absolument !

M. Marc Laffineur. Mesdames, messieurs de la majorité, vous avez choisi une autre option : vous avez absolument voulu amener 80 % de chaque classe d'âge au bac général, et vous avez négligé l'apprentissage.

Nous, par cet amendement, nous tentons simplement de vous donner la possibilité de remettre en valeur l'apprentissage, d'autant que nous recevons tous, mes chers collègues, dans nos permanences, des jeunes qui se plaignent de ne pas trouver de stage d'apprentissage. En acceptant notre proposition, vous leur rendriez un sacré service ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Christian Cuvilliez. Hors sujet !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je ne pensais pas choquer à ce point M. Lellouche avec la charmante image de l'écurieil.

Je comprends bien ses intentions. Mais il faut bien le reconnaître, certains de ces amendements proposent des choses assez curieuses. Ainsi, l'amendement n° 314 tend à exclure du champ d'application de l'article 1^{er} de la loi les congrégations religieuses, et on lit dans son exposé sommaire : « Quand on a la foi, on ne compte pas ses heures de travail » !

M. Pierre Cohen. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je ne suis pas certain que de tels amendements fassent avancer le débat.

Quant à M. Laffineur, il pose un problème tout à fait important, celui de l'apprentissage, qui n'est pas du tout en contradiction avec la loi dont nous débattons. La preuve en est que le dernier budget a prévu une augmentation très sensible du nombre de places d'apprentissage.

M. Olivier de Chazeaux. Où ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Mais ne mélangeons pas tout. Cet amendement soulève des difficultés. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors du prochain budget.

M. le président. Le Gouvernement a donné son avis. (*Mme le ministre fait un signe d'assentiment.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 645.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Baroin a présenté un amendement, n° 1495, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : ", à l'exception des activités à caractère saisonnier". »

La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Il est normal, madame la ministre, que nous vous posions des questions, puisque nous ne sommes pas suffisamment éclairés, pas plus que les Français, d'ailleurs. N'était-il pas écrit, ce matin, dans cet excellent journal qu'est *Libération* : « Plus Martine Aubry s'explique, plus l'inquiétude augmente. »

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est bien pour cela que je me tais ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. On ne peut guère taxer ce quotidien d'être une quelconque officine du CNPF !

Ces questions, il faut bien le reconnaître, les Français se les posent ; ils sont inquiets, tant à propos du SMIC que des heures supplémentaires. Et cette inquiétude est relayée par l'opposition à l'Assemblée nationale, ainsi que par la presse et les syndicats. Quant à nous, dans nos circonscriptions, nous entendons les salariés eux-mêmes les exprimer.

M. Jean-Pierre Brard. Vous entendez les patrons plus que les salariés !

M. Eric Doligé. Heureusement qu'il y a des patrons ! Sinon comment feriez-vous !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Je veux bien, avec M. Le Garrec, parler de stratégie de l'écurieil. Nous n'en sommes pas moins, avec l'amendement de M. Baroin, au cœur du sujet. Vous faites de l'abaissement du temps de travail un dogme et vous pensez que, autoritairement appliqué aux entreprises, il va « coller » à toutes. Or les entreprises sont extrêmement diverses. Leurs situations diffèrent selon que, dans leur prix de revient industriel, le coût salarial entre pour 10 % ou pour 80 % ! Vous-même, madame la ministre, vous en convenez, un peu malgré vous, en déposant un amendement concernant les entreprises de main-d'œuvre. C'est bien reconnaître que votre projet de loi soulève de grandes difficultés !

Outre la part du coût salarial dans le prix de revient industriel – aspect quantitatif –, il faut tenir compte de sa structure – aspect qualitatif. L'amendement de mon collègue Baroin en donne un excellent exemple dans l'agriculture, en visant la viticulture où les travaux sont saisonniers. On imagine très bien les difficultés que va engendrer votre projet de loi dans les entreprises agricoles. Etant donné leur spécificité, madame la ministre, monsieur le rapporteur, nous vous proposons de les exclure du champ d'application de l'article 1^{er} car, dans ce secteur, il convient avant tout de préserver l'emploi. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Rejet. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Accoyer. Ils ne répondent pas !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Que ni M. le rapporteur, ni Mme le ministre ne veuillent répondre à ma question montre en quel mépris ils tiennent le monde agricole ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Maurice Adevah-Poeuf. Vous, c'est la représentation nationale que vous méprisez !

M. Bernard Accoyer. Nous voulons débattre !

M. Marc Laffineur. Mon excellente collègue, Roselyne Bachelot, vous a posé une très bonne question qui intéresse tout le milieu agricole. Sont dans le même cas les secteurs de la vigne, des fruits...

M. Marcel Rogemont. Des noisettes !

M. Marc Laffineur. Vous qui prétendez prendre la défense des salariés, mettez-vous donc à la place de ceux qui, déjà, n'ont un emploi qu'une partie de l'année : ils ne travailleront plus que 32 heures, payées au SMIC horaire ; ils gagneront donc 10 % de moins qu'auparavant.

M. Jean-Paul Bret. N'importe quoi !

M. Marc Laffineur. Voyez dans quelles difficultés vous allez plonger de très nombreuses familles françaises rurales ! Et à ces gens-là, vous ne prenez même pas le temps de répondre !

M. Bernard Accoyer. Ils n'ont pas de réponse !

M. Marc Laffineur. Ce n'est vraiment pas une bonne façon de commencer un débat d'une importance aussi capitale pour notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Après avoir donné la parole à M. Angot, je l'accorderai exceptionnellement à M. Rome et à M. Gremetz, afin de maintenir son équilibre au débat. Mais, par la suite, nous nous en tiendrons à deux orateurs, les premiers inscrits.

La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Madame la ministre, s'il vous faut un exemple pour illustrer cet amendement qui propose d'exclure les activités à caractère saisonnier du champ de votre texte, en voici un.

Hier soir, j'assistais dans le Finistère à la remise de la Légion d'honneur à une femme chef d'entreprise qui fut pionnière dans le développement de l'hôtellerie de plein air. C'est à ce titre qu'elle lui était décernée.

Elle a pu m'expliquer combien ce texte allait être préjudiciable aux activités saisonnières et combien il serait destructeur pour l'emploi.

M. Christian Cuvilliez. Il y aura davantage de clients puisqu'il y aura plus de temps libre !

M. André Angot. Dans son domaine d'activité, par définition saisonnier, cette chef d'entreprise a réussi à créer beaucoup d'emplois sous contrat à durée indéterminée grâce à une annualisation du temps de travail, faisant travailler son personnel beaucoup plus pendant la saison d'été, avec récupération l'hiver.

Votre texte rend obligatoire la semaine de 35 heures hebdomadaires.

M. Jean-Noël Kerdraon. Après négociation !

M. André Angot. Après 2000, il n'y aura plus de négociation ! Votre texte dit bien que la durée légale hebdomadaire sera de 35 heures ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Responsable du syndicat de l'hôtellerie de plein air dans le Finistère, elle a déjà pris sa décision : elle ne recrutera plus que sous contrat à durée déterminée pendant les périodes de travail, donc en été. Par conséquent, en hiver, ces personnes seront au chômage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Rome.

M. Yves Rome. La répétition des arguments, même saisonniers, peine à emporter l'adhésion. Elle s'apparente plutôt aux sanglots longs des violons... du CNPF. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est pour cela qu'il faut refuser ces amendements.

M. Guy Teissier. Toujours la caricature ! Répondez donc !

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Plus j'écoute l'opposition, plus je trouve que la voix du CNPF se fait entendre ici. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Lellouche. Quelle caricature !

M. Maxime Gremetz. L'annualisation et la flexibilité, ne sont-elles pas de grandes revendications du patronat, monsieur Lellouche ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Faites un peu de silence, mes chers collègues, on n'entend pas bien M. Gremetz !

M. Eric Doligé. Ce n'est pas grave !

M. Maxime Gremetz. En revanche, chers collègues, vous ne parlez jamais des conditions de travail qui sont celles des salariés, aujourd'hui, dans les entreprises.

Vous déplorez une mesure « autoritaire ». Mais songez-vous jamais aux mesures autoritaires qui, dans l'entreprise, accélèrent les cadences et dégradent les conditions de travail. Vous n'en parlez jamais ! Voilà la dictature du patronat ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Marc Laffineur. Et les communistes s'y entendent en dictature !

M. Maxime Gremetz. Et il voudrait plus encore ! Mais nous nous y opposons.

Nous sommes pour une loi qui fixe la durée légale à 35 heures, qui soit un cadre de négociations et les encourage, et qui fasse qu'on n'entende pas que la voix du patronat, du grand patronat.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Le patronat ne croit pas à cette loi !

M. Maxime Gremetz. Nous voulons donner aux salariés les moyens de se faire entendre et de discuter de leurs conditions de travail, de l'organisation du travail et même de la productivité et des marchés à gagner. Ils en sont capables, à condition que ne s'impose pas la seule loi du patronat de droit divin.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1495.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Michel Meylan. De justesse ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Qui ici met en cause le jugement du président ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Qui est de droit divin...

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Mesdames, messieurs les députés, si je n'ai pas répondu sur l'amendement précédent à propos des activités saisonnières, c'est parce que j'ai déjà répondu abondamment et parce que j'essaie de faire en sorte que nous ayons un débat sérieux. Et vous avez précisément donné l'exemple d'un des secteurs qui a le plus besoin de négocier la durée du travail – il s'y est déjà largement employé.

Sur tous les sujets dont nous traitons, et je suis d'accord pour en discuter, la réduction de la durée du travail, la modulation sur l'année ou la saisonnalité, je vous signale qu'ont déjà signé des accords : l'industrie de la conserve, l'industrie charcutière, les industries laitières, l'industrie de la viande, les coopératives laitières, les coopératives de bétail et de viande ;...

M. Pierre Lellouche. Preuve que votre loi est inutile !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et vous nous expliquez que la logique de la négociation dans ces secteurs veut qu'on les exclue du champ de la loi ? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Outin. Les pit-bulls sont interdits dans l'hémicycle !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, l'instant est important.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, j'aimerais pouvoir m'exprimer, comme j'ai toujours essayé de le faire pendant ce débat, avec correction. Je me suis efforcée de répondre à toutes les questions qui me paraissent susceptibles d'éclairer le débat ou nos divergences et convergences. J'aimerais beaucoup que nous continuions nos travaux dans des conditions qui permettent d'éclairer les Français...

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et non pas de faire le contraire.

Je rappelle que les débats ont débuté mardi dernier. La conférence des présidents a, pour ce projet d'une exceptionnelle importance, programmé une discussion générale de cinq heures trente, à la demande – M. Claude Bartolone le répétait tout à l'heure – des présidents de groupe. Elle a finalement duré près de huit heures trente pendant lesquelles se sont succédé quarante-sept orateurs. Je m'en réjouis, d'ailleurs, car cela a permis, à quelques rares exceptions près, de poser de vraies questions auxquelles, pour ma part, j'ai répondu pendant plus d'une heure.

Les trois motions de procédure défendues par M. de Robien, Mme Catala et M. Barrot, sur le même ton de sérieux, ont permis à l'opposition de s'exprimer pendant huit heures supplémentaires. Là encore, j'ai répondu très longuement, ainsi que le rapporteur, à toutes les questions et commenté toutes les propositions.

Ensuite, vingt-quatre orateurs sont intervenus à l'article 1^{er} dont la discussion, se poursuivant pendant six heures quarante, n'a permis l'examen que de soixante-huit

amendements. J'ai encore répondu, et peut-être même un peu trop longuement, puisque M. Pierre Lellouche, entre autres, m'a reproché de me répéter. Il est vrai que j'ai voulu à plusieurs reprises revenir sur des questions que vous posiez sans arrêt : les charges sociales, le SMIC, la comparaison internationale, la modulation sur l'année, la capacité qu'auront les entreprises de négocier. Si je l'ai fait, c'est parce que je juge ce débat démocratique essentiel – et je comprends qu'il suscite des questions. Il faut donc qu'il soit le plus éclairant possible.

Quoi qu'il en soit, 1 560 amendements ont été déposés, 121 ont été déclarés irrecevables ou retirés par leurs auteurs, 68 ont été examinés. Ce qui signifie qu'il en reste 1 371 à discuter. Sur les articles suivants, 124 orateurs se sont inscrits. En supposant que les temps de parole soient respectés et que les séances ne soient pas interrompues, nous en avons encore pour environ 102 heures de débat.

M. Eric Doligé. Soit trois semaines de travail !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais revenons à ces amendements. Nous en avons de plusieurs sortes. Aux amendements de fond, je continuerai de répondre, y mettant le temps qu'il faut, comme je l'ai toujours fait jusqu'à présent – car ils posent de vraies questions.

Il en est d'autres que je vous laisse le soin de qualifier. Il arrive qu'un même député dépose plusieurs amendements contradictoires. Ainsi M. Muselier propose six fois de changer la date à partir de laquelle les entreprises de moins de vingt salariés seront concernées...

M. Renaud Muselier. C'est important, la date !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... pour la fixer à 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 ! Est-ce bien sérieux ?

M. Thierry Mariani. Oui, ce sont des amendements de repli !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Quand M. Accoyer suggère quatre seuils différents : 50, 100, 200, 500, est-ce plus sérieux ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Accoyer. Et le seuil de vingt salariés, est-ce sérieux ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Sans parler des centaines d'amendements déposés pour exclure certains secteurs du champ de la loi. Quelques-uns méritent peut-être une discussion ; mais les autres ? Passons sur celui qui concerne les congrégations religieuses...

M. Thierry Mariani. D'autant qu'il est retiré !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... dont l'exposé sommaire est proprement scandaleux !

D'autres voudraient exclure l'un, les élevages allaitants, le suivant, les entreprises d'exploitation forestière, puis la charcuterie – qui, au reste, a déjà négocié – la chaudronnerie-tuyauterie, la chaudronnerie nucléaire, la mécanique générale, la réparation du matériel agricole, puis la fabrication du matériel agricole...

M. Bernard Accoyer. Ce sont de vrais problèmes !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. A qui fera-t-on croire que l'on veut un débat sérieux ? (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Bernard Accoyer. Les professionnels concernés seront contents de l'entendre !

M. Olivier de Chazeaux. Acceptez d'abord le principe d'un débat sérieux !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je le répète, je continuerai à répondre à tous les arguments sérieux, traitant de désaccords de fond, car je souhaite que ce débat aille jusqu'au bout, dût-il durer jusqu'à dimanche prochain !

M. Christian Jacob. C'est le travail des parlementaires !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais j'en appelle à la sagesse des députés, très peu nombreux – et ce sont toujours les mêmes – qui ont déposé des amendements indignes de la qualité du débat que nous avons eu jusqu'à présent, pour qu'ils les retirent. Car je ne saurais traiter de la même manière, vous le comprendrez bien, ceux qui posent des questions véritables, témoignent de vrais désaccords ou apportent des nuances et nécessitent d'éclairer les entreprises, les syndicats, les salariés, tout le pays à leur sujet, et ceux qui ne visent qu'à obscurcir le débat public.

Voilà ce que je souhaitais dire très clairement à ce stade du débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. Jean-Pierre Brard. Qui est bon quand il se tait !

M. François Goulard. Nous avons entendu Mme la ministre, et sur certains de ses arguments avec lesquels nous pouvons être d'accord.

Cela dit, elle nous a parlé du déroulement du débat et je ne trouve pas que nous ayons consacré jusqu'à présent un temps excessif à l'examen de l'article principal de cette loi, à la discussion générale et aux motions de procédure. La motion présentée par Gilles de Robien, par exemple, n'a pas eu de réponse. Mme la ministre y a répondu en même temps qu'elle répondait aux orateurs inscrits dans la discussion générale. Mme la ministre n'a donc pas abusé de son pouvoir d'intervention, qui est sans limite dans cette enceinte.

Quant aux amendements qu'elle a cités, dont certains peuvent, éventuellement, prêter à des commentaires, ce qu'elle ne s'est pas gênée de faire, ils ne sont pas encore venus en discussion.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. François Goulard. Jusqu'à présent, nous avons débattu d'amendements parfaitement sérieux, même si certains étaient redondants. Vu la manière dont travaille le Parlement, personne ne peut s'étonner que plusieurs parlementaires, parfois très nombreux, aient la même idée au même moment...

M. Claude Bartolone, président de la commission. Jésuite !

M. François Goulard. ...et déposent, parce que c'est assez logique, par exemple des amendements de suppression de l'article 1^{er}.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est d'une spontanéité !

M. François Goulard. Nous sommes quelques centaines sur ces bancs à être favorables à la suppression de l'article 1^{er}. Il est donc logique que nous présentions des amendements de suppression.

M. Maurice Adevah-Poeuf. C'est une association de malfaiteurs.

M. François Goulard. Il appartient à la présidence d'organiser les débats de telle manière que ces amendements ayant le même objet soient débattus dans un laps de temps raisonnable.

M. Claude Bartolone, président de la commission. C'est une attaque, monsieur le président ! Prenez des mesures ! (*Sourires.*)

M. François Goulard. Les amendements examinés jusqu'à présent ont permis de poser des problèmes, et on se rend compte en lisant la presse depuis ces quelques jours que le débat a commencé.

M. Arthur Dehaine. Même *Libération* !

M. François Goulard. Personne ne peut le nier. Sur un certain nombre de points qui étaient dans l'ombre, il n'y a pas eu de réponse (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), notamment sur des points majeurs, mais au moins, la presse, et donc l'opinion, ont-elles compris qu'il y avait des problèmes et que le Gouvernement, jusqu'à présent, avait été muet ou avait tenté de les masquer. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ainsi, les questions que nous avons posées à plusieurs reprises sur le SMIC, – avant et pendant le débat – n'ont pas encore reçu de réponse convaincante. Il suffit de lire la presse pour s'en convaincre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quant à faire de l'ironie sur les différents secteurs d'activité qui font l'objet de divers amendements, je rappelle que le Gouvernement lui-même a considéré que, pour la fonction publique, dont la durée du travail est fixée par voie réglementaire – donc parfaitement connue de tous et ne nécessitant aucune étude – il fallait des années de réflexion avant d'aboutir à une réforme, alors que les entreprises, qui sont la variété même, avec tous leurs secteurs, toutes leurs tailles, toutes leurs techniques, tous leurs modes de production, sont traités en un article, en une seule fois, avec une seule règle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes dans notre droit quand nous voulons débattre à fond de l'article 1^{er}, l'article fondamental. Sur tous les points qui restent dans l'ombre, nous voulons des réponses, et nous y reviendrons autant que nous le pourrons. Nous n'insisterons pas sur les amendements qui n'ont qu'un intérêt relatif, mais ceux qui posent de vrais problèmes seront débattus, sauf si on vise ici à bâillonner l'opposition ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lequiller. Bel exposé.

M. le président. M. Lellouche a présenté un amendement, n° 772, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "à l'article L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises dont les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social." »

M. Pierre Lellouche. Avec votre permission, monsieur le président, et pour gagner du temps, je vais défendre en même temps les amendements 773 et 774, car les problèmes sont liés.

M. le président. Les amendements n°s 773 et 774 de M. Lellouche tendent à insérer, dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du

travail, après les mots : « à l'article L. 200-1 » :

Amendement n° 773, « les mots : “à l'exception des entreprises au bénéfice desquelles une procédure de redressement judiciaire a été ouverte avant l'entrée en vigueur de la présente loi” . »

Amendement n° 774, « les mots : “à l'exception des entreprises faisant l'objet d'un plan de redressement par voie de continuation, arrêté par le tribunal avec la date d'entrée en vigueur de la présente loi, et ce, pendant toute la durée du plan (art. 69-L. 85-98 du 25 janvier 1985)” . »

Vous avez la parole, monsieur Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Il s'agit en l'occurrence des entreprises en difficulté.

Dans la mesure où nous n'avons pas réussi à vous convaincre de modifier votre dispositif de baisse autoritaire de la durée du travail, madame le ministre, je vous demande par l'amendement n° 772, d'exclure du dispositif les entreprises dont les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social, c'est-à-dire les entreprises qui sont en situation financière grave.

Par l'amendement n° 773, je vous demande d'exclure les entreprises au bénéfice desquelles une procédure de redressement judiciaire a été ouverte avant l'entrée en vigueur de la présente loi. Ça, ce n'est pas une manœuvre dilatoire, ce n'est pas une demande à balayer d'un revers de main ! Ce sont des cas extrêmement précis qui méritent votre attention. Si vous mettez ces entreprises sous la pression d'une augmentation du coût salarial de 11,4 %, vous allez accélérer le nombre des faillites.

Enfin, l'amendement n° 774 tend à exclure les entreprises faisant l'objet d'un plan de redressement par voie de continuation, arrêté par le tribunal avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi, et ce pendant toute la durée du plan. Ces cas sont extrêmement précis.

Pour vous convaincre, madame le ministre, et pour M. Bartolone qui exerçait tout à l'heure son ironie, je vais vous traduire une lettre écrite en anglais, que je tiens à votre disposition. Elle est adressée au chef d'une entreprise de Lorraine qui produisait des magnétoscopes et des téléviseurs. Cette entreprise a été délocalisée en Chine avant votre loi sur les 35 heures. L'usine est donc vide, les salariés au chômage, et il y a une crise grave qu'ont à résoudre tous les élus de la région, quelle que soit leur couleur politique, la DATAR, les autorités, notamment. Les responsables de cette usine ont essayé de trouver acquéreur à l'étranger.

Cette lettre est écrite par le président de l'entreprise ITR, consultants de Washington qui ont essayé de trouver des repreneurs. Je vous la résume très rapidement. Vous trouverez ci-joint le dossier des actions entreprises par notre société ITR pour trouver un repreneur. Nous avons contacté plus de 10 000 sociétés, etc. A la suite de ces démarches, une douzaine de compagnies américaines ont manifesté leur intérêt pour reprendre l'usine en question. Deux d'entre elles étaient prêtes à entamer des négociations. Malheureusement, ces négociations n'ont pas progressé en raison de la décision du gouvernement français de réduire la semaine de travail à 35 heures. Vous devez comprendre qu'en termes de retour sur investissement, la perte de productivité engendrée par une réduction de 5 heures par semaine entraînera une différence entre le gain et le profit attendu. C'est là une considération majeure pour les entreprises cherchant à investir en France.

Mme Yvette Roudy. C'est la voix de l'Amérique !

M. Pierre Lellouche. Non, la voix de la réalité ! Cette usine ne sera pas reprise ! A des entreprises qui sont aujourd'hui en situation financière grave, qui sont sur le point de fermer, en faillite ou en redressement judiciaire, vous allez imposer un surcoût de 12 %. C'est inconcevable sur le plan économique ! Vous êtes en train de les fusiller, il n'y a pas d'autre mot.

Je vous demande instamment de ne pas rejeter ces arguments d'un revers de la main en prétendant que cela ne vous intéresse pas et que vous êtes seule juge de ce qui est important ou pas, et, avec tout le respect que je vous dois, je vous demande de considérer qu'il y va de l'avenir de ces régions et de ces salariés, et de prendre en compte le cas des entreprises en difficulté dans votre mécanique infernale et autoritaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 772, 773 et 774 ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Monsieur Angot, la négociation sur la réduction du temps de travail avec création d'emplois a déjà permis d'améliorer l'organisation du travail saisonnier. C'est le cas par exemple dans les établissements Bonduelle, entreprise agro-alimentaire. Voilà qui montre bien qu'en abordant les problèmes sur un plan micro-économique et non pas de façon générale, on peut trouver une réponse.

M. André Angot. Pourquoi donc changer un système qui marche ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Et sans loi !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Monsieur Lellouche, je trouve toujours désagréable qu'on ait une vision réductrice de l'économie française et des entreprises françaises. Parler avec inquiétude de la délocalisation...

M. Pierre Lellouche. C'est la réalité !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. ... cela ne correspond pas à la réalité !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Toyota !

M. Pierre Lellouche. Ecoutez les entreprises !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je vous ai écouté, monsieur Lellouche. Ecoutez-moi !

La France est le deuxième pays en ce qui concerne la capacité d'accueillir les investissements et probablement le premier pays des grands pays industriels pour l'efficacité et le rapport salarial à la plus-value...

M. Pierre Lellouche. Avec 13 % de chômeurs.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. ... tout le monde le sait bien, ce qui fait d'ailleurs que des entreprises comme Toyota s'installent en France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Laissez terminer M. le rapporteur.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. C'est un exemple dont on se félicite.

Des difficultés pour les entreprises, il y en aura toujours. Ce texte, dont l'objectif est de lancer la concertation, a un volet défensif.

M. Pierre Lellouche. Lequel ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Les entreprises qui ont des difficultés peuvent l'utiliser.

Deuxièmement, le taux de 11,4 ne correspond pas à la réalité. Ne faites pas passer pour vérité ce qui n'est qu'une déformation de la réalité.

Troisièmement, je suis convaincu, et les approches micro-économiques le montrent bien, qu'une entreprise qui met à plat son système d'organisation du travail, analyse la composition de sa masse salariale, négocie avec ses salariés, peut trouver le moyen d'être plus efficace.

Je ne pense donc pas que votre argument soit recevable. C'est la raison pour laquelle nous rejetons ces trois amendements.

M. André Angot. L'entreprise va ainsi gagner en productivité, pas créer des emplois !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans la mesure où, comme l'a expliqué M. le rapporteur, il existe dans ce texte, comme d'ailleurs dans la loi Robien, un dispositif défensif qui permet aux entreprises en difficulté d'essayer de sauvegarder un certain nombre d'emplois, je crois qu'il faut les maintenir dans le champ de la loi. Un tiers des accords signés dans le cadre de la loi Robien l'ont d'ailleurs été dans des entreprises en difficulté. C'est pourquoi je suis pour le rejet de ces amendements.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Cela n'a rien à voir ! C'est invraisemblable !

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Madame le ministre, je tiens à dire mon étonnement. M. Le Garrec est un excellent pédagogue mais, dans la région Nord - Pas-de-Calais, il a la démonstration que les accords se signent dans un climat de dialogue social et de négociation qui a pu se passer jusqu'à présent d'une loi, un climat qui a d'ailleurs été excellent...

M. Jean-Pierre Brard. Dans le textile, en particulier...

M. Léonce Deprez. ... parce qu'il n'y avait pas de contraintes légales. Nous avons dans le Nord - Pas-de-Calais, une région en pointe sur le plan du dialogue social, la démonstration que la loi n'est pas nécessaire.

Mme le ministre a donné des exemples d'accords conclus pour des activités saisonnières. C'est bien la preuve qu'on peut négocier et parvenir à un accord sans loi.

Les amendements qu'elle a donnés en exemple ont un objectif pédagogique. Il s'agit de démontrer que la vie économique est diversifiée et qu'on ne peut pas traiter par la loi des problèmes qui imposent une diversité de solutions à l'intérieur des entreprises.

Dernier exemple, peut-être un des meilleurs : comment faire pour que les hospitaliers privés soient sur le même plan que les hospitaliers publics ?

M. Bernard Outin. Ils n'y sont déjà pas !

M. Léonce Deprez. Là c'est évident, il ne faut pas de loi. Il faut laisser la négociation se dérouler, dans les hôpitaux comme ailleurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Dord.

M. Dominique Dord. Avec cette série d'amendements, comme d'ailleurs avec l'amendement défendu par M. Goulard qui tendait à harmoniser le dispositif par

rapport à nos voisins européens, et l'amendement sur les établissements hospitaliers privés qui sera défendu bientôt, on touche là à l'un des points sensibles du débat, à savoir les conséquences du texte sur les entreprises françaises au regard de la concurrence.

La grande différence par rapport à la loi du 11 juin 1996, dite loi Robien, c'est que cette loi, chacun le sait, offrait aux entreprises un outil, une possibilité de choisir ou de ne pas choisir le dispositif d'aménagement du temps de travail. Dans mon département, mais j'imagine que c'est partout la même chose, les entreprises choisissaient d'y recourir en fonction de leur propre analyse de la concurrence.

Or la loi que vous nous proposez, par son caractère obligatoire et autoritaire, risque de mettre nos entreprises en difficulté : je ne crois donc pas que les amendements proposés soient superfétatoires.

Madame le ministre, je comprends que vous ne m'écoutez pas, mais j'aurais souhaité retenir votre attention quelques instants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous écoute !

M. Gérard Bapt. Nous avons compris.

M. Dominique Dord. Ayez au moins un peu de respect, monsieur, pour les orateurs de l'opposition que nous sommes. Nous avons bien compris, nous, que ces amendements ne vous intéressaient pas, pas plus que les risques que vous faites courir à nos entreprises à cause de la situation dans laquelle vous les mettez par rapport à la concurrence. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il y a un vrai risque de distorsion de concurrence par rapport à nos voisins européens. Il y a un vrai risque pour les entreprises en difficulté qui ne pourront pas forcément supporter le surcoût de votre loi, madame le ministre. C'est même la raison des amendements de M. Lellouche. Il y a aussi un vrai risque de distorsion de concurrence entre le secteur public hospitalier et le secteur privé hospitalier qui, pour l'instant, est dans le champ de la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 772.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 773.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 774.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Schneider a présenté un amendement, n° 431, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "à l'article L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des établissements sociaux et médico-sociaux". »

La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Avec votre permission, monsieur le président, et pour gagner du temps, je défendrai simultanément les amendements n°s 431 et 644.

M. le président. Très volontiers.

M. André Schneider. L'amendement n° 431, tend à exclure du dispositif les établissements sociaux et médico-sociaux et l'amendement n° 644 les maisons de retraite et les établissements de long séjour pour personnes âgées. En effet, la réduction autoritaire et généralisée du temps de travail entraînera dans ces établissements soit une baisse de la qualité de l'encadrement, soit une hausse du coût du travail et, par conséquent, une augmentation des prix de journée.

Ce surcoût pénalisera les gens modestes et un grand nombre d'entre eux ne pourront plus séjourner dans ces établissements.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Défavorable. Nous avons eu ce débat en commission en plusieurs occasions. Dans la mesure où le Gouvernement s'est engagé à ouvrir la discussion dans le secteur public hospitalier, on voit bien qu'il faut encourager le secteur privé à appliquer le texte.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Le rapporteur vient de dire exactement ce que je pensais répondre !

Nous sommes dans le champ du code du travail. Nous discutons actuellement dans le secteur public, notamment à partir d'un diagnostic réalisé aujourd'hui dans la fonction publique, dans les collectivités locales et dans l'ensemble des autres secteurs relevant du service public. A partir de là, des décisions seront prises pour que les salariés concernés ne restent pas à l'écart de l'avancée vers les 35 heures.

L'ensemble des établissements ont deux ans pour appliquer la loi et réduire la durée du travail à 35 heures, au 1^{er} janvier 2000. On ne peut pas en exclure une partie du champ du code du travail.

M. André Angot. Qui va payer dans les collectivités locales ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. L'amendement de M. Schneider est excellent.

Certains centres médico-sociaux et sociaux sont publics et d'autres privés. Les incidences de la loi sur les 35 heures seront extrêmement néfastes pour le secteur protégé. Ces centres seront pris en tenaille entre le coût de financement et les contraintes budgétaires de l'Etat, de l'assurance maladie et du département dont ils dépendent à 80 %. Par ailleurs, les compléments de ressources accordés aux handicapés employés dans le secteur protégé seront en baisse. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Dans les CAT, chacun le sait, il y a des heures de production mais aussi des heures de soutien à l'activité, et la réduction autoritaire du temps de travail se fera bien évidemment au détriment de l'appui accordé aux handicapés.

Encore un exemple parmi beaucoup d'autres : les handicapés moteurs, qui ont besoin d'une aide de tous les instants, souvent payée à l'heure. Ce budget est extrêmement serré aujourd'hui et on ne pourra pas faire face au surcoût évident qu'entraînera la réduction du temps de travail.

Cette loi aura des effets extrêmement pervers sur tous les secteurs intéressant aux personnes les plus faibles, les handicapés notamment. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Il s'agit là, sans aucune polémique, d'un problème extrêmement sérieux, celui des maisons de retraite. Je pense à des maisons de retraite rurales qui accueillent des personnes en général très modestes, des veuves d'agriculteur par exemple, avec les retraites que nous connaissons.

Les directeurs et les directrices de maison de retraite ont fait leurs comptes. Leurs budgets sont extrêmement serrés et les recettes viennent des prix de journée payés par les résidents. Vous admettez vous-même, madame la ministre, que la compensation du surcoût salarial que vous allez donner temporairement n'est pas totale. Vous avez même ajouté que, de toute façon, les entreprises avaient sous le pied des gains de productivité qui leur permettraient de faire face à ce surcoût. Voulez-vous me dire où les directeurs et les directrices de maison de retraite vont imposer des gains de productivité qui permettront d'éponger le surcoût que vous-même prévoyez ? C'est évidemment totalement impossible.

Que va-t-il se passer ? Vous refusez d'en parler. En raison du surcoût que vous allez leur imposer, les directeurs et directrices de maison de retraite vont majorer le prix de journée. C'est évident. Et à qui va-t-on faire appel pour payer cette majoration ? Aux personnes elles-mêmes qui ont déjà de très petites retraites ? Aux familles ? A l'aide sociale départementale, certaines personnes ne pouvant, à l'évidence, assumer cette augmentation ?

M. Edouard Landrain. On va faire appel à l'impôt !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Vous demandez aux établissements de retraite d'appliquer le nouveau mécanisme en dix-huit mois parce que la plupart d'entre eux comptent plus de vingt salariés. Vous voyez bien que votre dispositif est impossible ! Je vous demande de considérer avec attention ce sujet et d'exclure les maisons de retraite du dispositif en adoptant l'amendement n° 431.

Donnez-vous au moins le temps de la réflexion, je vous en supplie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 431.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Fromion, Martin-Lalande et Guillet ont présenté un amendement, n° 1283, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "dans les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 :", insérer les mots : "à l'exception des établissements hospitaliers privés". »

La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Une observation avant d'en venir à mon amendement. Je peux comprendre que le Gouvernement souhaite conclure rapidement des débats parlementaires sur un projet de loi qu'il considère comme important, mais il doit comprendre aussi que l'opposition

est très exactement dans son rôle lorsqu'elle essaie de mettre le doigt sur les imperfections et les dysfonctionnements probables du dispositif, bref, sur les problèmes qui vont se poser.

Comme nombre de mes collègues, j'ai organisé des réunions sur le terrain, j'ai écouté les gens. J'ai même été un peu plus loin : j'ai assisté, la semaine dernière, à une réunion provoquée par un député de votre majorité. Je l'ai fait sans esprit polémique. Je me suis mis au fond de la salle et j'ai écouté.

Pendant près de deux heures, savez-vous ce que j'ai entendu ? Les mêmes questions, madame, que celles que l'on m'avait posées lors de ma propre réunion.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Sur les congrégations religieuses !

M. Yves Fromion. Et j'ai constaté les mêmes absences de réponse de la part du député de votre majorité.

Les gens sont terriblement inquiets et les questions qu'ils posent ne sont pas théoriques ou d'ordre macro-économique. Elles sont directement liées à leur quotidien...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Evidemment !

M. Yves Fromion. ... à leur devenir professionnel ou à l'existence de leur entreprise. (« *Oui !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Ne soyez donc pas étonnée, madame, que nous nous fassions ici le relais des Français qui s'interrogent et qui ont le droit de s'interroger.

M. Jean-Antoine Léonetti. Bien sûr !

M. Yves Fromion. J'en viens à l'amendement n° 1283. Il tend à exclure du dispositif les établissements hospitaliers privés. Vous le savez comme moi, madame le ministre, l'encadrement des dépenses de santé ne leur permet pas d'accroître leurs dépenses pour suivre l'évolution que vous souhaitez en termes de recrutement et de réduction du temps de travail.

En outre, la loi sur la maîtrise des dépenses sociales oblige, ou tout au moins encourage très fortement, certains établissements privés à se rapprocher des établissements publics. Dans les petites villes notamment, on essaie de rapprocher les hôpitaux en difficulté des cliniques privées.

Comment cela sera-t-il possible si les disparités entre établissements sont encore accrues du fait de l'application du texte que vous nous proposez d'adopter ? C'est à cette question que les élus que nous sommes, comme les personnels et les responsables des établissements hospitaliers privés, souhaitent que vous répondiez, madame. Mon intervention n'est pas du tout polémique ni idéologique. C'est du concret, du quotidien ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Très bonne question.

M. André Angot. Oui, mais il faut y répondre !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. J'ai pris la précaution, en tant que rapporteur, de rencontrer des représentants d'établissements hospitaliers privés ainsi que d'établissements à but non lucratif. Ils m'ont tous avoué – nous ne devons pas rencontrer les mêmes personnes – que le texte, dans cette phase de négociation, leur rendait plutôt service. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Jacob. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je vous répète ce que j'ai entendu. J'ai pris soin de faire remarquer que nous n'avions probablement pas rencontré les mêmes personnes. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Yves Fromion. Sans doute !

M. Pierre Lellouche. Comme pour Toyota ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Le Garrec, rapporteur. C'est clair ! Mais il y a le souci assez aigu d'organiser un véritable débat de fond et vous verrez d'ailleurs que la négociation est déjà engagée, monsieur le député, dans nombre d'établissements.

M. André Angot. Avec la loi Robien, pas avec la vôtre !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. La véritable question est celle de la fonction publique hospitalière. Elle a fait aussi l'objet d'un débat en commission où j'ai accepté un amendement tendant à ce que soit déposé sur le bureau de l'Assemblée un rapport sur ce sujet pour le 1^{er} janvier 1999. Vous vous souvenez certainement – M. Couanau en particulier – que, lors de notre débat en commission, j'ai particulièrement insisté sur la nécessité pour le Gouvernement d'avoir un regard précis et en première urgence, sur cette question. Je l'ai dit, je n'enlève rien à ce que j'ai dit.

M. Jean-Antoine Léonetti. Le problème n'est donc pas résolu !

M. Pierre Lellouche. Et s'il y a un rapport, c'est qu'il y a un problème !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je considère qu'il y a une possibilité de négociation pour les établissements privés à but lucratif ou à but non lucratif. Comme cela fait partie de la réflexion engagée par le Gouvernement, voilà qui me rassure ! Je suis convaincu que nous aurons des réponses très précises le 1^{er} janvier 1999.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans la discussion générale, un certain nombre de députés ont dit que nous allions finalement établir une différence entre les salariés des petites entreprises et ceux des grandes entreprises, et que ce n'était pas acceptable pour les premiers. Les salariés des établissements dont nous venons de parler, j'y insiste, que ce soit les maisons de retraite, les maisons de convalescence, les hôpitaux privés, exercent des travaux difficiles.

M. Yves Fromion. Tout à fait !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je crois qu'il serait encore plus anormal de les laisser à l'écart du mouvement, alors même que d'autres salariés du secteur privé y seraient soumis.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Il faut des compensations alors !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous ne pouvez pas invoquer les deux types d'argument en même temps.

M. Yves Fromion. Je parle du privé !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas parce que les conditions de travail sont difficiles dans le privé qu'elles le sont moins dans le public.

M. Yves Fromion. Ce n'est pas ce qu'on a dit.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Il faut quand même choisir ses arguments. On ne peut pas à la fois déposer des amendements parce que l'on trouve proprement inégalitaire d'exclure des catégories professionnelles du dispositif et d'autres pour justement en exclure des professions qui subissent – vous le savez, vous les connaissez – des conditions de travail extrêmement difficiles. Je souhaite, pour ma part, qu'elles fassent partie des travailleurs qui pourront travailler 35 heures.

M. André Angot. Vous créez des distorsions de concurrence !

M. André Schneider. La ministre ne répond pas à la question !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. La ministre et le rapporteur viennent d'apporter, je crois, une réponse de fond à l'opposition. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Mais oui, messieurs !

Cet amendement fait partie d'une stratégie de l'opposition qui consiste à allonger le débat. Je demande donc à mes collègues de repousser l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Je suis un peu surpris qu'on ne parle, dans ce domaine bien particulier, que de la création d'emplois – Dieu sait si c'est important et nous sommes là pour essayer de traiter ce problème – et que personne n'ait fait référence à la qualité des soins apportés aux patients quels qu'ils soient.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Justement !

M. Renaud Muselier. Que nous dit-on ? Que ces personnes travaillent dans le cadre de conventions collectives signées, validées, enregistrées, qu'elles ont un travail difficile pour lequel elles sont formées et payées... Mais on fait abstraction de la qualité des soins.

Que va-t-il se passer lorsque, dans un établissement privé, quel qu'il soit, ces horaires seront appliqués ? Il va y avoir une désorganisation complète par rapport à la structure hospitalière, avec des conséquences très importantes pour nos malades. On balaie ce discours, mais il aura lieu sûrement plus tard, à un moment particulièrement important, à propos de la sécurité sociale. On touche la question du financement des établissements privés, qui pose un problème de fond. Nous savons très bien que, dans l'hospitalisation privée, le prix de journée est fixé par la sécurité sociale et que ce prix de journée comprend deux éléments.

M. Yves Fromion. Voilà ! Il est là le problème !

M. Renaud Muselier. Le prix de journée intègre l'ensemble des frais de fonctionnement, c'est-à-dire les frais de personnel, représentant *grosso modo* les deux tiers ou les trois quarts du prix de journée, le reste étant consacré à l'investissement. Ensuite, dans le système libéral, il y a les actes destinés à traiter nos patients.

En passant de 39 à 35 heures, comment les établissements hospitaliers privés pourront-ils rémunérer leur personnel et fonctionner ?

M. Yves Fromion. Voilà ! La question est simple !

M. Renaud Muselier. Avec une augmentation du prix de journée telle qu'elle est prévue pour cette année, soit moins de 1 %, comment ces établissements vont-ils fonc-

tionner, compte tenu du fait que l'ensemble des ministres qui s'occupent des problèmes de santé disent qu'il faut diminuer le nombre de lits sur notre territoire ?

Nous voyons là naturellement une volonté très déterminée, très claire d'abattre l'hospitalisation privée en instaurant un système de discrimination...

M. Bernard Outin. N'importe quoi !

M. Renaud Muselier. ... d'une part, dans la qualité des soins, d'autre part, dans la qualité du personnel.

Enfin, le déséquilibre financier du système va entraîner un déséquilibre dans le système de soins, c'est-à-dire la fermeture des établissements privés, alors que l'établissement public sera traité différemment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1283.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. André Schneider a présenté un amendement, n° 644, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des maisons de retraite et des établissements de long séjour pour personnes âgées." »

Sur cet amendement, qui a déjà été défendu, la commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Je le mets aux voix.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Monsieur le président, au nom du groupe du RPR, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. Fromion et M. Guillet ont présenté un amendement, n° 1282, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "dans les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 :", insérer les mots : "à l'exception des maisons de retraites privées." »

La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. L'amendement n° 1282 relève du même esprit que celui que j'ai défendu il y a un instant.

M. le président. Donc, vous l'avez défendu !

M. Yves Fromion. Vous voyez que ma bonne volonté est sans limite, monsieur le président. Sur le fond, cet amendement relève du même esprit que le précédent que j'ai défendu et participe de la même logique. C'est la même chose, ce qui fait que je crains qu'il reçoive le même accueil.

M. le président. Ne passez pas plus de temps à dire cela que vous n'en auriez mis à soutenir cet amendement, mon cher collègue.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Même avis que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1282.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Fromion et M. Guillet ont présenté un amendement, n° 1280, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "dans les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 :", insérer les mots : "à l'exception des maisons de convalescence". »

Je suppose, monsieur Fromion, que vous avez sur cet amendement la même position que sur le précédent ?

M. Yves Fromion. En effet, monsieur le président.

M. le président. Je considère donc que l'avis de la commission et celui du Gouvernement sont encore défavorables.

Je mets aux voix l'amendement n° 1280.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Fromion et M. Guillet ont présenté un amendement, n° 1281, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "dans les établissements ou les professions mentionnés à l'article L. 200-1 :", insérer les mots : "à l'exception des établissements accueillant des handicapés". »

Même vote que précédemment ?...

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Maurice Leroy a présenté un amendement, n° 603, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "l'article L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des commerces de proximité en milieu rural et dans les zones franches". »

La parole est à M. Maurice Leroy.

M. Maurice Leroy. Je souhaite évoquer le problème spécifique des commerces de proximité, tout particulièrement en milieu rural et dans les zones franches. Et qui dit zones franches dit dispositions particulières et dérogatoires, sinon il n'y aurait pas de zone franche !

Je me souviens, madame le ministre, qu'au moment de la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, vous aviez déclaré que vous vous félicitez de la création du dispositif des zones franches en faveur des quartiers en difficulté. Depuis, vous avez annoncé à différentes reprises, y compris devant la représentation nationale, que le dispositif du pacte de relance pour la ville, autrement dit la loi Gaudin-Raoult, ne serait pas remis en cause, que les zones franches seraient maintenues, et ce fut une excellente nouvelle.

Par cet amendement un peu particulier, je souhaite appeler l'attention sur le secteur du commerce, lequel est confronté à de grandes difficultés. Il propose donc,

comme le prévoit le dispositif de la zone franche, et pour des raisons notamment d'aménagement du territoire, une dérogation pour les commerces situés en milieu rural ou dans des quartiers sensibles. Je pense que cette spécificité doit être prise en compte.

En toute objectivité, monsieur le rapporteur, vous ne pouvez pas disconvenir qu'il y a là un problème réel. On ne peut pas – et c'est d'ailleurs le cas dans les zones franches – placer sur le même plan les commerces et les entreprises.

A«u reste, tous les maires qui siègent ici savent que des dérogations et des exonérations de taxe professionnelle ne suffisent pas pour faire venir des commerces, pour créer des emplois dans les quartiers difficiles. Le Président de la République lui-même a reconnu avec justesse que l'emploi dans les quartiers difficiles était le chaînon manquant de la politique de la ville.

Si on applique de façon autoritaire aux commerçants qui sont déjà installés dans ces quartiers difficiles l'ensemble du dispositif que propose le Gouvernement, ils se retrouveront confrontés à de très grandes difficultés. N'oublions pas que les assureurs ne veulent quasiment plus assurer ceux qui s'y trouvent, ou alors les primes sont très élevées. C'est d'ailleurs l'un des problèmes qui avaient été traités en son temps dans le pacte de relance pour la ville. Malheureusement, cela n'a pas pu encore être suivi d'effet. Cette question mériterait d'être reprise. Le texte existe, il suffit de l'appliquer.

Il faut savoir conjuguer ruralité et quartiers sensibles. Pour avoir eu à traiter de problèmes ruraux et de problèmes de quartiers difficiles, je puis vous assurer qu'il est tout aussi difficile de lutter contre l'envahissement...

M. Bernard Outin. L'invasion ?

M. Maurice Leroy. ... des ronces en milieu rural que contre celui des tags dans certains quartiers.

M. Gérard Bapt. Comparaison audacieuse !

M. Maurice Leroy. La même politique doit conjuguer l'aménagement du territoire en milieu rural et dans les quartiers sensibles.

La dimension spécifique du commerce de proximité doit être prise en compte et traitée de la même façon dans les quartiers sensibles et en milieu rural, où se sont développés de plus en plus de points multiservices. C'est un véritable problème d'aménagement du territoire. Même s'il est, j'en conviens, un peu spécifique, ce problème doit être pris en compte et une dérogation doit être prévue.

Vous parlez souvent de négociations, madame le ministre. Mais si je lis bien le texte du projet, la loi s'appliquera en 2000, y compris pour les commerces de proximité, même si on nous dit qu'une seconde loi sera nécessaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Rejet. Pour autant, je ne trouve pas que les propos de M. Leroy soient inintéressants.

Cela dit, l'argumentation que je vais développer maintenant vaudra aussi pour les amendements n°s 51 et 732, car ils relèvent tous un peu de la même logique.

D'abord, les commerces sont en général des entreprises de moins de vingt salariés. Il y aura donc une discussion et ils bénéficieront d'un temps d'adaptation.

Ensuite, je ne vois pas à quel titre on pourrait exclure certains salariés du champ d'application d'un dispositif qui constituera une avancée sociale, qu'ils appartiennent à un petit commerce ou à une entreprise de plus grande taille.

Enfin, monsieur Leroy, vous savez très bien que, tant en milieu rural que dans les zones franches, le problème qui se pose est celui de l'adaptation de nouveaux services à une offre spécifique de services. Donc, il ne m'apparaît pas contradictoire de lier le problème de l'offre spécifique de services à celui du temps de travail. Au contraire, ils méritent d'être étroitement associés.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission a repoussé les amendements n^{os} 603, 51 et 732, qui sont de même nature.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Même avis que la commission.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, à qui je demande d'être bref.

M. Marc Laffineur. Non, monsieur le président, je ne pourrai pas l'être car il s'agit d'amendements très importants.

Le monde rural, mais aussi, comme vient de le dire mon excellent collègue Leroy, le monde de la ville sont touchés. Je crois, madame la ministre, que le dispositif que vous proposez aura des effets inverses de ceux que vous recherchez, c'est-à-dire qu'il ne créera pas d'emplois. Et l'on sait la difficulté qu'il y a à en créer en milieu rural et en zones sensibles.

Pour contourner cette difficulté, les chefs d'entreprise embaucheront des gens à temps partiel, imposeront des horaires qui feront que les salariés seront payés au SMIC à deux vitesses que vous avez inventé, ... donc moins bien payés qu'avec le système actuel.

J'avoue ne pas comprendre l'idéologie qui vous pousse à ne rien faire pour tout ce qui touche le secteur privé, à ne pas admettre que les métiers y sont différents. Pourtant, dans la fonction publique, les différences entre les temps de travail d'un professeur agrégé, d'un professeur, d'un instituteur ou d'un policier sont énormes. Admettez que ces différences que l'on trouve dans le secteur public et qui sont considérables, on puisse également les retrouver dans le secteur privé.

Bien sûr, je soutiendrai ces amendements qui concernent le monde rural et la ville, car ce sont des amendements de fond.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Je voudrais revenir sur la série d'amendements précédents relatifs aux difficultés que ce texte va causer aux établissements privés d'hospitalisation, aux établissements privés d'accueil d'handicapés, aux établissements privés d'accueil de personnes âgées...

M. le président. Nous n'en sommes plus là, monsieur Angot !

M. André Angot. Certes, monsieur le président, mais j'avais demandé la parole avant.

M. le président. Oui, mais je ne peux pas la donner à tout le monde. Je la donne dans l'ordre où on me la réclame. Poursuivez.

M. André Angot. Ces établissements vont se voir imposer des règles complètement différentes de celles qui s'appliquent aux établissements publics exerçant les mêmes activités. De même, ils vont devoir supporter des charges différentes.

Les divers intervenants ont bien montré les difficultés auxquelles ces établissements vont être confrontés du fait de l'augmentation de la masse salariale alors que leurs recettes sont encadrées par des tarifs fixés par des organismes extérieurs.

M. Yves Fromion. Voilà !

M. André Angot. Vous n'avez manifesté aucun signe de compréhension de ces problèmes,...

M. François Goulard. Aucune compassion, même ! Mme le ministre n'a pas de cœur ?

M. André Angot. ... vous les avez ignorés. Vous avez balayé tout cela d'un revers de main. Pourtant, vous connaissez bien ces problèmes, puisque c'est votre ministère qui a la charge des problèmes de santé et des problèmes d'accueil de personnes handicapées ou de personnes âgées.

Je suis donc en droit de me poser une question : serait-ce une façon de s'orienter vers une étatisation du système de santé français ?

Mme Nicole Feidt. Ridicule !

M. André Angot. Vous savez bien que ces établissements privés vont avoir des difficultés,...

M. le président. Monsieur Angot, vous êtes hors sujet !

M. André Angot. ... mais vous ne voulez pas, madame le ministre, les examiner. Je me pose donc beaucoup de questions.

M. le président. Monsieur Angot, je veux bien être tolérant, mais il y a des limites à ne pas franchir.

La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je remarque, monsieur le député, que vous lisez des textes qui ont été préparés avant même que je ne vous réponde !

M. Yves Fromion. Ça se discute !

M. Christian Jacob. Vous aussi, vous lisez des textes préparés, madame le ministre !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous pouvez toujours dire que je me moque des établissements hospitaliers privés, mais le *Journal officiel* montrera que j'ai répondu.

M. Christian Jacob. Vous lisez des textes imprimés !

M. le président. Monsieur Jacob !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai écouté ! Que je puisse au moins répondre !

M. Jean Delobel. Vous allez demander pourquoi... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. S'il vous plaît !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Le débat est sérieux. J'ai répondu sur l'hospitalisation, sur les maisons de retraite, sur les établissements médico-sociaux,

car de vraies questions se posent. Ne dites pas que je balaie ces questions d'un revers de la main. Le *Journal officiel* montrera qui, de vous ou de moi, dit la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 603.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mes chers collègues, une remarque personnelle plus que professionnelle : la durée de l'intervention n'est pas proportionnelle à l'importance de l'amendement. Autrement dit, on peut défendre un amendement important de façon courte et incisive.

M. Poignant a présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "à l'article L. 200-1", insérer les mots : ", à l'exception des entreprises du petit commerce,". »

La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Cet amendement va dans le sens du précédent mais en élargissant le champ puisqu'il concerne l'ensemble des entreprises du petit commerce, dont le problème se pose de la même façon en milieu rural et en milieu urbain. Il y va de l'aménagement du territoire, de l'intégration sociale dans les communes quelle que soit leur taille.

Madame le ministre, vous avez refusé les amendements de suppression de l'article 1^{er}, vous n'avez pas voulu supprimer l'obligation. Maintenant, vous nous dites, relayée par M. Bartolone, que malgré vos efforts de pédagogie nous n'avons encore rien compris. Eh bien, permettez-nous d'insister. Je présenterai d'autres amendements sur d'autres professions, qui ne seront pas des amendements « écuréuil », des amendements sur le fond. Vous êtes, vous, persuadée d'avoir raison et nous n'avons que l'humble prétention de vous apporter des comptes rendus pratiques de terrain.

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. Serge Poignant. Pour ce qui est du petit commerce, un patron de petit commerce, un artisan, est-il un patron de droit divin, alors qu'il n'a que deux ou trois employés ?

M. Maxime Gremetz. Eh bien oui, ce n'est pas un patron, c'est un artisan ! (*« Et alors ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Serge Poignant. En effet, monsieur Gremetz. Nous déposons donc des amendements pour exonérer de l'obligation toutes les petites entreprises qui ne pourrions pas entrer dans le cadre de cette loi sans être durement pénalisées.

Ne nous dites pas que notre discours est contradictoire. A notre avis, votre loi n'est pas applicable. Nous, nous ne voulions d'obligation pour personne. Vous ne comprenez pas que les petites entreprises vont être pénalisées ? Je vous demande d'accepter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. J'ai expliqué pour quelles raisons les trois amendements, n°s 603, 51 et 732, qui abordaient les mêmes sujets, ont été refusés par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Les entreprises en question disposeront d'un délai de quatre ans avant que ne s'applique la loi. J'ai mis en place un groupe de travail, d'une part avec la CGPME, d'autre part avec l'UPA, l'UNAPL, la CAPEB et la FNSEA, avec lesquelles nous travaillons, à la fois pour mettre au point certains accords de branche qui se préparent dans le domaine artisanal et commercial, et pour réfléchir à des modalités particulières, par exemple un contrat de travail spécifique qui permettrait à des salariés de travailler pour plusieurs commerces ou plusieurs artisans et qui pourrait être mis en place avant l'application de la loi à ce secteur.

Monsieur Guillaume, vous hochez la tête, mais les artisans avec lesquels je travaille, eux, sont très intéressés par cette formule.

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. J'ai déjà eu l'occasion de présenter une remarque sur les petits commerces, et je ne crois pas avoir entendu de réponse.

Dans toutes les entreprises – et les commerces sont bien sûr du nombre – qui ont un, deux ou trois salariés, qui peut prétendre que la réduction de quatre heures de la durée du travail au 1^{er} janvier 2000 ou 2002, peu importe la date, va être créatrice d'emplois ? Quel commerçant ayant un vendeur ou une vendeuse va créer un emploi du fait de l'abaissement de la durée du travail ? C'est une absurdité !

M. Renaud Muselier. Tout à fait !

M. François Goulard. Il va y avoir deux conséquences. D'abord, le commerçant, travailleur indépendant, va travailler un peu plus, et lui ne fera pas 39 heures mais 50 ou 55. Cela vous est indifférent, mais c'est ainsi que les choses se passeront.

La conséquence la plus large sera ressentie dans l'économie. Nombre de commerces, en particulier en milieu rural, ont du mal à s'en sortir.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. François Goulard. S'ils ont du mal à payer un salaire pour 39 heures, ils auront *a fortiori* davantage de mal pour 35 heures effectives. Et beaucoup finiront, non pour faire du tort à leur personnel mais parce qu'ils auront du mal à boucler leurs fins de mois, par employer leurs salariés à temps partiel sur 32 heures. Avec le double SMIC de Mme Aubry, invention que je n'hésite pas à qualifier d'absurde, on passera de rémunérations sur la base du SMIC, qui est aujourd'hui à 6 696,84 francs, à des contrats de 32 heures payés 5 490 francs !

Si, pour vous, c'est un progrès social, moi j'appelle cela de la régression sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Votre argument, madame la ministre, qui consiste à dire que les petites entreprises auront deux ans de plus pour s'adapter me fait penser à l'argument que l'on sert à l'Américaine condamnée à mort, Mme Karla Tucker, en lui donnant quelques heures supplémentaires. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Véronique Neiertz. C'est d'un goût, madame Bachelot ! Elle appréciera certainement beaucoup !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Mais l'issue est inévitable. En quoi le fait de donner deux ans supplémentaires à ces entreprises leur permettra-t-il de mieux résoudre leurs difficultés ?

Mme Véronique Neiertz. C'est inimaginable d'entendre ça ! De la part d'une femme députée, en plus !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Cessez de hurler, madame Neiertz, il est possible de parler calmement.

Mme Véronique Neiertz. Vous comparez une condamnée à mort à des entreprises artisanales ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Plus fort, madame Neiertz !

Mme Véronique Neiertz. Je ne ferai jamais plus fort que vous !

M. le président. Un peu de calme, mesdames !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Je parle calmement, et Mme Neiertz vocifère. Bon, parlons calmement.

Regardons la réalité...

Mme Véronique Neiertz. Un peu de respect pour cette pauvre femme !

Plusieurs députés du Rassemblement pour la République. Allez, allez, encore plus fort ! Vous hurlez trop doucement !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Monsieur le président, voulez-vous rappeler Mme Neiertz à la raison !

M. le président. Non, mais je vous rappelle que vous avez la parole.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Le monde rural a des problèmes de commerce de proximité tout à fait importants.

M. André Capet. Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Nous sommes ici plusieurs élus à être très attachés au monde rural. Nous savons bien que le maillage du commerce de proximité est l'une des premières choses qu'il est absolument indispensable de conserver pour établir l'équilibre ville-campagne.

Qui s'occupe de ces petits commerces de proximité ? Même M. Gremetz le reconnaissait ! Car ce ne sont pas des ploutocrates vendus au CNPF,...

M. Maxime Gremetz. Pas ceux-là !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... ces petits épiciers, ces gens qui tiennent des multiples ruraux dans nos communes. Ce sont des gens qui ont parfois à peine le Smic.

M. Maurice Leroy. Même pas !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. En tant que patrons indépendants, en effet, leur revenu n'est pas garanti. Et ils travaillent bien plus que 39 heures par semaine ! Comment vont-ils reporter cette nouvelle charge qui leur est imposée ? Une première piste a été excellemment signalée par mon collègue Goulard : ils vont, effectivement, faire travailler leurs employés à temps partiel.

Mais je vois une piste bien plus dangereuse. Ces entreprises, qui sont sur la corde raide, compte tenu des distorsions de concurrence avec la ville, avec les grandes sur-

faces, ne pourront plus rendre le même service aux clients. Elles risquent donc de devoir fermer, vous le savez bien, madame Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Ah, je vous en prie, ce n'est pas vous qui allez m'apprendre ! Vous n'avez jamais travaillé en entreprise !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Venez dans ma circonscription rencontrer les patrons de petits commerces !

J'en conviens, madame la ministre, les salariés des petits commerces, les employés des cliniques, ont, bien entendu, droit à la réduction du temps de travail.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ah bon !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Loin de moi l'idée que certains pourraient en bénéficier et d'autres pas ! Mais si ces entreprises ferment, quel sera l'avantage pour les salariés ?

Aidez-nous, madame la ministre, à comprendre votre logique et votre raisonnement en nous indiquant les mesures spécifiques que vous comptez prendre pour que ces entreprises puissent faire bénéficier leurs salariés de la réduction du temps de travail sans risquer de mettre la clé sous la porte. Si vous ne faites rien, je crains que vous n'augmentiez le chômage dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Yves Fromion. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 51. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. André Angot. Ils sont contre le petit commerce !

M. le président. M. Kossowski a présenté un amendement, n° 732, ainsi rédigé :

« Au début de la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis*, du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des commerces alimentaires". »

La parole est à M. Jacques Kossowski.

M. Jacques Kossowski. Je ne vais pas m'appesantir sur ce point. L'idée, c'est de trouver des emplois. Les petites entreprises, les petits artisans surtout, se heurtent à une difficulté : ils ont beaucoup de charges. Si l'on veut que ces petits artisans créent des emplois, pourquoi ne pas les aider en baissant les charges sociales ? Ce serait peut-être une solution. Il faut les libérer de ce carcan, sinon ils ne pourront pas suivre et leurs entreprises fermeront. La solution, je le répète, c'est peut-être la baisse des charges sociales.

M. Daniel Feurtet. Il faut les soulager des charges financières !

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous avez déjà exprimé votre opinion.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vais répéter devant l'assemblée ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises, et notamment vendredi matin, lors de l'examen d'une proposition de loi. Le Gouvernement a justement choisi d'abaisser les charges sociales pour les entreprises qui réduiront la durée du travail. Les aides que l'Etat va mettre en place couvriront largement le surcoût de l'embauche pour les petites entreprises qui ont des salariés

au SMIC ou proche du SMIC (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Encore une fois, sans même prendre en compte ce que nous avons ajouté pour les entreprises de main-d'œuvre, pour les petites entreprises où les salariés sont payés au SMIC, l'aide couvrira le surcoût des embauches nécessaires.

M. Pierre Lellouche. L'aide est de combien ?

M. le président. La parole est M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Nous ne demandons qu'à croire Mme le ministre, mais les documents en notre possession affirment exactement le contraire : jusqu'à un seuil de 50 salariés, les entreprises en seront de leur poche. En réalité, madame le ministre, vous n'auriez pas besoin, à présent, de faire des gestes de dénégation si nous avions disposé d'une étude précise, de tableaux clairs sur les mécanismes du projet de loi.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous ne croyez pas aux études, monsieur Accoyer !

M. Bernard Accoyer. L'amendement en discussion traite d'une activité en voie de disparition, non seulement dans les communes rurales, mais également dans nombre de quartiers. C'est en particulier le cas dans la circonscription dont je suis l'élu. Les commerces alimentaires jouent un rôle fondamental dans la prévention de la dépendance des personnes âgées. Or l'explosion de la grande distribution – que d'ailleurs les gouvernements auxquels vous avez appartenu n'ont rien fait pour éviter – a détruit les commerces alimentaires de proximité, entraînant non seulement une désertification, mais une situation particulièrement difficile pour les personnes âgées et qui les pousse vers la dépendance.

C'est pourquoi il est inutile d'alourdir encore les charges de ce secteur. Or, quoi que vous en disiez, votre texte mettra les petites entreprises et les petits commerces devant la nécessité d'appliquer brusquement dix semaines de congés payés au lieu de cinq en l'an 2002.

Finalement, on peut résumer votre texte à ceci : cette disposition sera mortelle pour les petits commerces qui ont pu résister jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de les écarter du dispositif. Nous aurions aimé entendre de votre part des arguments beaucoup plus convaincants. Je n'y ai d'ailleurs, pour ma part, strictement rien compris.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est dommage !

M. le président. La parole est à M. Dominique Dord.

M. Dominique Dord. Ce débat prend un tour complètement surréaliste ! (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Véronique Neiertz. Vous pouvez le dire !

M. Maxime Gremetz. Et c'est un connaisseur !

M. Dominique Dord. J'ai le sentiment que vous êtes en train de nous dépendre un pays virtuel, un pays imaginaire, dénué de réalité, de la réalité telle que nous pouvons la vivre dans les quartiers, dans le milieu rural, dans un certain nombre d'activités, en particulier celle qui est visée par cet amendement.

Je ne reviendrai pas sur le risque que fait peser sur la pérennité même des entreprises qui nous préoccupent le texte que vous nous proposez. Vous nous dites d'ailleurs, pour essayer de répondre à cet argument, que l'abaisse-

ment du temps de travail sera compensé par des aides de l'Etat. Là encore, vous l'avez bien compris, nous ne sommes pas du tout convaincus.

Le fondement même de votre texte, c'est la création d'emplois en contrepartie de la réduction du temps de travail dans les petites entreprises. Il se trouve, madame le ministre, que je suis gérant d'une petite entreprise, dans laquelle j'emploie un salarié qui travaille 39 heures.

M. Yves Rome. Cumulard ! (*Sourires.*)

M. Dominique Dord. Cela vous fait sourire, tant mieux !

M. Maurice Leroy. Ce sont pourtant des travaux pratiques !

M. Dominique Dord. Le salarié qui travaille avec moi, lui, ne rira pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En 2002, j'aurai donc le choix entre trois solutions. Ou bien je passerai à trente-cinq heures, auquel cas le salarié en question travaillera moins, ce qui réduira vraisemblablement l'activité de mon entreprise. Ou bien, j'endosserai le coût supplémentaire et je donnerai au salarié cinq semaines de congés payés supplémentaires. Ou bien, madame le ministre, pour être franc, je mettrai fin à mon activité et je supprimerai un emploi. Je pense, malheureusement, que je ne serai pas le seul petit patron dans ce cas.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 732.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 504 de M. Jean-Marie Demange n'est pas soutenu.

M. Kossowski a présenté un amendement, n° 731, ainsi rédigé :

« Au début de la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception du secteur du bâtiment et des travaux publics". »

La parole est à M. Jacques Kossowski.

M. Jacques Kossowski. Mon amendement tend à exclure des 35 heures les entreprises du bâtiment et des travaux publics. D'après une étude de la fédération nationale du bâtiment, la réduction de 4 heures de travail par salarié ne créerait pas d'emploi, mais ferait perdre 12 heures de production pour une entreprise de trois salariés, ce qui est à peu près la taille moyenne d'une entreprise dans le bâtiment.

A cela, il faut ajouter qu'une très grande majorité d'entreprises du BTP n'ont plus aujourd'hui de réserves de productivité, car l'augmentation de la productivité est utilisée pour se maintenir sur le marché en pratiquant des prix de plus en plus faibles. Cette situation contredit vos propos du 15 décembre 1997 où vous affirmiez que, je cite, « la réduction du temps de travail ne créera pas d'emplois si elle porte atteinte à la productivité ». Ce serait le cas dans le BTP.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur un certain nombre de paramètres qui rendent les activités de ce secteur très fluctuantes. Ainsi, le bâtiment est tributaire des conditions climatiques et saisonnières. En outre, les contraintes techniques de sécurité, le respect du voisinage imposent l'organisation du travail en étapes successives. Enfin, les exigences des maîtres d'ouvrages publics ou pri-

vés, en particulier en matière de délais de réalisation, modifient régulièrement la planification générale des travaux.

Je ne suis pas sûr qu'avec les 35 heures nous aurions pu réaliser à temps cette magnifique enceinte qu'est le Stade de France avant le début officiel de la prochaine Coupe du monde (*Rires sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Ne riez pas ! Vous savez bien comment les choses se passent dans le bâtiment. Si vous vous êtes dans le bâtiment, vous devez comprendre ma réaction !

Vous savez bien que l'on a été obligé de recourir aux heures supplémentaires. Ce n'est pas avec les 35 heures qu'on aurait pu y arriver. Ce qui signifie que ce secteur a davantage besoin de souplesse que de rigidité.

Je suis inquiet, très honnêtement, des conséquences d'un dispositif qui risque de compromettre une timide reprise aujourd'hui constatée par certaines entreprises du bâtiment, un secteur qui a beaucoup souffert – 60 000 emplois perdus depuis 1993 dans la région Ile-de-France. Alors, essayez de ne pas les pénaliser de nouveau !

M. Gilbert Biessy. Vous savez pourquoi !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Grâce à vos budgets !

M. Jacques Kossowski. Ce sont les salariés eux-mêmes qui seraient les victimes d'une nouvelle pénalisation. Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir accepter mon amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. M. Dord a fait allusion à une entreprise dont il s'occupe – elle a un seul salarié. Manifestement, en tant que député, il n'a guère le temps de veiller à son entreprise. Or il existe une quatrième solution qu'il n'a pas évoquée : donner à son salarié plus de responsabilité et éventuellement embaucher une personne supplémentaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Oh, c'était une remarque pour M. Dord et pour moi (*Sourire.*) en dehors du débat.

M. Dominique Dord. Incroyable. Il se permet de donner des leçons !

M. le président. Monsieur Dord !

M. Dominique Dord. Que connaissez-vous des entreprises, monsieur Le Garrec ?

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous avez seul la parole.

M. Pierre Micaux. Il se croise déjà les bras. Une préfiguration de ce que nous aurons ! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Ce que vous dites ne me fait pas perdre mon calme.

M. Dominique Dord. Vous devriez pourtant !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je suis probablement ici un de ceux qui ont le plus longtemps travaillé en entreprise. (*Sourires.*) Mais oui, à peu près vingt-cinq ans ! Et j'ai exercé à peu près tous les métiers...

M. Dominique Dord. Dans ce cas, c'est encore plus grave !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. « Tous les métiers » ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Il existe des entreprises où l'on change souvent de fonction.

Depuis trois ans, je travaille, au nom de la région Nord - Pas-de-Calais, avec deux cent cinquante entreprises de toutes tailles et de toutes activités sur la réduction du temps de travail.

M. François Goulard. Merci de Robien !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je n'ai jamais dit le contraire, monsieur Goulard ! J'ai toujours reconnu que la loi de Robien procédait d'une micro-approche des problèmes très intéressante,...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Que ne l'avez-vous votée ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. ... laquelle nous permet d'aborder aujourd'hui la situation avec plus d'efficacité.

M. Pierre Lellouche. L'article 1^{er} du projet de loi ne traduit pas, quant à lui, une approche franchement « micro » !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Tout cela me permet de dire que les entreprises de travaux publics sont celles qui ont le plus intérêt à la négociation.

M. André Angot. Supprimez l'article 1^{er} !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. En liant la mise à plat des formes d'organisation du travail, la réduction du temps de travail, les aides apportées en la matière, les annonces faites par Mme Aubry vendredi matin concernant les entreprises où les emplois ouvriers sont en très grand nombre et dont la moyenne salariale est inférieure à 1,5 fois le SMIC, on ne peut que penser que ce sont ces entreprises qui ont le plus intérêt à s'engager dans cette voie. Mais il en est de même des entreprises du textile.

Telles sont les raisons qui me conduisent à me prononcer contre des amendements de cette nature.

M. Michel Herbillon. Comme contre tous les autres !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Même avis !

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Madame le ministre, je voudrais ajouter un argument à ceux qui ont été remarquablement développés par M. Jacques Kossowski.

Les différences que présentera l'application de la loi sur les 35 heures feront que nombre d'employés de petites entreprises artisanales et commerciales ne pourront tout de suite bénéficier de l'avantage que vous leur proposez. En conséquence, ils seront tentés d'aller dans des entreprises où la loi s'appliquera immédiatement.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots. Tout à l'heure, vous m'avez interpellé alors que je ne vous demandais rien,...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous faisiez tout de même beaucoup de bruit !

M. François Guillaume. ... disant que j'avais l'air de me désintéresser des emplois que l'on pourrait créer en agriculture.

Je vous reconnais une certaine constance. En effet, en 1981, alors que vous assistiez M. le ministre Auroux, vous m'avez proposé d'organiser dans le secteur de l'agri-

culture tout un système de création d'emplois, destinés à des agriculteurs qui auraient pu se répartir – si je puis m'exprimer ainsi – le temps d'un salarié.

M. Bernard Accoyer. C'est une obsession !

M. François Guillaume. A l'époque, je vous avais répondu que nous ne vous avions pas attendu pour agir en ce sens, mais d'une manière très limitée. Nous avions simplement prévu de mettre en place des services de remplacement pour les éleveurs, de sorte qu'ils puissent disposer de quelques jours de repos, mais nous ne pouvions pas aller beaucoup plus loin dans la mesure où, quand brille le soleil ou que tombe la pluie, c'est pour tous les agriculteurs en même temps. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le besoin de main-d'œuvre se fait donc surtout sentir quand le climat s'y prête. Je ne voyais donc pas très bien comment on aurait pu mettre en place un système aussi compliqué que celui que vous nous proposiez.

Je tenais à faire ce petit rappel afin de vous remettre en mémoire notre conversation de l'époque.

M. Eric Doligé. Très bien !

Mme Hélène Mignon. M. Guillaume à un temps de retard !

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Madame le ministre, vous avez dit qu'il y aurait une compensation financière en cas de baisse de chiffre d'affaires.

Je vais vous citer l'exemple d'une entreprise, dont j'ai reçu un courrier. Il s'agit d'une petite entreprise qui compte douze emplois. Douze productifs multipliés par cinq heures par semaine, cela fait soixante heures ; soixante heures multipliées par quarante-sept semaines, cela fait 2 820 heures de perdues ; si l'on multiplie ces 2 820 heures par le coefficient de 1,30, on obtient 3 666 heures à 200 francs, soit 733 000 francs. La baisse du chiffre d'affaires sera donc de 730 000 francs.

On devra s'engager à embaucher 6 % de l'effectif, soit une personne travaillant 35 heures hebdomadaires pendant 47 semaines, ce qui représente 427 000 francs.

Quel sera le bilan de l'opération ? Une perte nette de 439 000 francs pour une entreprise de douze salariés.

La compensation sera-t-elle à ce niveau ? Je ne le pense pas. On déplorera plutôt une augmentation du coût du travail, une baisse de l'activité et une diminution du nombre des emplois.

M. Marc Laffineur. Eh oui !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur Guillaume, je me souviens parfaitement de la conversation que nous avons eue en 1981. Mais je me souviens aussi qu'en 1984 nous avons, à la demande du syndicat que vous représentiez en 1981, mis en place avec Michel Delebarre des groupements d'employeurs. Je me ferais un plaisir de vous communiquer demain le bilan de l'opération.

Ces groupements d'employeurs reprenaient une idée que je vous avais présentée en 1981 et que vous avez quasiment qualifiée d'idiote. Pourtant, le seul secteur où cela fonctionne très bien, où l'on en redemande même, c'est l'agriculture ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Jacob. Si les services de remplacement existent aujourd'hui, c'est grâce à M. Guillaume, et non grâce à vous !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Peut-être pourrai-je dans quelques mois vous communiquer le même bilan concernant la loi sur la durée du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous le traiterez sans doute avec la même ironie.

Pour moi, la seule réalité qui compte, c'est celle des faits ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 731.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Baroin a présenté un amendement, n° 1493, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises relevant du secteur textile". »

La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Le secteur textile, qui est un secteur particulier et fragile, comporte trois grandes branches très différentes.

Il y a d'abord les très grosses entreprises, qui sont victimes d'une compétition acharnée de leurs concurrentes installées pour l'essentiel en Extrême-Orient. La mise en place des 35 heures va les pénaliser considérablement car elles ont déjà beaucoup souffert et elles doivent faire face à une compétition farouche.

Il y a ensuite des entreprises de taille moyenne, qui ont déjà, en partie, délocalisé leur activité et qui ont réussi à maintenir sur notre territoire, grâce à la qualité de leur travail, un certain taux d'activité.

J'en viens, enfin, aux toutes petites entreprises. Dans le département des Bouches-du-Rhône, par exemple, elles représentent plus de 30 000 emplois dans des branches bien spécifiques, et emploient entre une et trois personnes. Elles sont les correspondantes directes de tous les créateurs, les imaginatifs, les innovants, qui ont besoin d'avoir à leur proximité des gens performants et capables de fournir immédiatement un travail de qualité.

A partir du moment où l'on impose, dans un contexte de compétition internationale et locale, des charges supplémentaires, on aggrave, pour les grosses entreprises, les difficultés qu'elles rencontrent pour survivre, on force les moyennes à se délocaliser et l'on ne facilite en aucun cas la création d'emplois dans les petites. On ne crée donc pas d'emplois, on ne consolide pas le secteur : au contraire, on détruit ce qui existe.

Il faut voter l'amendement !

M. le président. M. le rapporteur a déjà exposé les raisons pour lesquelles il s'opposait à l'amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je remercie M. Muselier d'avoir défendu cet amendement.

Les entreprises du textile - habillement sont dans une situation extrêmement grave. Elles ont dû faire face aux 4 % d'augmentation du SMIC en juillet dernier et elles doivent aujourd'hui faire face aux 6,5 % d'augmentation de la masse salariale dus à l'abandon du plan Borotra-Barrot. Elles sont dans une situation dramatique, et je ne parle pas seulement des toutes petites entreprises : je parle d'entreprises de 100 ou de 200 salariés.

Vous avez beaucoup parlé de gains de productivité, madame le ministre. Mais ces entreprises n'en ont pas. Il s'agit d'entreprises de main-d'œuvre employant des ouvriers hautement qualifiés, et le temps requis pour fabriquer un maillot de bain est absolument incompressible. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il y a bien longtemps qu'elles ont dégagé tous les gains de productivité qu'elles pouvaient dégager.

Elles ont le choix entre mettre la clef sous la porte, délocaliser – c'est tellement simple : la fabrication d'une veste dans ma région coûte 250 francs à ces entreprises alors qu'elle coûte 80 francs en Tunisie – ou sous-traiter à l'étranger. Ces trois options sont extrêmement préjudiciable pour l'emploi chez nous.

Nous assisterons à une hémorragie de main-d'œuvre, que vous allez encore accentuer avec les 35 heures obligatoires.

Je vous en supplie, acceptez cet amendement !

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Madame le ministre, je citerai un exemple concret.

Dans ma circonscription, le chef d'une entreprise textile de 500 emplois avait, au printemps dernier, un projet de construction d'usine neuve. Les plans étaient déposés, le terrain retenu. La suppression du plan textile l'a conduit à abandonner ce projet. Pis, dans la perspective de la loi sur les 35 heures, il a déclaré à la presse il y a quelques semaines qu'il délocaliserait une partie de sa fabrication, qui se fait actuellement à Quimper, à Madagascar, et qu'il y aurait des suppressions d'emplois dans son entreprise. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hascoët.

M. Guy Hascoët. Je trouve drôle que l'on dise qu'une entreprise textile, ici ou là...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. En ce qui nous concerne, cela ne nous fait pas rire du tout !

M. Guy Hascoët. Est-ce que je ris, moi ? Je suis élu d'une circonscription où le textile représente des dizaines de milliers d'emplois ! Je n'ai donc pas du tout envie de rire.

Mais comment peut-on oser parler de la suppression du plan Borotra ? Nous aurions aimé que ce plan n'ait pas été considéré comme un leurre par les instances européennes !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument !

M. Guy Hascoët. Nous savions qu'il serait recalé car il était illégal. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est la réalité ! Aujourd'hui, la négociation n'est pas simple...

M. Pierre Lellouche. Vous vous couchez devant Bruxelles !

M. le président. Je rappelle que M. Hascoët a seul la parole !

M. Guy Hascoët. J'ai rencontré de nombreux chefs d'entreprise concernés...

M. Bernard Accoyer. Vous n'y connaissez rien !

M. Guy Hascoët. C'est ça ! Quant à vous, vous connaissez sans doute tout, mais vous avancez de nombreux arguments qui ne sont absolument pas fondés et vous niez la réalité du texte !

Le chiffre de 6,5 % qui a été cité est exact. Faites vos calculs avec les chefs d'entreprises textiles, et vous verrez qu'entre le plan Borotra, illégal, et l'aménagement – réduction du temps de travail, il est possible de trouver des chemins.

Certes, des difficultés existent, notamment du fait de la flexibilité, qui est dans ce secteur bien excessive. Elle conduit à des retours en arrière, les salariés restant à disposition sept jours sur sept, jours fériés compris et parfois pour 2 heures de travail par jour avec 8 heures de disponibilité. Mais, j'en suis persuadé, c'est le dialogue qui peut permettre de trouver des solutions. En tout cas, on y travaille.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1493.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Demange, M. Accoyer et M. Michel Bouvard ont présenté un amendement, n° 568, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "à l'article L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises de propreté et de nettoyage". »

La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Madame le ministre, j'entends démontrer, après avoir entendu les observations qui ont pu être faites tout à l'heure sur le contenu de nombre de nos amendements, que la quasi-totalité des amendements déposés ouvre un vrai débat. Les vraies questions de fond qu'ils posent n'ont, à ce jour, reçu aucun début de réponse, ni de la part de la commission, ni de la part du rapporteur, ni de la part du Gouvernement.

L'amendement n° 568 tend à exclure du dispositif les entreprises de propreté et de nettoyage. Ces entreprises emploient de la main-d'œuvre peu ou pas du tout qualifiée. Elles sont une source d'emplois pour la catégorie de demandeurs d'emplois la plus difficile à insérer dans le monde du travail. Ces entreprises, qui se sont considérablement développées ces dernières années, sont confrontées à la concurrence du travail clandestin contre lequel, me semble-t-il, vous êtes décidée, avec raison, à lutter avec détermination. Quoi qu'il en soit, il convient de garder un tel débouché pour ces populations en difficulté.

Madame le ministre, à un moment où six députés Verts déclenchent des dépenses publiques de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de milliards de francs avec l'interruption de Superphénix (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), avec l'abandon du canal Rhin-Rhône, avec l'interruption de programmes de grands travaux et d'un certain nombre de programmes d'investissement civils et militaires (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*)...

Mme Martine David. Pour ce qui concerne la question militaire, vous feriez mieux de vous taire ! Merci Chirac !

M. Bernard Accoyer. ... écoutez, je vous en prie, ceux qui, dans les petites entreprises dont je viens de parler, essaient de maintenir un minimum de vie et d'activité dans le pays, en acceptant l'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, *rapporteur.* Rejet !

M. Bernard Accoyer. Pour quelles raisons ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. La Fédération nationale du nettoyage, que nous avons reçue la semaine dernière, s'est réjouie d'un amendement du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Bernard Accoyer. C'est ça ! Ils sont tous heureux !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ces entreprises vous intéressent-elles ou non ?

M. Yves Fromion. Oui !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Dans ce cas, écoutez-moi !

La Fédération nationale du nettoyage s'est réjouie, disais-je, d'un amendement du Gouvernement qui tend à accroître de 4 000 francs l'aide aux entreprises qui emploient 60 % d'ouvriers et 70 % de leurs salariés payés entre 1 et 1,5 fois le SMIC.

Donc ces entreprises de services, qui sont d'abord des entreprises de main-d'œuvre ; à chaque fois que l'on réduit la durée du travail, on crée des emplois. Or les aides qu'apportera l'Etat couvriront largement le surcoût des embauches, ainsi que nous en ferons la démonstration quand nous discuterons de l'article concernant les aides.

J'ai répondu à l'UPA, dont vous avez cité une note tout à l'heure. L'UPA a fait ses calculs, mais ses représentants sont maintenant convaincus que l'on ne peut pas diviser les heures de travail par le nombre des salariés à temps partiel ou à temps plein. Je les rencontrerai de nouveau la semaine prochaine.

On peut être contre ce que nous faisons. Mais on ne peut pas dire des choses qui ne sont pas vraies. Nous reviendrons sur le sujet quand nous aborderons les aides financières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Dord.

M. Dominique Dord. Madame le ministre, nous vivons manifestement dans deux mondes complètement différents. (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Assurément !

M. Dominique Dord. Cela ne m'étonne qu'à moitié, d'autant plus que la Savoie est l'une des dernières provinces qui a été rattachée à la France. (*Sourires.*)

Une nouvelle fois, vous nous faites valoir que vous avez rencontré des entreprises qui, dans un secteur considéré, sont favorables à l'aménagement du temps de travail dans le cadre obligatoire que vous proposez, c'est-à-dire dans celui des 35 heures hebdomadaires.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je n'ai pas dit cela !

M. Dominique Dord. Je vous signale que j'ai reçu à ma permanence parlementaire 712 cartons de petites entreprises commerciales et artisanales de cinq types d'activités différentes.

Mme Véronique Neiertz. Nous aussi !

M. Dominique Dord. J'en ai fait faire le décompte ce matin par mon assistante. Ces cartons, il est vrai, avaient été préparés par leurs organisations professionnelles !

De deux choses l'une : ou bien nous ne vivons pas dans le même monde, ou bien vous nous racontez des histoires qui ne correspondent pas à la réalité !

Mme Martine David. Ceux qui ont envoyé les cartons n'ont même pas lu le projet !

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Vous nous avez dit, madame le ministre, que l'UPA et certains représentants d'organisations professionnelles étaient très satisfaits de certaines dispositions de votre texte et de certaines aides que vous prévoyez.

Il se trouve que, lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale, nous avons abordé divers problèmes concernant les travailleurs indépendants.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas le même sujet.

M. Bernard Accoyer. J'ai fait état, à cette occasion, d'un courrier du président de l'UPA, qui se plaignait de ne pas avoir eu avec vous des échanges constructifs. Vous m'avez répondu, ce sont vos propres mots : « Il est gonflé ! »

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Non, j'ai dit : « Vous êtes gonflé ! »

M. Bernard Accoyer. Je vous ai fait passer ce courrier et vous m'avez alors affirmé : « Ce n'est pas vrai, je les ai vus. »

Par la suite, j'ai revu le président de l'UPA, qui a démenti la rencontre que vous prétendiez avoir eue avec lui, vous ou vos collaborateurs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Accoyer. Il s'agissait, madame le ministre, du président Giron, et je me rappelle très bien cet échange.

Il est très facile d'affirmer ici que tout va très bien avec toutes les organisations professionnelles. Mais alors, expliquez-nous pourquoi, dans nos circonscriptions, nous sommes abordés à longueur de journée par les mêmes responsables professionnels qui nous expliquent que nous sommes le seul recours pour essayer de vous faire passer un message (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et qui, dans tous les cas, considèrent que la situation est dramatique et excessivement dangereuse pour la survie de leurs entreprises.

M. Gérard Terrier. Je les plains s'ils n'ont pas de meilleur avocat !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, je ne continuerai pas à travailler dans ces conditions. Ces attaques sont des mensonges absolus. J'ai vu le président Giron il y a encore quinze jours, monsieur Accoyer, et je le reverrai la semaine prochaine. Il m'a dit dans mon bureau même, confronté à vos propos, que jamais il n'avait prétendu ne pas m'avoir rencontrée. Si vous le voulez bien, nous en reparlerons dans une autre enceinte. Mais je n'accepte pas qu'on mette ma parole en cause.

Vous pouvez continuer à dire n'importe quoi, mais on ne met pas la vérité en cause quand des rendez-vous ont été pris et qu'ils ont eu lieu. (*« Lamentable ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si vous y tenez, je demanderai à M. Giron de m'écrire, je vous enverrai une copie de sa lettre et je vous demanderai alors des excuses publiques (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) car je commence à en avoir assez d'être mise en cause à titre personnel sur des faits qui, vous le savez, sont absolument erronés.

On a le droit d'être en désaccord, mais je n'ai pas l'habitude de mentir. J'essaie de dire les choses telles qu'elles sont, sans cacher les difficultés inhérentes à ce texte. Je n'étais pas obligée, par exemple, de parler du non-remboursement à la sécurité sociale ; je l'ai évoqué dans l'exposé des motifs parce que j'ai, contrairement à vous, une conception de la démocratie qui repose sur la vérité. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je n'admets pas d'être mise en cause personnellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer, pour quelques secondes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est inadmissible !

M. le président. Veuillez m'excuser, mais ce n'est pas vous qui présidez !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous n'avez pas à redonner la parole à M. Accoyer après ma réponse : il ne faut pas charrier !

Mme Véronique Neiertz. Voilà un président impartial...

M. le président. Je vous demande pardon, madame Neiertz ?...

Mme Véronique Neiertz. Il me semble, monsieur le président, que vous pourriez être impartial.

M. le président. J'essaie.

Mme Véronique Neiertz. Eh bien, vous n'y arrivez pas !

M. Bernard Accoyer. Monsieur le président, ayant été mis en cause personnellement, je répondrai à la fin de la séance.

M. le président. Bien ! Maintenant que le calme est revenu, je mets aux voix l'amendement n° 568.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Fromion et M. Guillet ont présenté un amendement, n° 1265, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après les mots : "dans les établissements ou les professions mentionnées à l'article L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises de propreté". »

La parole est à M. Yves Fromion.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est le même amendement !

M. Yves Fromion. En effet, et je ne vais donc pas y revenir. Je voudrais seulement dire quelques mots à Mme le ministre (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) sur l'incident de séance qui vient de se produire.

J'assiste, comme vous sans doute, à de nombreuses réunions. La semaine dernière, dans mon département, lors d'une réunion organisée par la CAPEB, le préfet s'est fait prendre à partie par ses représentants qui, unanimement, ont manifesté leur mécontentement et leur opposition au texte.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Cela n'a rien à voir !

M. Yves Fromion. Alors, ne venez pas me dire que, dans votre bureau, les employeurs sont ravis et vous remercient de tout...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je n'ai pas dit cela !

M. Yves Fromion. ... et que nous, nous racontons des sornettes ! Prêtons, les uns et les autres, un peu plus d'attention à nos propos respectifs !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je sais bien que le sens de la nuance n'est pas partagé par beaucoup sur les bancs qui me font face. J'ai dit que la Fédération du nettoyage s'est réjouie d'une disposition ; je n'ai pas dit qu'elle était ravie de l'ensemble du projet de loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Arrêtez de caricaturer les propos des uns et des autres ! Maintenant, ça suffit ! Vous donnez de cette assemblée et du débat démocratique une image effrayante ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous semblez incapables de parler autrement que par slogans. Pour ma part, je m'y refuse et je continuerai à dire la vérité avec nuance, car un débat sur l'emploi et la durée du travail mérite des nuances et non des slogans.

En êtes-vous seulement capables ? Ce soir, je commence à en douter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1265.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 33 et 1494.

L'amendement n° 33 est présenté par MM. Accoyer, Hamel et Philippe Martin ; l'amendement n° 1494 est présenté par M. Baroin.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Dans la première phrase du texte proposé pour l'article L. 212-1 *bis* du code du travail, après la référence : "L. 200-1", insérer les mots : "à l'exception des entreprises relevant du secteur agro-alimentaire". »

La parole est à M. Bernard Accoyer, pour soutenir l'amendement n° 33.

M. Bernard Accoyer. Il s'agit d'exclure du champ de ce projet de loi les entreprises du secteur agro-alimentaire, l'un des rares qui soient porteurs de richesses et de développement de l'emploi.

La France est le premier pays agro-alimentaire du monde. Nous le devons d'abord à notre agriculture, mais aussi à un tissu d'entreprises de toute taille confrontées à une très vive concurrence étrangère et à des réglementations évolutives particulièrement difficiles à supporter.

Aujourd'hui, ce secteur a le plus grand mal à maintenir ses emplois en France. En effet, un certain nombre de pays, notamment à l'Est, sont sollicités, en particulier par la grande distribution, pour que leurs productions agro-alimentaires viennent remplacer les nôtres.

C'est pourquoi, madame le ministre, j'aimerais que, la sérénité revenant dans nos échanges, vous nous indiquiez avec la plus grande précision les mesures que vous entendez prendre pour que ce secteur ne soit pas mis à mal par votre texte.

A chaque fois, vous nous répondez qu'il y aura des aides publiques. Mais qui finance les aides publiques, si ce n'est les contribuables, c'est-à-dire les entreprises et les Français ?

C'est pourquoi cet amendement nous paraît très important.

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Sur les aides publiques, monsieur Accoyer, mesurons chacun nos propos, car nous avons eu, vendredi matin, un débat sur une proposition de loi que vous avez d'ailleurs assez mollement défendue, mais qui augmentait sensiblement les aides aux entreprises. (*« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Cela n'avait rien à voir !

M. Bernard Accoyer. Il s'agissait de réduire les charges !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. De toute façon, nous aurons l'occasion de revenir à ce débat puisque j'ai cru comprendre que vous aviez repris votre texte de vendredi matin sous la forme d'un amendement.

A propos de l'agro-alimentaire, secteur en effet important, je ferai trois remarques.

D'abord, comme le disait Mme la ministre, il est clair que ce projet de loi est un texte difficile. Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Quand on aborde le problème de l'emploi et du chômage, il n'y a pas d'autre solution que de faire des choix difficiles. Sinon, c'est la politique du « laisser-aller au fil de l'eau ». On voit à quoi elle a conduit.

Ensuite, il est vrai que beaucoup d'entreprises, probablement mal informées, manifestent des inquiétudes. Mais nous rencontrons leurs organisations. Et si le Gouvernement a prévu une phase de concertation et de négociation de deux ans, puis de dresser un bilan au mois de septembre 1999, c'est justement pour que ces inquiétudes s'estompent progressivement.

Enfin, j'ai beaucoup travaillé avec des entreprises agro-alimentaires dans le Nord - Pas-de-Calais. L'exemple de Bonduelle (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) montre bien que la réduction du temps de travail, assortie d'une mise à plat de l'organisation du travail et de la création d'emplois, permet, contrairement à ce que vous prétendez, d'accroître l'efficacité des entreprises.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous m'a fait remarquer que je parlais de choses que je ne connaissais pas. On n'est jamais sûr de tout connaître sur un sujet donné.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Jamais !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je suis donc relativement modeste, mais je me propose néanmoins d'envoyer aux députés de l'opposition un texte que je viens de rédi-

ger et où j'analyse le cas d'une dizaine d'entreprises de différents secteurs. Cette étude montre bien que l'approche difficile, compliquée, consistant à réunir autour d'une table les organisations syndicales, les représentants des salariés et le chef d'entreprise peut aboutir à la mise au point de formes d'organisation du travail susceptibles non seulement d'améliorer l'efficacité de l'outil de production, l'utilisation des marges, l'adaptation au marché et la réponse aux à-coups de la demande, mais aussi de dégager une capacité de création d'emplois.

Je renonce à vous convaincre aujourd'hui, monsieur Accoyer, mais je pense que les mois à venir démontreront que nous disons la vérité.

Quant à l'amendement n° 33, la commission l'a rejeté.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il y a entreprise et entreprise.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Même avis que la commission.

M. le président. La parole est à M. Dominique Dord.

M. Dominique Dord. C'est merveilleux, monsieur Le Garrec, en nous parlant d'une dizaine d'entreprises...

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Parmi d'autres.

M. Dominique Dord. ... où l'aménagement du temps de travail a été un succès, vous plaidez exactement à contre emploi, c'est-à-dire à l'encontre de cette loi.

Vous avez cité en particulier le cas de Bonduelle. Or, si je ne m'abuse, chez Bonduelle, le temps de travail a été aménagé dans un cadre annuel et non pas hebdomadaire.

De même, dans ma circonscription, une entreprise agro-alimentaire produisant des sirops a adopté une nouvelle durée du travail, dans un cadre annuel librement négocié, car il se trouve que l'on vend plus de sirops l'été.

Je connais également une entreprise de pâtes et de semoules qui a suivi une démarche identique, parce que l'on vend plus de pâtes et de semoules l'hiver.

Cela prouve qu'il n'y a pas de modèle unique, qu'on ne peut pas mettre toutes les entreprises dans le même moule et que, en toute hypothèse, on ne négocie jamais dans un cadre hebdomadaire.

M. Maurice Leroy. Très bien !

M. Dominique Dord. Enfin, pour en revenir à l'exemple du textile, je connais une entreprise de tissage employant 210 salariés qui a pu appliquer la loi de Robien dans un cadre annuel, car le tissage – je l'ai découvert à cette occasion – est également une activité très saisonnière.

En réalité, monsieur Le Garrec, vous venez de plaider admirablement pour l'application de la loi de Robien, c'est-à-dire pour la faculté ouverte aux entreprises, dans un cadre libre et annuel, d'adopter des dispositions d'aménagement du temps de travail. Mais vous n'avez plaidé en rien pour l'aménagement obligatoire du temps de travail dans un cadre hebdomadaire.

C'est pourquoi je pense, moi aussi, que l'amendement de M. Accoyer est essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Je n'ai pas l'habitude de m'emporter, mais le propos que vous venez de tenir, madame le ministre, m'oblige à réagir.

Vous avez répondu assez violemment à notre collègue (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en qualifiant les députés de l'opposition d'esprits simplistes et sans nuances.

Mme Conchita Lacuey. Absolument !

M. Serge Poignant. Je crois de notre devoir d'appeler à la modération. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je me permets de le faire car je n'accepte pas ce genre de remarque !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai bien précisé que je ne visais pas tous les députés de l'opposition.

A propos de ces rencontres avec le président de l'UPA, vous avez dit, dans un premier temps, qu'il était satisfait...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. De la mesure nouvelle !

M. Serge Poignant. ... et c'est seulement dans votre seconde intervention que vous avez précisé qu'il l'était de la mesure nouvelle.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas vrai ! Le *Journal officiel* en fera foi !

M. Serge Poignant. De fait, quand quelqu'un a failli se faire écraser sur la route, il est satisfait de n'être que blessé. C'est peut-être une simple nuance, mais il faut prendre la juste mesure des choses. Cela vous évitera d'accuser nos collègues de déformer vos propos et de les traiter ensuite de malhonnêtes !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous renvoie au *JO* !

M. Serge Poignant. Vous devez dire exactement la vérité pour qu'à l'extérieur de cette enceinte on ait un juste reflet de nos travaux, au lieu d'être incité à croire que les députés de l'opposition faussent le débat ou manquent de sérieux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Je répondrai à M. Dord, qui a posé une question de fond.

Il est vrai, je n'enlève rien à ce que j'ai dit, que les initiatives prises dans le cadre de la loi de Robien permettent d'avoir un regard micro-économique sur l'entreprise...

M. Dominique Dord. Non !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Laissez-moi terminer ! ... et que ce regard, bien entendu, contribue très utilement à notre réflexion.

Mais ces initiatives n'ont concerné que 1 % des salariés. Il est donc évident que la loi de Robien n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous nous appuyons sur cette expérience pour alimenter notre réflexion, mais nous avons la conviction qu'il nous faut aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin, tout en laissant deux ans à la négociation.

C'est tellement vrai, monsieur Dord, que M. Barrot a lui-même déclaré à RTL, il y a quelques jours, que sans la dissolution, il aurait déposé un projet de loi pour aller plus vite et plus loin. Si bien que l'espace entre ce que nous faisons et ce qu'il aurait pu faire est en train de se rétrécir.

Enfin, le code du travail ouvre à la négociation trois approches possibles de la modulation.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est beaucoup trop compliqué !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Mais non, cela marche très bien.

La troisième approche prévue par la loi quinquennale subordonnait la modulation à une réduction du temps de travail et à la création d'emplois. Le problème c'est qu'on a gardé la modulation mais qu'on a oublié les deux contreparties. Nous remettons les choses en place en associant les trois systèmes de modulation qui existent dans le code du travail et en prévoyant ainsi une négociation sur l'organisation du travail, sur le temps de travail et sur la création d'emplois. C'est là une exigence très forte qui traduit toute la cohérence du dispositif que nous défendons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n^{os} 33 et 1494.

(*Ces amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer, pour un fait personnel.

M. Bernard Accoyer. Madame le ministre, une nouvelle fois, puisque cela s'était déjà produit lors de la discussion d'un précédent texte, vous m'avez pris personnellement à partie. Je considère, quant à moi, que je fais mon travail de parlementaire. Comme mes collègues de l'opposition qui sont très sollicités dans leur circonscription, j'ai le devoir de traduire ici l'inquiétude profonde des salariés et des chefs d'entreprise. Et c'est ce que j'entends faire.

M. Jean-Noël Kerdraon. Cela ne vous donne par le droit de mentir !

M. Gérard Terrier. Ni de mettre en cause Mme le ministre !

M. Bernard Accoyer. Monsieur le président, je serais très heureux de pouvoir m'exprimer...

M. le président. Rien ne vous en empêche !

M. Bernard Accoyer. Je trouve, en effet, que la pression exercée sur l'opposition pour l'empêcher de s'exprimer (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*), au prétexte que ce qu'elle avance ne convient pas à la majorité, commence à poser un problème.

Dans un premier temps, madame le ministre, vous avez indiqué que l'UPA et la fédération du nettoyage se réjouissaient du projet de loi. (« *C'est faux !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je n'ai pas dit cela ! Le *Journal officiel* en fera foi !

M. Bernard Accoyer. Puis, vous êtes revenue sur cette déclaration en disant cette fois : La fédération du nettoyage s'est réjouie du projet de loi ; je n'ai pas dit qu'elle était très contente du projet de loi.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas vrai !

M. Daniel Marcovitch. La fédération se réjouissait de l'amendement annoncé !

M. Bernard Accoyer. Ce sont vos propos. A moins que j'aie mal compris.

M. le président. Il faudrait en terminer, monsieur Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Lors de l'examen du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale prévoyant le transfert sur la CSG des cotisations maladie, j'avais appelé votre attention sur le traitement injuste – confirmé d'ailleurs par le Conseil constitutionnel – fait dans le texte aux travailleurs indépendants. J'étais en possession d'une lettre du président de l'UPA, le président Giron, dans laquelle il se plaignait de ne pas avoir eu les entretiens qu'il souhaitait avec votre cabinet. Vous m'aviez alors demandé de produire ce courrier car vous souteniez le contraire, ce que je fis.

Aujourd'hui, vous affirmez que ce même président serait à nouveau d'accord avec votre projet de loi (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je n'ai pas dit cela !

M. Bernard Accoyer. ... tandis que nous tous sur le terrain entendons strictement l'inverse et que nous sommes inondés de documents nous pressant d'agir sur ce problème.

Madame le ministre, je n'ai pas souhaité mettre en doute votre honnêteté car je pense que vous êtes convaincue, en tout cas je l'espère, que ce projet de loi pourrait être utile pour l'emploi.

M. Daniel Marcovitch. Ce n'était donc que de la provocation !

M. Bernard Accoyer. Mais, dans la vigueur de ce débat portant sur un texte aux effets favorables, selon vous, mais, déplorables, selon nous, admettez qu'il est normal que chacun d'entre nous avance ce dont il a connaissance. C'est ce que j'ai fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Maxime Gremetz. Et que faites-vous de la bonne foi ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je comprends que vous reveniez sur ce que vous avez dit tout à l'heure, car ce n'est pas ce que vous venez de dire maintenant. De même que mes propos n'ont pas été ceux que vous avez rapportés.

Le *Journal officiel* le prouvera, j'ai dit que la fédération du nettoyage, que nous avons reçue la semaine dernière, se réjouissait de l'aide complémentaire de 4 000 francs proposée par le Gouvernement.

M. Bernard Accoyer. Non !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Attendons le *Journal officiel*, nous verrons qui a raison !

Vous êtes même allé beaucoup plus loin. Vous avez affirmé que M. Giron, dont j'avais indiqué dans notre conversation que je l'avais reçu, ... Vous avez dit le contraire. Donc, vous avez mis en doute ma parole. Vous avez déclaré que M. Giron vous avait dit le contraire. Eh bien, j'apporterai la preuve que ce n'est pas vrai et je vous demanderai alors de me faire des excuses publiques. Je n'ai pas l'habitude de raconter des histoires et de mentir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quinze, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 512, d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail :

M. Jean Le Garrec, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 652).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du mardi 3 février 1998

SCRUTIN (n° 82)

sur l'amendement n° 1231 de M. Herbillon à l'article 1^{er} du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (suppression du caractère obligatoire de la réduction du temps de travail).

Nombre de votants	186
Nombre de suffrages exprimés	186
Majorité absolue	94
Pour l'adoption	84
Contre	102

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Contre : 85 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R.P.R. (139) :

Pour : 47 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Michel **Péricard** (président de séance).

Groupe U.D.F. (113) :

Pour : 37 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communiste (36) :

Contre : 10 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Contre : 7 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non inscrits (5).

